

Les Cahiers

d u P I a n

Pauvreté féminine
au Maroc



Pauvreté subjective
et inégalités sociales

Inégalités régionales
et développement
humain



Impact de la
décentralisation
fiscale sur l'inclusion
sociale



Politique active
d'emploi et chômage
des jeunes diplômés
au Maroc



llot 31-3, secteur 16, Hay Riad
Tél.: 0537 57 69 04
Fax: 0537 57 69 02
BP 178, Quartier administratif, Rabat

Président-fondateur

Ahmed Lahlimi Alami
Haut-Commissaire au Plan

Directeurs de la publication

Ahmed Lahlimi Alami
Hicham El Habti

Directeurs du comité scientifique

Ayache Khellaf
Saïd Hanchane

**Responsables de la communication
et de la rédaction**

Hasnae Fdhil
Meriem Liouaddine

Comité scientifique

Mohammed Bicharef
Mohamed Bouzehzah
Jérôme Chenal
Pierre-Noël Giraud
Xavier Joutard
Alberto Lopez
Khalid Souidi
Eric Verdier

Dépôt légal

2004/0139
ISSN: 1114-8411

Publication

Haut-Commissariat au Plan
cahiersduplan@hcp.ma
www.hcp.ma

Pré-presse

Babel com
Tél.: 0537 77 92 74
babel.come@gmail.com
Agdal, Rabat

Sommaire

- 3** | **Éditorial**
Comité de rédaction
- 4** | **Ce numéro en bref**
Saïd Hanchane, Ayache Khellaf
- 8** | **Mesure multidimensionnelle de la pauvreté féminine au Maroc**
Hicham El Marizgui, Abdeljaouad Ezrari, Khalid Souidi, Haut-Commissariat au Plan
- 22** | **Pauvreté subjective et inégalités sociales**
Youssef Benmimoun, Khalid Souidi, Haut-Commissariat au Plan
- 31** | **Inégalités régionales et développement humain**
Khalid Souidi, Abderrahman Yassine
- 43** | **Impact de la décentralisation fiscale sur l'inclusion sociale au niveau local au Maroc**
Une analyse empirique à l'aide de l'approche ARDL en séries chronologiques
Rachid Boukbech, Mariem Liouaeddine
- 55** | **Politique active d'emploi et chômage des jeunes diplômés au Maroc**
Une évaluation de l'impact par la PSM
Ayoub Saadi, Jaouad Laamire, Idriss El Abbassi
- 68** | **Résumés en arabe des articles**

Les Cahiers du Plan publient les articles dans la langue où leurs auteurs les ont rédigés. Le contenu de ces articles n'engage que leurs auteurs.

En guise d'éditorial



A l'origine de la création, en 2005, de la revue *Les Cahiers du Plan* présidait une ambition, celle d'ouvrir, au-delà de la sphère des circuits d'échanges avec l'administration publique, quelques secteurs économiques et des institutions internationales, les résultats des travaux statistiques, des études et recherches effectués par les compétences de différentes disciplines au cours de leurs carrières au HCP. Cette ambition en recelait en réalité une autre, peut-être plus hypothétique, celle de créer parmi ces compétences ayant statut de fonctionnaires de l'administration publique une motivation suffisamment forte pour commencer à oser la signature publique de leurs travaux et challenger l'émergence de leurs noms sur la scène de la littérature nationale et peut-être internationale.

Dans notre esprit, cette revue devait également constituer une plateforme d'appel aux universitaires de notre pays, à l'effet d'enrichir, par le fruit de leurs recherches et leurs savoirs, les thématiques et les approches développées par le HCP dans ses analyses économiques, sociales et culturelles, actuelles et prospectives et de contribuer ainsi à leur apporter une valeur ajoutée spécifique et donner au débat public qu'elles suscitent généralement une plus grande portée.

Avec le partenariat convenu entre le HCP et l'Université Mohammed VI Polytechnique (UM6-P), l'une des plus prestigieuses universités de notre pays, nous réalisons, aujourd'hui, une illustration prometteuse de l'avenir de cette double ambition qui animait le premier numéro des *Cahiers du Plan*. Elle devrait, comme nous l'espérons, ouvrir un nouvel horizon aux joint-ventures intellectuelles entre le HCP et d'autres universités et centres de recherche nationaux, voire internationaux.

C'est, en tout cas, pour moi et pour mes collaborateurs qui en ont vécu le lancement, avec certes beaucoup d'enthousiasme mais, je ne peux l'oublier, avec quelques doutes moins apparents sur les motifs de son opportunité et les conditions de sa durabilité, un motif de réelle satisfaction et un acte de foi en l'avenir.

Ahmed Lahlimi Alami

*Président fondateur de la revue
Haut-Commissaire au Plan*

Ce numéro en bref



Ce numéro des *Cahiers du Plan*, propose cinq articles traitant de problématiques cruciales pour le développement.

Les deux premiers analysent la question de la pauvreté selon de nouvelles directions.

En effet, au moment même où l'action publique cherche à développer encore plus les mécanismes ciblant l'amélioration du bien-être des femmes et leur inclusion socio-économique, l'article « **Mesure multidimensionnelle de la pauvreté féminine au Maroc** » rédigé par H. El Marizgui, A. Ezzrari et K. Soudi propose un éclairage pertinent et rigoureux permettant d'aller dans cette direction.

Il est maintenant bien établi que la mesure multidimensionnelle de la pauvreté des femmes est d'une difficulté extrême. Au-delà des aspects méthodologiques très complexes, il faut au préalable s'entendre sur le socle des domaines et des sous-domaines de privations, donnant fréquemment lieu à des controverses quant à la justification de leurs fondements éthiques. Les auteurs font la synthèse de ces débats et montrent dans quelle mesure les approches alternatives de la pauvreté multidimensionnelle pourraient être complémentaires. Ils font ensuite le choix de l'approche d'Oxford (OPHI) qui fonde la mesure de la pauvreté multidimensionnelle sur un large faisceau de besoins dont l'absence de satisfaction constitue un facteur de prévalence ou de manifestation de la pauvreté ou un facteur de sa reproduction sociale et temporelle. Ces besoins portent sur l'accès aux services sociaux de base – l'eau, l'électricité et l'assainissement –, les conditions de logement, l'éducation, la santé et les moyens de communication. Ce sont là les principaux objectifs retenus par l'agenda 2030 du développement durable. A partir des données des recensements de 2004 et 2014, les auteurs parviennent à une série de résultats assez novateurs quant à la pauvreté féminine et pouvant être déclinés sur une échelle territoriale très fine. Il en ressort

que la part des femmes pauvres est passée de 40,4 % en 2004 à 18,1 % en 2014, de 19,5 % à 6,5 % dans les villes et de 69,5 % à 37,9 % dans les campagnes. Mais particulièrement, au cours de cette période, le taux de la pauvreté multidimensionnelle des femmes des communes rurales cibles de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) est passé de 76,4 % en 2004 à 46,9 % en 2014. Le recoupement des données de la carte de la pauvreté monétaire avec celles de la carte de la pauvreté multidimensionnelle a permis de relever que 2 % des femmes au Maroc souffrent d'une double pauvreté : la pauvreté multidimensionnelle et la pauvreté monétaire.

Malgré l'importance stratégique de ces résultats et leur caractère novateur, aussi bien pour le Maroc que pour les pays africains, pour mieux comprendre la dynamique du bien-être des femmes, les auteurs font preuve de beaucoup d'humilité. Ils proposent, en effet, de développer encore plus les investigations pour rendre compte des différentes formes de privation. Celles-ci pourraient être liées aux inégalités des chances sur le plan professionnel, à la participation des femmes à la prise de décision et aux rapports sociaux au sein du ménage.

La pauvreté ne peut pas être seulement qu'« objective », directement mesurable à partir de questions définies, de façon *ad hoc*, par les concepteurs d'enquêtes statistiques sur le niveau de vie des ménages, par exemple. Une autre dimension compte. Celle-ci renvoie à sa perception par les individus enquêtés eux-mêmes. Les seuils de pauvreté sont ainsi définis comme « le fruit de jugements fondamentalement subjectifs de ce que constitue un niveau de vie minimum acceptable par la population d'une société donnée » (Ravallion, 1996). Appliquée au départ dans le contexte des pays développés, la pauvreté subjective n'a pu être soumise à des évaluations et travaux dans le contexte des pays en développement qu'après un effort conceptuel consistant à croiser deux types de littérature (Easterlin, 2001 et 2003 ; Frey et Stutzer, 2002 ; Nicaise Misangumukini, 2016). La première concerne le bien-être subjectif

(*subjective well-being and happiness*), la seconde est relative à la pauvreté subjective.

C'est en fin de compte dans cette perspective ambitieuse que s'inscrit l'article proposé par Y. Benmimoun et K. Soudi, « **Pauvreté subjective et inégalités sociales** ». En effet, les auteurs nous invitent à repenser la mesure de la pauvreté subjective au Maroc selon un nouveau regard fondé sur la comparaison des aspirations des ménages en termes de conditions et de niveaux de vie effectifs, pour aboutir à proposer des seuils subjectifs : absolu et relatif. Le premier constitue un équivalent monétaire de ce que la société perçoit comme niveau de vie minimal permettant d'échapper à la pauvreté et de vivre décemment, tandis que le deuxième reflète l'impact des inégalités sociales sur la perception des conditions de vie au-delà de la satisfaction des besoins de base. Le fameux « paradoxe de Tocqueville » est, par conséquent, au centre de ce papier et soumis à une évaluation empirique, dans la mesure où les auteurs cherchent à examiner la relation entre niveaux de pauvreté subjective et inégalités sociales.

Y. Benmimoun et K. Soudi notent, à juste titre, qu'en dépit des avancées notables réalisées au niveau national au cours des dernières années en matière de lutte contre la pauvreté, les travaux du HCP révèlent la persistance de la pauvreté ressentie et l'insatisfaction générale de la population : 43 % des ménages sont insatisfaits ou peu satisfaits de leurs conditions de vie, et 46 % des ménages se considèrent comme pauvres. Toutefois, ils précisent que faute de l'existence de normes statistiques et de seuils appropriés à ces deux phénomènes (Ravallion, 1998), il est difficile de comparer ces mesures subjectives aux mesures objectives.

Par conséquent, ils nous proposent que de nouvelles mesures subjectives soient mises en œuvre afin d'aller dans le sens des nouvelles recommandations de la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi (2009) et parvenir, *in fine*, à la mise en place des politiques de développement crédibles et alignées sur les aspirations et les attentes de la population.

Après une profonde discussion théorique et méthodologique, Y. Benmimoun et K. Soudi mettent l'accent sur la notion de bien-être subjectif, en général, et sur celle de pauvreté subjective, en particulier, et leurs mesures à travers une nouvelle approche basée

sur les perceptions subjectives des ménages marocains des dépenses minimales souhaitées pour sortir de la pauvreté et de leurs conditions de vie par rapport au niveau du bien-être social dominant.

Le seuil de la pauvreté subjective absolue se situe à 14 %, tandis que l'approche relative estime que 42 % des ménages marocains se considèrent comme pauvres en raison des frustrations sociales inhérentes aux inégalités. Le paradoxe de Tocqueville serait à l'œuvre au Maroc et ne peut être occulté, dans la mesure où les résultats suggèrent qu'une bonne partie de la pauvreté subjective est due au ressenti des inégalités et des frustrations sociales. Ainsi, les ménages évalueraient leur niveau de vie non seulement sur la base de leurs propres ressources mais également en comparaison avec le niveau de vie de leurs proches (collègues, voisins, famille...).

Somme toute, en suivant Y. Benmimoun et K. Soudi, on peut considérer qu'en dépit de l'amélioration constante des revenus des ménages marocains, l'impact des inégalités ressenties donne lieu à une perception pouvant être négative de leur niveau de vie.

Deux autres articles de ce numéro nous proposent de s'intéresser au développement territorial, selon deux regards différents mais pouvant être complémentaires pour mieux cerner les dynamiques en cours.

Dans « **Inégalités régionales et développement humain** », A. Yassine, K. Soudi proposent, pour la première fois au Maroc, de mesurer les inégalités du développement humain des régions en utilisant la méthode de l'Indice du développement humain ajusté aux inégalités. Bien que l'approche soit innovante, la thématique de cet article s'inscrit dans une littérature en plein essor considérant désormais le territoire comme un espace permettant de façonner la dynamique de la croissance économique et d'améliorer le bien-être de la population. S'intéresser au développement d'un pays *via* une analyse territoriale n'est donc pas fortuit, dans la mesure où celle-ci s'apparente de plus en plus à un nouveau paradigme à travers lequel on essaie de comprendre pourquoi les territoires ne se développent pas au même rythme malgré les phases de croissance et de développement que peut connaître un pays comme le Maroc (*cf.* Catin, Hanchane et Kamal, 2007).

A. Yassine, K. Soudi prennent en considération les mises en garde de Stiglitz (2002) pour nous inviter à repenser le développement. Ce dernier ne pouvant être du seul ressort de cadres macro-économiques qui, malgré leurs multiples intérêts, ne peuvent à eux seuls apporter des réponses novatrices aux besoins de développement. A travers la contribution des auteurs, on adhère naturellement à l'idée de la pertinence de l'échelle locale comme lieu effectif d'élaboration de processus de développement. L'article présente, en effet, des résultats décisifs, de ce point de vue, pour le cas marocain.

Les auteurs poussent l'analyse très loin et tracent des perspectives nouvelles pour quiconque souhaite proposer des mécanismes de ciblage inter- et intra-régionaux, dans la mesure où ils élaborent un indice de développement humain robuste par le fait qu'il est ajusté aux inégalités (IDHI). Cet indice intègre la composante des inégalités existantes dans les trois dimensions (éducation, santé, revenu). Cet ajustement permet non seulement de capter les effets de ces inégalités dans l'éducation, la santé et le revenu, mais aussi de quantifier les pertes potentielles dues à l'existence d'inégalités de distribution dans ces domaines.

Les résultats sont instructifs. Il est tout d'abord confirmé que l'IDHI diffère significativement de l'IDH dans les différentes régions du Royaume pour nous inciter à ne plus jamais dissocier l'analyse du développement de celle des inégalités, aussi bien sur le plan global que local. Ce résultat est remarquablement illustré par les auteurs lorsqu'ils soulignent que malgré la progression du niveau du développement humain, les pertes dues aux inégalités ont tendance à augmenter. Ensuite, il est suffisamment souligné que les régions marocaines présentent de forts écarts de développement humain, notamment en termes de revenu. La convergence du processus de développement est loin d'être assurée : les régions du Sud et les pôles économiques continuent de se positionner en tête du développement. Ce résultat confirme celui souligné par Catin, Hanchane et Kamal (2007) à partir d'autres données et des approches empiriques différentes consistant à évaluer l'impact des structures économique et industrielles initiales sur le processus de convergence des régions en termes de croissance et de développement des provinces marocaines entre 1985 et 1999. Il pousse également à davantage de

réflexions pour mieux traiter les spécificités territoriales dans toute action pour le développement, comme par exemple la relation entre la nature, spécialisée vs diversifiée, des agglomérations spatiales et leurs potentialités de croissance et développement et ce, dans la lignée de ce qui a été proposé, à titre d'exemple, par de Glaeser *et al.* (1992) et Henderson *et al.* (1995) pour le cas des pays développés. En fin de compte, A. Yassine, K. Soudi nous placent dans la fameuse et ancienne perspective de Hirshman (1986) autour du développement territorial, quand il reprend ses écrits de 1958 où il soulignait déjà que « *il importe moins, pour promouvoir le développement économique, de trouver des combinaisons optimales de ressources de facteurs de production donnés que de faire apparaître et de mobiliser à son service des ressources et des capacités cachées, éparpillées ou mal utilisées* ».

Dans « **Impact de la décentralisation fiscale sur l'inclusion sociale au niveau local au Maroc : une analyse empirique à l'aide de l'approche ARDL en séries chronologiques** », R. Boukbech et M. Liouaeddine portent un autre regard et de long terme sur le développement territorial. Plus particulièrement, ils cherchent à évaluer l'impact de la décentralisation fiscale sur l'inclusion sociale au niveau local. Ils font ainsi l'effort de construire deux familles d'indicateurs originaux. La première renvoie à un indice synthétique d'inclusion sociale, alors que la seconde propose deux indices nouveaux de décentralisation fiscale. Après une profonde discussion et une évaluation de la littérature aussi bien théorique qu'empirique, ils font le choix d'estimer un modèle dynamique à partir de leur base de données.

Les résultats montrent que le modèle de décentralisation fiscale mesurée par les dépenses n'est pas significatif. Toutefois, la décentralisation fiscale mesurée par les recettes a un impact significatif sur l'inclusion sociale, pouvant être, à l'occasion, négatif. L'effet de la décentralisation fiscale au Maroc serait par conséquent limité car la mobilisation des recettes fiscales locales pourrait dépendre non seulement du système de décentralisation fiscale adopté, mais aussi d'autres facteurs.

Les auteurs avancent quelques perspectives interprétatives dans ce sens. Celles-ci renvoient au

maintien entre les mains de l'État d'un certain nombre de prestations et de prérogatives en matière fiscale ou encore à la distribution déséquilibrée de l'investissement public au niveau territorial qui peut générer des inégalités significatives entre les différentes régions en termes de création de richesse et d'emplois. De même, les dysfonctionnements de la gouvernance locale et l'insuffisance de la capacité de programmation budgétaire et de gestion des projets d'investissement comptent et peuvent générer des déficits en matière d'infrastructures et d'équipements. Ils soulignent également l'absence de règles budgétaires contraignantes destinées au plafonnement du report des crédits d'investissement, à l'image des limites appliquées au budget général de l'État, ce qui entraîne un manque de rigueur en termes d'exécution des crédits budgétaires et donc un retard au niveau de la concrétisation des investissements. Enfin, les deux auteurs renvoient à la faible productivité de la fiscalité locale des collectivités territoriales qui dépendent fortement des transferts de l'État. Mais plus généralement, le lecteur découvrira toute une panoplie de contraintes dont les auteurs détaillent les mécanismes pour une meilleure compréhension des résultats de leur papier et pour des protocoles futurs et plus robustes d'évaluation des effets de la décentralisation fiscale.

Le dernier papier de ce numéro « **Politique active d'emploi et chômage des jeunes diplômés au Maroc : une évaluation de l'impact par la PSM** » proposé par A. Saadi, J. Laamire et I. El Abbassi, s'attaque à la politique d'emploi relevant du dispositif « Idmaj » qui pourrait constituer une évaluation pertinente du rôle de l'ANAPEC comme instance d'intermédiation sur le marché du travail. Bien que les cibles de ce dispositif

restent modestes au regard de la problématique de l'insertion professionnelle des jeunes et de leur taux de chômage parmi la population active, l'exercice a le mérite d'appliquer des méthodes quasi expérimentales et d'utiliser une base de données rarement mobilisées dans les travaux de recherche. Au-delà de cette belle vertu, les auteurs parviennent à des résultats qui ne peuvent trahir l'intuition des spécialistes et des résultats des travaux menés dans d'autres contextes économiques et sociaux à l'échelle internationale.

En effet, l'estimation de l'effet moyen sur les traités par l'approche « du plus proche voisin » montre que le programme ne présente aucun effet significatif sur la réduction du chômage et ce, quels que soient le niveau ou encore la spécialité du diplôme (lauréats de la formation professionnelle, diplômés des études supérieures et bacheliers). Comme chez Maibom *et al.* (2014), les programmes actifs d'emploi n'exerceraient aucun effet sur l'amélioration de l'emploi des jeunes diplômés au Maroc.

Enfin, les auteurs notent, à juste titre, que leur exercice d'évaluation d'Idmaj, reste partiel et ne peut, ajoutons-le, constituer un avis consensuel sur l'efficacité de la politique d'emploi du pays. La qualité des données de l'ANAPEC en est pour beaucoup, sans oublier que seule une spécification dynamique et longitudinale de l'approche d'évaluation permet de statuer. Or, pour le moment, les données spécifiques aux interventions de l'ANAPEC et à grande échelle, aussi bien temporelle qu'individuelle, sont quasi inexistantes.

Saïd Hanchane et Ayache Khellaf
Directeurs du comité scientifique

Mesure multidimensionnelle de la pauvreté féminine au Maroc*



La mesure de la pauvreté multidimensionnelle des femmes a le mérite de cibler les privations auxquelles elles sont sujettes. L'identification de ces privations et leur contribution au socle des déficits socioéconomiques des femmes est une démarche recherche-action à même de mieux fonder l'action publique pour la promotion des droits des femmes et leur autonomisation.

A cet égard, l'approche de l'Initiative d'Oxford pour la pauvreté et le développement humain

(OPHI), destinée à mesurer et analyser la pauvreté multidimensionnelle, offre l'avantage de mettre en évidence les principaux déterminants de cette forme de précarité chez les femmes. Par référence aux données des recensements de la population et de l'habitat de 2004 et 2014, il en ressort que plus de deux millions de femmes sont en situation de pauvreté multidimensionnelle, soit 18,1 % de la population féminine au Maroc, contre 40,4 % en 2004. Bien qu'en baisse aux niveaux national, régional et provincial, les déterminants de la pauvreté multidimensionnelle des femmes s'avèrent structurels, et leur ordre d'impact n'a pratiquement pas changé significativement au cours de cette période : les déficits en éducation expliquent près de deux tiers du risque de subir cette forme de pauvreté. Par ailleurs, le recoupement de la cartographie de la pauvreté monétaire et de la cartographie de la pauvreté multidimensionnelle des femmes a révélé que 2 % d'entre elles vivent une double privation : monétaire et non monétaire.

Hicham EL MARIZGUI, Abdeljaouad EZZRARI, Khalid SOUDI, HCP

Introduction

Dans la perspective du développement humain, le bien-être de la femme est une condition préalable du développement durable et constitue un objectif-clé des progrès humains (PNUD, 1990). Il sous-entend la lutte contre la pauvreté féminine, l'égalité des chances et l'obtention du pouvoir (*empowerment*). Si les femmes représentent la moitié de l'humanité, alors la construction d'un monde plus juste devra nécessairement passer par leur intégration sociale, politique et économique et non pas par leur exclusion. De ce point de vue, l'exclusion et la pauvreté constituent des préoccupations centrales auxquelles il faut s'attaquer si l'on veut assurer l'aspect de durabilité à tout projet de développement.

La décennie 90 constitue un revirement notable dans la mise en garde et la lutte contre la pauvreté (PNUD, 1990). En 1992, à Rio de Janeiro, il a été convenu que la protection de l'environnement implique la réduction de la masse des pauvres qui trouvent dans la nature leurs uniques ressources (Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, 1992). En 1994, la conférence du Caire a considéré la pauvreté comme une entrave majeure à la résolution des problèmes de la population (UNFPA, 1994). A la quatrième conférence des Nations Unies sur les femmes, tenue à Beijing en 1995, la pauvreté était classée au

(*) Ce travail fait partie du programme de travail de l'Observatoire des conditions de vie de la population.

rang des problèmes présentant une gravité particulière pour les femmes (1) (ONU-femmes, 1995).

Il est actuellement reconnu que le statut de la femme est inférieur à celui de l'homme et sa pauvreté plus grande. La femme qui vit dans un ménage pauvre est doublement pauvre, voire plus, si l'on tient compte de l'aspect multidimensionnel de la pauvreté. Du fait que la pauvreté ne peut se réduire à l'insuffisance des revenus mais également à l'absence des choix et des capacités (inégalité des chances d'accès aux biens ou aux services publics, au marché du travail, à l'exercice du pouvoir...), la population féminine pauvre ne peut qu'être plus pauvre que ne le laissent apparaître les mesures traditionnelles de la pauvreté. (Sen A., 2009).

La vulnérabilité des femmes face à la pauvreté, dans le contexte des pays en voie de développement, est souvent renforcée par le système des valeurs socioculturelles prédominant. Parmi ces valeurs, on relève les stéréotypes et les préjugés selon lesquels le rôle de la femme, parce qu'elle est moins habilitée que l'homme pour assurer d'autres tâches et responsabilités décisionnelles, est celui d'être mère.

D'emblée, le régime patriarcal, qui continue d'imprégner les comportements des couches sociales à caractère traditionnel de préjugés, conjugué à l'idéologie machiste dominante, relègue la question de la femme et retarde tout changement dans la relation entre les deux sexes qui pourrait créer les conditions de l'amélioration de la condition féminine et, partant, la soustraire à son état de pauvreté. Cet état de fait semble se perpétuer via le processus de la socialisation qui différencie les enfants en fonction de leur sexe et inculque à tout un chacun des règles et des conduites propres à son appartenance à tel ou tel sexe.

Ce chapitre tente d'établir la première cartographie de la pauvreté multidimensionnelle de la femme sur la base de l'exhaustivité des données du Recensement de la population et de l'habitat de 2014, une typologie de la

pauvreté des femmes en 2014 en combinant les résultats de cette cartographie avec ceux se rapportant à la pauvreté à partir de la cartographie de la pauvreté monétaire.

1. Cadre conceptuel de l'analyse : concepts, définitions et approches

1.1. Approche de la pauvreté monétaire

Cette approche fait de la pauvreté un état de revenu bas ou de pouvoir d'achat réduit qui se caractérise par l'insatisfaction des besoins essentiels en matière de nutrition, logement, formation, santé, emploi, loisirs... et par l'accès très limité aux différents moyens matériels et immatériels (terre, ressources financières, revenus, infrastructures physique sociale, protection sociale). Cette définition se réfère donc à une situation d'absence de bien-être pour une frange de la population dont la satisfaction des besoins est estimée incomplète et insuffisante. Toutefois, cette définition implique la connaissance des indicateurs du niveau de satisfaction, qui peuvent être choisis en termes monétaires (il s'agit alors de revenus ou, le cas échéant, les dépenses de consommation (Banque mondiale, 1990, 1993 ; Ravallion, 1992)). Se pose alors le problème de la connaissance de la frontière monétaire (seuil) qui permet d'établir la démarcation entre pauvres et non-pauvres. La question qui se pose est de savoir à partir de quel seuil un individu, ou un ménage, peut être considéré comme pauvre. Et quelle serait l'unité d'analyse de l'individu ou du ménage ? Ou plutôt ne faut-il établir une échelle d'équivalence permettant la comparaison entre des ménages de taille et de composition différentes ?

1.2. Approche de la pauvreté multidimensionnelle

L'approche de la pauvreté multidimensionnelle est une approche synthétique qui tente de dresser un ensemble de variables dont la relation serait déterminante dans la reproduction de la pauvreté. La pauvreté est un processus qui se reproduit avec la jonction de plusieurs facteurs dont le social, l'économique et le spatial. La pauvreté trouve son origine et son explication dans l'interaction de ces facteurs. Les antécédents de la

(1) Poussant plus loin cette bataille contre la pauvreté, l'ONU a déclaré 1996 année internationale pour l'élimination de la pauvreté et instauré la première décennie, 1997-2006, des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté. Ce projet ambitieux vise à mobiliser les décideurs du monde entier pour se pencher beaucoup plus sur le problème de la pauvreté et étudier les stratégies qui permettraient d'atténuer son ampleur et son incidence.

pauvreté sont de nature variée : ils peuvent être liés au statut social de l'individu (ou groupe d'individus), à leurs caractéristiques sociodémographiques, aux conditions économiques (en termes d'accès à l'emploi, d'inégalité des revenus...) et à la région de résidence (PNUD, Lollivier et Verger 1997). Cependant, les variables qui entrent en ligne de compte dans la reproduction de la pauvreté ne sont pas fixes, et la notion de satisfaction des besoins essentiels est relative.

1.3. Mesure de la pauvreté : de la divergence à la complémentarité des approches

Compte tenu de son ampleur actuelle, la pauvreté est au centre des préoccupations du gouvernement, des bailleurs de fonds et des chercheurs. Face à cet intérêt pour la pauvreté se présentent les difficultés méthodologiques de sa mesure statistique. Au Maroc, deux approches de cette mesure sont concurrentes : l'approche seuil de pauvreté (SP) et l'approche satisfaction des besoins essentiels (SBE).

La première considère que la situation d'un individu, dans la description de la pauvreté, est appréciée par rapport à un indicateur de bien-être et pour un seuil critique, appelé seuil de pauvreté. La personne dont la dotation en bien-être est inférieure à ce seuil sera considérée comme pauvre. Le point nodal de cette approche est la définition du seuil de pauvreté qui nécessite la détermination d'un même panier alimentaire de référence pour l'ensemble des individus.

La seconde, soit l'approche SBE, part du fait que la pauvreté peut résulter du manque de biens ou de la non-satisfaction de certains besoins essentiels. Elle compare la situation de chaque individu, relativement à un ensemble de besoins spécifiques, avec une série de normes exprimant pour chacun de ces besoins le plafond en dessous duquel il est considéré comme non satisfait.

Cependant, l'analyse critique de ces deux approches montre qu'elles présentent des limites essentielles. L'approche SP sous-entend que la satisfaction des besoins ne dépend que du revenu ou de la dépense privée du ménage. En outre, la composante non alimentaire du seuil de pauvreté constitue une sorte de « boîte noire », dont nous ignorons la liste des postes généraux et dont

nous ne connaissons que le coût total *via* une attitude empirique. Quant aux données critiques de l'approche SBE, elles se résument dans les points suivants : (i) dans ses applications, cette approche retient les besoins liés à l'alimentation, aux services ou biens publics et aux conditions du logement, laissant de côté les autres sources de bien-être comme le revenu et les autres composantes de la consommation non alimentaire ; (ii) la définition de la pauvreté est celle du plafond discriminant pour un indicateur de carence, tout en sachant qu'un individu peut ne pas être pauvre même s'il n'arrive pas à satisfaire un besoin essentiel ; (iii) la proportion des pauvres varie en fonction des indicateurs utilisés et leur combinaison ; (iv) cette approche ne permet de mesurer ni la profondeur ni la sévérité de la pauvreté.

Toutefois, étant donné que les sources du bien-être diffèrent selon ces deux approches, nous pouvons penser qu'elles se complètent ou lieu de s'exclure. Et partant, une possibilité de les intégrer reste envisageable et peut faire l'objet de la conception d'un nouveau prototype de mesure de la pauvreté. S'inscrivant dans la ligne d'analyse de la pauvreté proposée par Beccaria et Minujin (1987), Kaztman (1989) et Boltvinik (1989, 1990), cette nouvelle conception serait fondée sur l'hypothèse suivante : le bien-être de l'individu dépend autant de son revenu et de ses conditions de logement que de l'accès aux services ou biens publics. Ainsi sera considéré comme pauvre tout ménage dont le revenu par personne est inférieur au seuil de pauvreté par personne et/ou dont un ou plusieurs besoins essentiels ne sont pas satisfaits (Ravallion M., 1991).

Ainsi, une telle approche permet de scinder la population en quatre groupes : (i) les personnes pauvres selon l'approche SP et non pauvres selon l'approche SBE ; (ii) les pauvres selon l'approche SBE et non pauvres selon l'approche SP ; (iii) les pauvres selon les deux approches ; (iv) les non pauvres quelle que soit l'approche. Cette segmentation sera expérimentée sur les résultats des cartographies de la pauvreté multidimensionnelle et monétaire. Il est à signaler que le HCP a réalisé en 2016, sur la base des données RGPH 2014, la mise à jour de la cartographie de la pauvreté monétaire dont les résultats sont disponibles sur le site de cette institution.

2. Approche multidimensionnelle de la pauvreté

2.1. Aspect méthodologique

L'approche de OPHI fonde la mesure de la pauvreté multidimensionnelle sur un large faisceau de besoins dont l'absence de satisfaction constitue un facteur de prévalence ou de manifestation de la pauvreté ou un facteur de sa reproduction sociale. Ces besoins portent sur l'accès aux services sociaux de base – l'eau, l'électricité et l'assainissement –, les conditions de logement, l'éducation, la santé et les moyens de communication. Ce sont là les principaux objectifs retenus par l'agenda 2030 du développement durable.

En agrégeant une série d'indicateurs unidimensionnels du bien-être, cette approche renseigne sur la réalité complexe du bien-être et dresse les segments de la population en situation de privation multiple ou de pauvreté multidimensionnelle. Ainsi une personne (une femme dans notre cas) est considérée multidimensionnellement pauvre si elle cumule un nombre de privations supérieur au seuil de pauvreté, fixé par cette approche à « au moins 30 % des privations

élémentaires dues aux besoins non satisfaits dans les domaines susmentionnés ».

L'IPM est construit à l'aide de 10 indicateurs couvrant quatre dimensions : l'éducation, la santé, l'activité économique et les conditions de vie. Chaque dimension comprend un ou plusieurs items du bien-être qui expriment une situation de privation. Ces dimensions sont également pondérées avec un quart chacune (1/4), et chaque item dans une dimension est proportionnellement pondéré au nombre d'items relevant de la même dimension (voir tableau ci-dessous). Dans ce sens, les indicateurs de l'éducation, de la santé et de l'activité économique ont chacun un poids de 1/4 et ceux du niveau de vie un poids de 1/28 (voir le tableau ci-après).

L'approche de la mesure consiste à :

- mesurer la privation élémentaire relative à chaque facteur de pauvreté ;
- établir un indice composite de privation synthétisant l'ensemble des privations élémentaires ;
- calculer les indices de la pauvreté multidimensionnelle.

Implémenté à l'exhaustivité des données du RGPH 2014, l'IPM a la structure suivante :

2.2. Dimensions, composantes, indicateurs, seuils et pondérations de l'IPM

Tableau n° 1

Structure de l'IPM des femmes

Dimension	Composante	Indicateur : définition de la privation	Pondération
Education	Scolarisation	Si la femme est âgée de moins de 40 ans et n'a pas complété cinq années de scolarisation	1/4
	Analphabétisme	Si la femme est âgée de plus de 40 ans et est analphabète	1/4
Santé	Handicap	Si la femme est incapable de réaliser l'une des fonctions organiques suivantes : vision, audition, marche, capacité cognitive (se souvenir ou se concentrer), soins corporels et communication	1/4
Activité économique	Chômage	Si la femme est au chômage	1/8
	Emploi non rémunéré	Si la femme est active occupée et est aide-familiale	1/8

Dimension	Composante	Indicateur : définition de la privation	Pondération	
Conditions de vie	Eau potable	Si le ménage n'a pas accès à l'eau potable à moins de 30 minutes de marche depuis le logement	1/28	1/4
	Electricité	Si le ménage n'a pas d'électricité	1/28	
	Assainissement	Si le ménage ne dispose pas de toilette améliorée ou dispose d'une toilette partagée	1/28	
	Revêtement du sol	Si le plancher du logement est sale, en sable ou en terre battue	1/28	
	Mode de cuisson	Si le ménage cuisine avec du bois, du charbon ou du fumier	1/28	
	Promiscuité	Si, en moyenne, plus de 3 personnes cohabitent dans une pièce	1/28	
	Détention d'actifs	Le ménage ne possède ni voiture ni tracteur ni camion et ne possède pas au moins deux des biens suivants : téléphone, télévision, radio, moto, bicyclette et réfrigérateur	1/28	

3. Principaux traits de la pauvreté multidimensionnelle des femmes

3.1. Au niveau national

En 2014, au niveau national, le taux de la pauvreté multidimensionnelle chez les femmes de 18 ans et plus est de 18,1 %, ce qui correspond à 2,05 millions de femmes pauvres. Par milieu de résidence, avec une incidence de 37,9 %, près de 1,58 million de femmes sont multidimensionnellement pauvres dans les zones rurales. Dans les villes, ce phénomène reste moins prononcé (6,5 %), soit près de 470 000 femmes en situation de pauvreté. Ainsi, en 2014, 77,2 % des femmes multidimensionnellement pauvres au Maroc vivent dans les zones rurales.

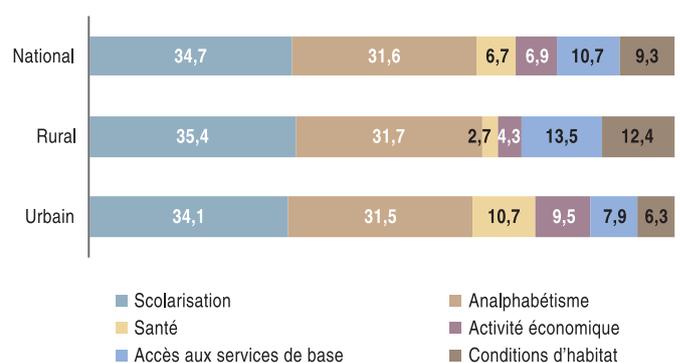
Entre 2004 et 2014, la pauvreté multidimensionnelle féminine a fortement baissé. L'incidence est passée de 40,4 % en 2004 à 18,1 % en 2014 à l'échelle nationale, de 30,5 % à 6,5 % en milieu urbain, et de 69,5 % à 37,9 % en milieu rural. En 2004, l'effectif des femmes mutidimensionnellement pauvres était de 3,8 millions, soit une réduction annuelle moyenne de 6,2 %.

La décomposition de la pauvreté multidimensionnelle féminine par domaine de privation renseigne sur les origines de ce phénomène. Au niveau national, elle s'explique par les privations relatives à la scolarisation,

34,7 %, à l'analphabétisme, 31,6 %, à l'accès aux infrastructures de base, 10,7 %, aux conditions de logement, 9,3 %, à l'activité économique, 6,9 % et à la santé, 6,7 %.

En milieu urbain, la pauvreté multidimensionnelle féminine s'explique par les privations relatives à la scolarisation, 34,1 %, à l'analphabétisme, 31,5 %, à la santé, 10,7 %, à l'activité économique, 9,5 %. En milieu rural, elle s'explique par les privations relatives à la scolarisation, 35,4 %, à l'analphabétisme, 31,7 %, à l'accès à l'eau, à l'électricité et à l'assainissement, 13,4 %, et aux conditions de logement, 12,4 %.

Figure n° 1 : Décomposition de la pauvreté multidimensionnelle des femmes par source de privation (en %)



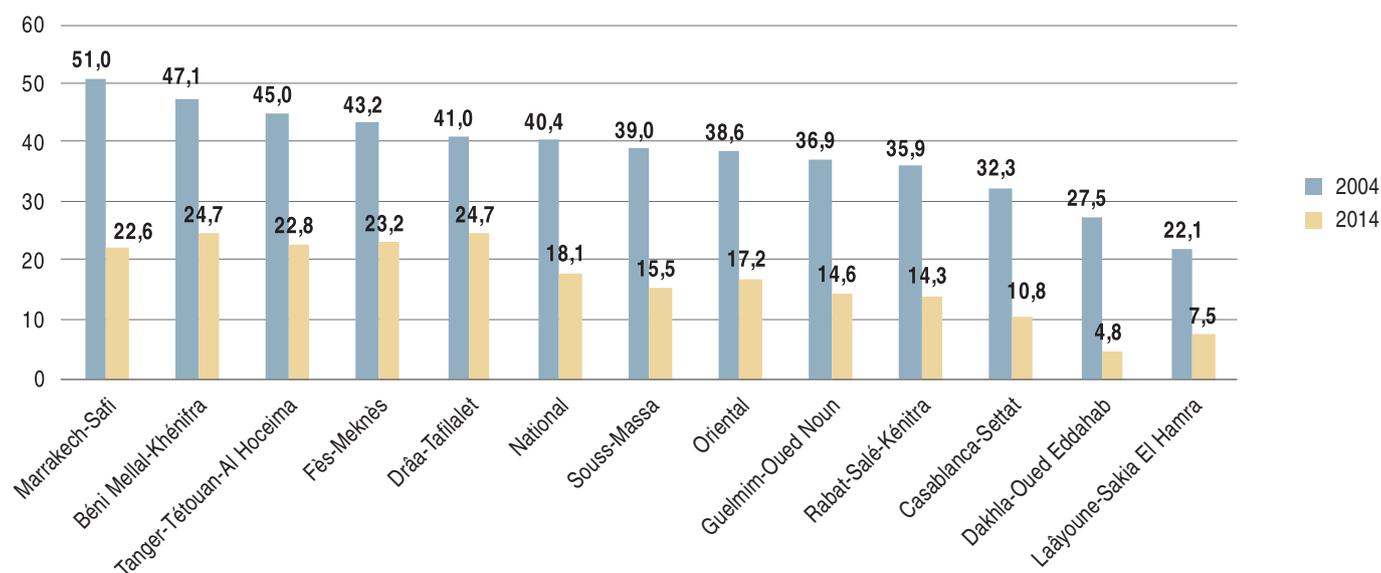
3.2. Au plan régional

En 2014, le classement des régions selon le taux de la pauvreté multidimensionnelle des femmes indique que cinq régions enregistrent un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale, qui est de 18,1%. Les régions les plus touchées sont Béni Mellal-Khénifra et Drâa-Tafilalet avec un taux de pauvreté de 24,7%, suivies de Fès-Meknès (23,2%), Tanger-Tétouan (22,8%) et Marrakech-Safi (22,6%). Inversement, les régions enregistrant un taux en dessous de la moyenne nationale

sont Dakhla-Oued Ed-Dahab (4,8%), Laâyoune-Sakia El Hamra (7,5%), Casablanca-Settat (10,8%), Rabat-Salé-Kénitra (14,3%), Guelmim-Oued Noun (14,6%), Souss-Massa (15,5%) et l'Oriental (17,2%).

Entre 2004 et 2014, le taux de la pauvreté multidimensionnelle des femmes a baissé dans toutes les régions du Royaume. La région de Dakhla-Oued Ed-Dahab a connu la plus forte baisse, passant de 27,5% à 4,8%, suivie de Casablanca-Settat, de 32,3% à 10,8%, puis de Laâyoune-Sakia El Hamra, de 22,1% à 7,5%.

Figure n° 2 : Évolution du taux de la pauvreté multidimensionnelle féminine dans les régions entre 2004 et 2014 (en %)



C'est la région Fès-Meknès qui abrite le plus grand nombre de femmes multidimensionnellement pauvres (16,2%), suivie de Marrakech-Safi (15,9%), Tanger-Tétouan (12,9%) et Casablanca-Settat (12,4%). Ces quatre régions abritent 57% des femmes multidimensionnellement pauvres au Maroc.

Quant à la décomposition de la pauvreté multidimensionnelle selon les régions, la part des privations relatives à la scolarisation va de 31,8% à Guelmim-Oued Noun à 45,1% à Dakhla-Oued Ed-Dahab. Celle des privations relatives à l'analphabétisme va de 21%

à Dakhla-Oued Ed-Dahab à 35% à Souss-Massa. Celle des privations relatives à la santé va de 3,4% à Tanger-Tétouan à 7,4% à Dakhla-Oued Eddahab. Celle des privations relatives au chômage et à la non-rémunération de l'activité économique va de 3,7% à Marrakech-Safi à 16,2% à Laâyoune-Sakia El Hamra. Quant à l'accès à l'eau, à l'électricité et à l'assainissement, elle s'élève à 6,6% à Laâyoune-Sakia El Hamra contre 15,1% à Béni Mellal-Khénifra. Le reste de la pauvreté multidimensionnelle des femmes s'explique par les conditions indécentes de logement : 4,4% à Laâyoune-Sakia El Hamra contre 16,7% à Drâa-Tafilalet.

Figure n° 3 : Contribution régionale à la pauvreté multidimensionnelle des femmes (en %)

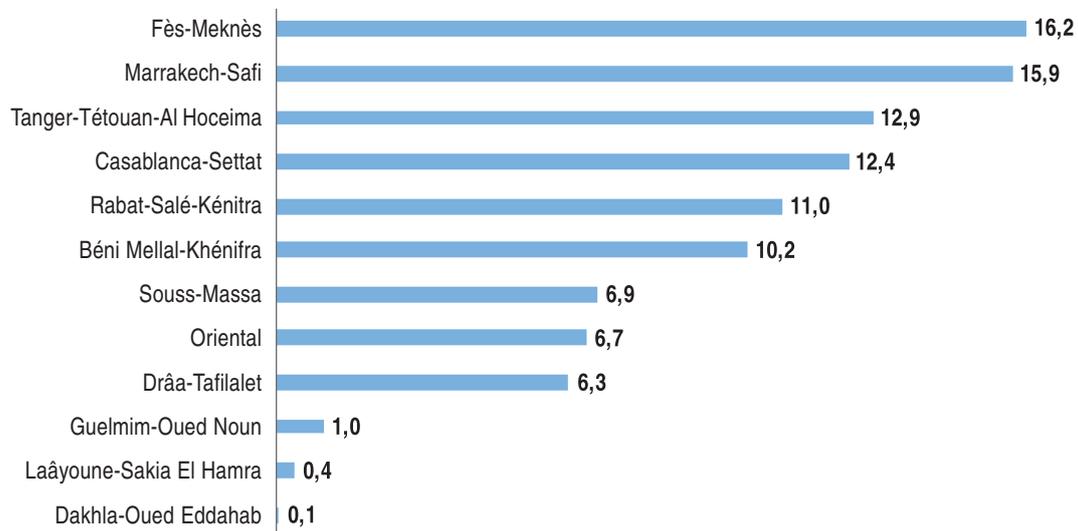
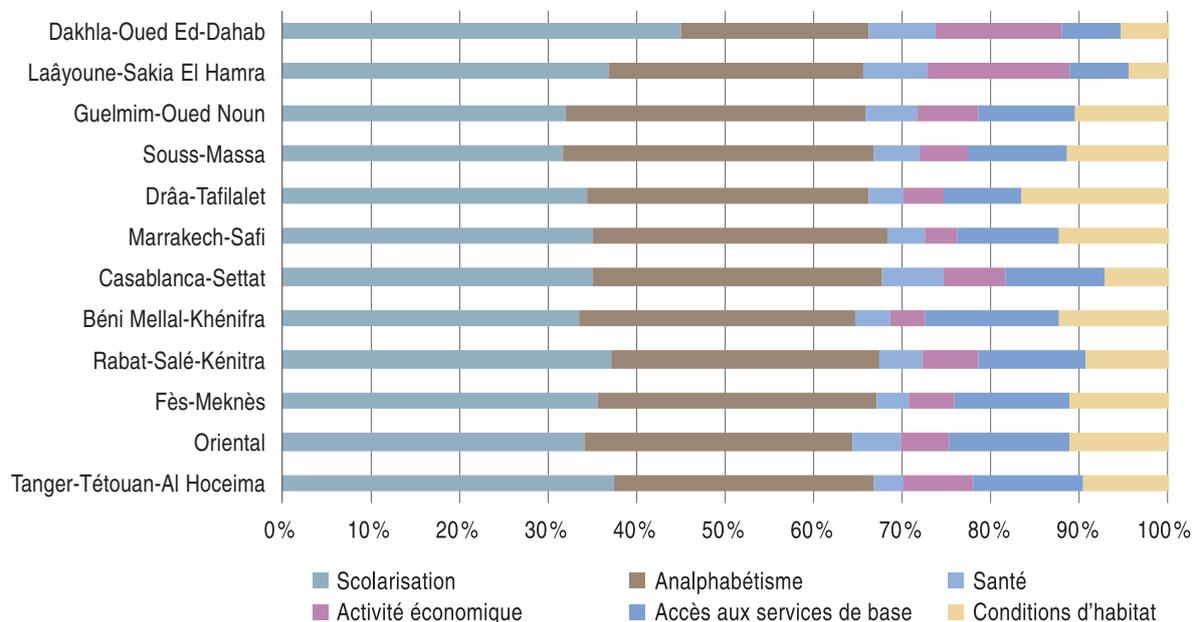


Figure n° 4 : Décomposition de la pauvreté multidimensionnelle des femmes par source de privation selon les régions (en %)



3.3. Au plan provincial

En 2014, plus de la moitié (53 %) des provinces et préfectures du Maroc enregistrent un taux de pauvreté multidimensionnelle des femmes supérieur à la moyenne nationale. Les neuf provinces les plus

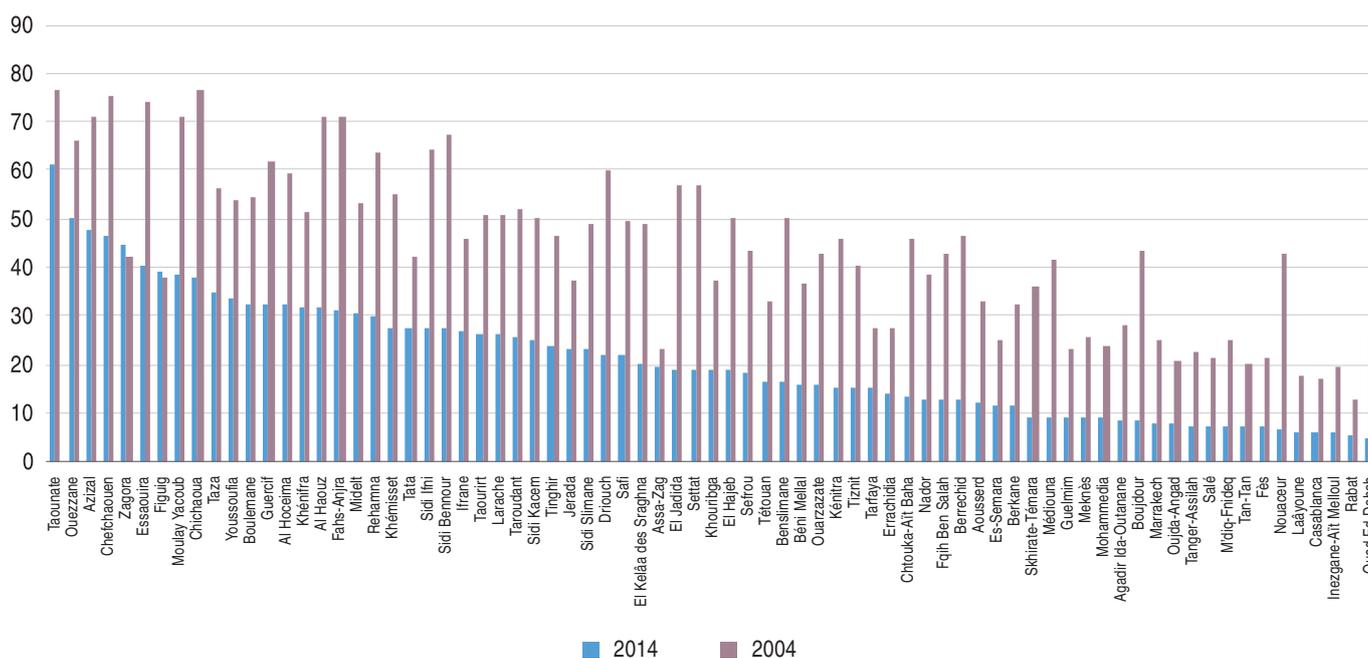
touchées enregistrent un taux deux fois supérieur à la moyenne nationale : Taounate (61,2 %), Ouezzane (50,2 %), Azilal (47,4 %), Chefchaouen (46,6 %), Zagora (44,5 %), Essaouira (40,6 %), Figuig (39,4), Moulay Yacoub (38,3 %) et Chichaoua (38,1 %).

Inversement, les dix-neuf provinces les moins pauvres au sens de la pauvreté multidimensionnelle féminine enregistrent un taux d'incidence inférieur à la moitié de la moyenne nationale : Oued Ed-Dahab (4,7 %), Rabat (5,2 %), Inezgane-Aït Melloul (5,9 %), Casablanca (6%), Laâyoune (6,1 %), Nouaceur (6,8 %), Fès (6,9 %) Tan-Tan (7 %), M'diq-Fnideq (7,2 %), Salé (7,3 %), Tanger-Assilah (7,4 %), Oujda-Angad Mohammedia (8,7 %), Meknès (8,8 %), Guelmim et Médiouna (9%).

Entre 2004 et 2014, la quasi-totalité des provinces ont connu un recul de l'incidence de la pauvreté multidimensionnelle des femmes, à l'exception des provinces de Zagora, où ce taux est passé de 42,4 % à 44,5 %, et de Figuig, de 37,9 % à 39,4 %.

La tendance à la baisse de la pauvreté multidimensionnelle varie d'une province à l'autre. C'est la province de Nouaceur qui a connu la plus forte baisse (-84,1 %), suivie d'Oued Ed-Dahab (-82,5 %) et Boujdour (-81 %). Cette baisse se situe entre 50 % et 80 % dans 46 provinces et entre 16,5 % et 50 % dans 25 provinces.

Figure n° 5 : Évolution de l'incidence de la pauvreté multidimensionnelle des femmes entre 2004 et 2014 par province (en %)



3.4. A l'échelle communale

Sur l'ensemble des communes et centres urbains, 62 ont un taux de pauvreté multidimensionnelle des femmes inférieur à 5 %, 284 entre 5 et 10 %, 263 entre 10 et 20 %, 257 entre 20 et 30 %, 354 entre 30 et 50 %, et 460 supérieur à 50 %.

En milieu rural, 34 communes ont un taux inférieur à 10 %, 187 entre 10 et 20 %, 251 entre 20 et 30 %, 175

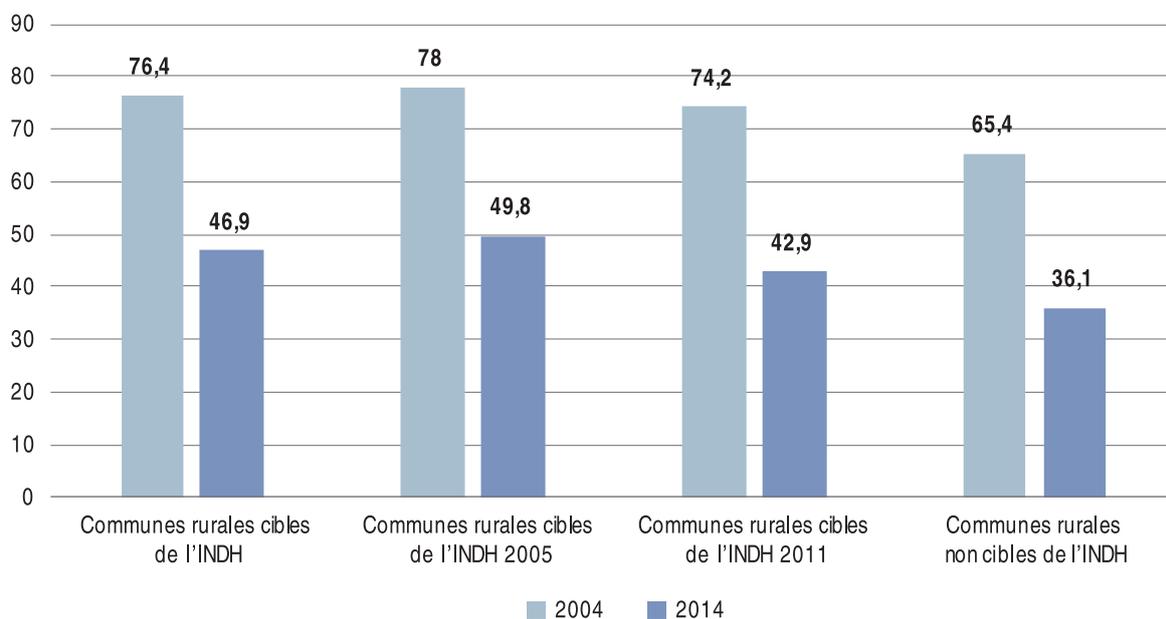
entre 30 et 40 %, 177 entre 40 et 50 % et 452 supérieur à 50 %.

Entre de 2004 et 2014, le taux de la pauvreté multidimensionnelle a baissé dans 97,4 % des communes et centres urbains. Cette baisse a été supérieure à 70 % dans 19 % d'entre eux, entre 70 et 50 % dans 37,3 % d'entre eux et inférieure à 50 % dans 11,1 % d'entre eux. 44 communes et centres urbains ont connu une hausse de la pauvreté multidimensionnelle des femmes.

Au cours de cette période, le taux de la pauvreté multidimensionnelle des femmes des communes rurales cibles de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) est passé de 76,4 % en 2004 à 46,9 % en 2014. Par période de ciblage, ce taux est passé de 78 à 49,8 % dans les communes rurales ciblées à partir de 2005, et de 74,2 à 42,9 % dans les communes rurales ciblées à

partir de 2011. Dans le reste des communes rurales, le taux de pauvreté multidimensionnelle des femmes est passé de 65,4 % en 2004 à 36,1 % en 2014. Au total, la pauvreté multidimensionnelle féminine a été réduite, en variation absolue, de 29,5 points de pourcentage dans les communes-cibles de l'INDH, contre 29,3 points de pourcentage dans les communes rurales non ciblées.

Figure n° 6 : Évolution du taux de pauvreté multidimensionnelle des femmes au Maroc pour les communes-cibles ou non de l'INDH entre 2004 et 2014 (en %)



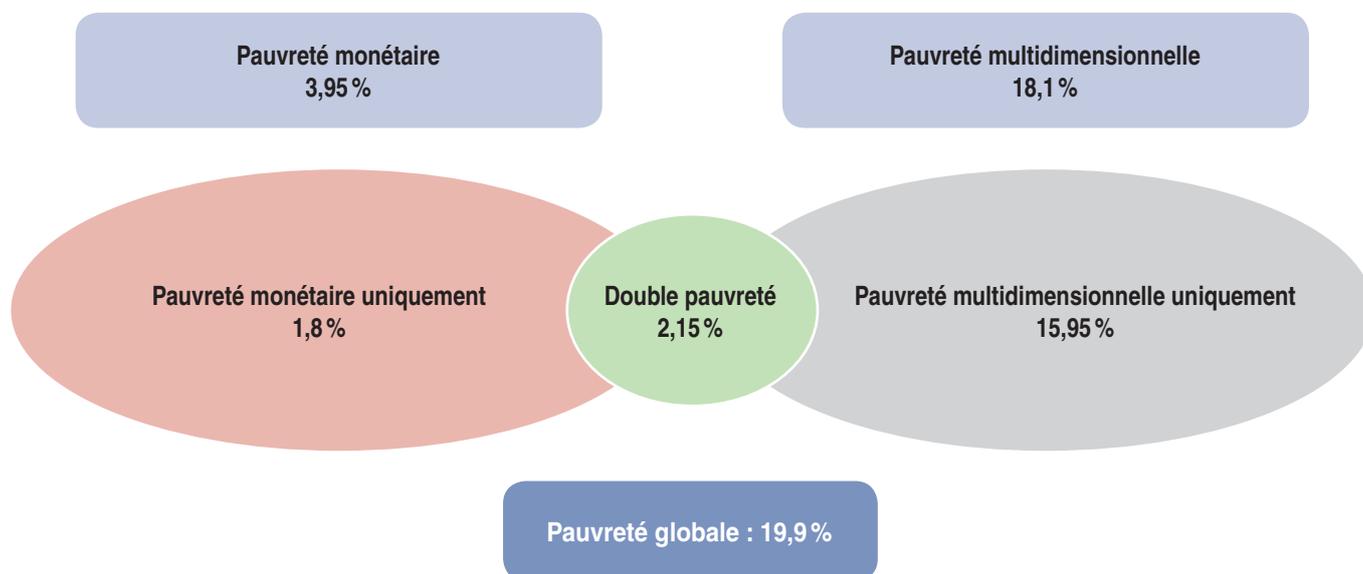
4. Typologie des femmes pauvres au Maroc

Sur la base des résultats combinés de la cartographie multidimensionnelle et de la cartographie de la pauvreté monétaire, une typologie des femmes marocaines selon le type de pauvreté subie a été établie (cf. page 4). Trois catégories ont été définies : la première constitue le noyau dur de la pauvreté, elle concerne les femmes qui cumulent les deux formes de pauvreté (monétaire et multidimensionnelle), la deuxième regroupe les femmes qui sont pauvres au sens de la pauvreté multidimensionnelle seulement, et la troisième les femmes sujettes à la forme monétaire de la pauvreté

seulement. Le poids de ces trois groupes détermine le taux de la pauvreté globale des femmes au Maroc.

Cette typologie a mis en exergue que deux millions de femmes subissent une seule pauvreté (17,7 % de la population féminine) : 1,8 million de femmes subissent exclusivement la pauvreté multidimensionnelle (15,9 %), et 199 000 femmes (1,8 %) la pauvreté monétaire seulement, 244 000 femmes (2,1 %), formant le noyau dur de la pauvreté, sont touchées à la fois par la pauvreté multidimensionnelle et la pauvreté monétaire. Avec ces trois indices, le volume de la pauvreté sous ses formes monétaire et multidimensionnelle est de 2,2 millions de femmes, soit un taux de pauvreté globale de 19,9 % à l'échelle nationale, 7,8 % en milieu urbain et 40,4 % en milieu rural.

Figure n° 7 : Typologie des femmes pauvres



Le noyau dur de la pauvreté est de 0,4 % en milieu urbain et 5,2 % en milieu rural. A l'échelle régionale, la région de Drâa-Tafilalet enregistre le taux le plus haut (6,8 %) suivie de Béni Mellal-Khénifra (4,5 %). Dans les provinces, le noyau dur de la pauvreté féminine est le plus prononcé à Azilal (13,4 %), puis à Zagora (12,4 %), Tinghir (9,1 %) et Midelt (7,5 %).

La double pauvreté touche moins de 5 % des femmes dans 68,4 % des communes et centres urbains, entre 5 % et 10 % dans 20,3 %, entre 10 % et 20 % dans 8,9 % et supérieure à 20 % dans 2 %.

Quant à la pauvreté globale, des disparités importantes ressortent de l'analyse sur le plan territorial :

- à l'échelle régionale, le taux de pauvreté globale atteint 29,7 % à Drâa Tafilalet, 27,3 % à Béni Mellal Khénifra, 24,8 % à Fès-Meknès, contre seulement 5 % à Dakhla-Oued Eddahab, 8,5 % à Laâyoune-Sakia El Hamra et 12,1 % à Casablanca-Settat ;
- à l'échelle provinciale, c'est la province de Taounate qui est la plus touchée par la pauvreté globale avec un taux de 62,8 %, suivie d'Azilal (50,9 %), Ouezzane (50,7 %), Zagora (50,1 %), Chefchaouen (47,1 %), Moulay Yacoub (42,9 %), Figuig (42,7 %), Essaouira (42,4 %), Chichaoua (39,4 %).

Sur le plan communal, près de 15 % des communes et centres urbains ont un taux de pauvreté féminine globale inférieur à 10 %, 17 % entre 10 % et 20 %, 29 % entre 20 % et 40 %, 28 % entre 40 % et 70 %, et 11 % des communes et centres urbains ont un taux de pauvreté globale supérieur à 70 %.

Conclusion

Mesurer de façon multidimensionnelle la pauvreté des femmes est une question épineuse. Le corpus méthodologique s'y rapportant permet d'identifier un socle de domaines et de sous-domaines de privations dont les critères d'éthique font l'objet de débats critiques et récurrents.

Par référence aux données des recensements de la population et de l'habitat de 2004 et de 2014 et en vue d'estimer cette forme de pauvreté à l'échelle territoriale la plus fine, on s'est référé aux informations démographiques et socio-économiques appréhendées par ces sources, afin d'identifier les dimensions et les items de privation pertinents pour obtenir une mesure multidimensionnelle de la situation de la pauvreté des femmes au Maroc.

L'approche de OPHI a été adoptée pour mesurer la pauvreté multidimensionnelle des femmes et établir son portrait de dénuement social.

Il ressort des résultats obtenus que la part des femmes pauvres est passée de 40,4 % en 2004 à 18,1 % en 2014, de 19,5 % à 6,5 % dans les villes et de 69,5 % à 37,9 % dans les campagnes.

Par région, les changements les plus importants ont concerné la région de Dakhla-Oued Eddahab avec une baisse de 27,5 % en 2004 à 4,8 % en 2014, suivie de la région Casablanca-Settat (de 32,2 % à 10,8 %)

Par province, Nouaceur a connu la plus grande baisse de pauvreté multidimensionnelle au cours de cette période (42,9 à 6,8 %) suivie d'Oued-Ed-Dahab (26,8 à 4,7 %).

Au cours de cette période, le taux de la pauvreté multidimensionnelle des femmes des communes rurales

cibles de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) est passé de 76,4% en 2004 à 46,9 % en 2014.

Le recoupement des données de la carte de la pauvreté monétaire et de celles de la carte de la pauvreté multidimensionnelle a permis de relever que 2 % des femmes au Maroc souffrent d'une double pauvreté, la pauvreté multidimensionnelle et la pauvreté monétaire.

Cette tentative est la première du genre au Maroc et à l'échelle africaine, elle mérite d'être développée en prenant en considération les différentes formes de privation liées notamment aux inégalités de genre telles que les inégalités des chances professionnelles, la participation à la prise de décision et les rapports sociaux au sein du ménage.

Annexe

Taux de la pauvreté multidimensionnelle des femmes par région et milieu et son évolution entre 2004 et 2014 (en %)

Région	2004			2014		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	19,2	79,2	45,0	6,2	50,8	22,8
Oriental	21,0	66,8	38,6	7,7	36,3	17,2
Fès-Meknès	20,2	74,5	43,2	7,1	50,4	23,2
Rabat-Salé-Kénitra	19,7	71,8	35,9	6,8	34,7	14,3
Béni Mellal-Khénifra	21,7	70,9	47,1	7,3	43,6	24,7
Casablanca-Settat	17,6	70,4	32,2	6,2	25,8	10,8
Marrakech-Safi	21,0	75,3	51,0	6,2	37,1	22,6
Drâa-Tafilalet	19,3	51,4	41,0	5,9	34,8	24,7
Souss-Massa	19,0	55,9	38,9	5,6	27,7	15,5
Guelmim-Oued Noun	17,9	62,1	36,9	5,0	31,5	14,6
Laâyoune-Sakia El Hamra	21,6	28,8	22,1	6,9	30,4	7,5
Dakhla-Oued Ed-Dahab	28,7	18,5	27,5	4,3	25,1	4,8
Ensemble	19,5	69,5	40,4	6,5	37,9	18,1

Taux la pauvreté multidimensionnelle des femmes par province et milieu et son évolution entre 2004 et 2014 (en %)

Province	2004			2014		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Agadir-Ida-Outanane	18,9	65,1	28,3	4,1	33,6	8,3
Al Haouz	24,2	77,1	71,0	6,5	36,2	31,6
Al Hoceima	17,0	79,8	59,4	6,8	46,6	32,2
Meknès	17,9	58,7	25,5	6,1	23,4	8,8
Aousserd	43,1	20,9	33,2		12,2	12,2
Assa-Zag	16,2	56,8	23,4	7,0	54,5	19,5
Azilal	22,4	81,7	71,0	7,5	57,5	47,4
Béni Mellal	20,2	60,1	36,7	6,5	30,9	15,9
Benslimane	18,3	70,9	50,2	7,7	25,9	16,5
Berkane	19,6	50,1	32,1	7,0	18,8	11,2
Berrechid	19,5	67,1	46,6	6,2	21,6	12,5
Boujdour	43,3	83,3	43,4	7,2	54,2	8,2
Boulemane	22,1	68,6	54,5	8,8	44,9	32,2
Casablanca	16,7	50,0	17,0	6,0		6,0
Chefchaouen	19,7	84,1	75,5	7,0	53,1	46,6
Chichaoua	27,1	84,7	76,8	9,3	44,3	38,1
Chtouka-Aït Baha	25,5	48,9	45,9	10,0	14,6	13,2
Driouch	25,2	68,1	59,7	7,6	27,2	22,2
El Hajeb	29,3	67,2	50,4	9,1	29,0	18,9
El Jadida	17,4	81,1	56,9	6,6	28,7	19,1
El Kelâa des Sraghna	23,1	57,6	48,8	7,5	25,7	20,1
Errachidia	12,5	38,9	27,5	4,5	22,5	14,2
Essaouira	27,5	88,4	74,4	8,2	52,0	40,6
Es-Semara	25,7	23,0	25,1	10,9	52,2	11,6
Fahs-Anjra		71,3	71,3		30,8	30,8
Fès	20,7	46,0	21,3	6,8	12,5	6,9
Figuig	19,8	74,7	37,9	9,5	75,4	39,4
Fquih Ben Salah	27,7	51,7	42,5	7,8	16,2	12,7
Guelmim	17,9	34,2	23,1	4,9	20,3	9,0
Guercif	31,9	76,5	61,5	12,9	47,0	32,2
Ifrane	20,1	77,4	45,9	7,3	52,4	26,5
Inezgane-Aït Melloul	18,9	27,4	19,5	5,7	9,1	5,9
Jerada	17,9	73,8	37,4	7,0	53,6	23,3
Kénitra	22,4	76,3	45,6	7,0	28,6	15,4
Khémisset	22,5	81,1	55,2	9,4	49,3	27,6
Khénifra	23,5	88,7	51,3	8,6	74,3	31,9
Khouribga	18,7	77,8	37,3	6,9	50,7	19,0

Province	2004			2014		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Laâyoune	17,5	23,3	17,6	6,1	19,9	6,2
Larache	24,3	78,6	50,8	8,8	48,7	25,9
Marrakech	19,5	49,6	25,1	5,5	14,3	7,5
Médiouna	39,7	42,9	41,3	8,8	9,5	9,0
Midelt	22,3	76,6	53,0	6,3	52,0	30,6
Mohammedia	18,3	42,9	23,9	5,8	17,0	8,7
Nador	25,0	62,7	38,5	8,8	22,5	12,9
Nouaceur	31,4	45,9	42,9	6,5	8,4	6,8
Oued-Ed-Dahab	27,7	17,0	26,8	4,3	39,9	4,7
Ouarzazate	16,4	54,7	42,8	4,4	22,4	15,8
Ouezzane	22,8	79,8	66,2	7,2	64,5	50,2
Oujda-Angad	15,0	60,2	20,5	5,5	33,7	7,5
Rabat	12,7		12,7	5,3		5,3
Rehamna	26,6	77,5	63,7	6,1	43,1	30,0
Safi	20,9	83,7	49,5	6,3	41,6	22,0
Salé	17,8	81,6	21,4	5,7	34,0	7,3
Sefrou	20,0	64,7	43,3	7,7	32,2	18,4
Settat	19,6	75,0	56,6	6,8	26,6	19,1
Sidi Bennour	27,5	75,9	67,4	10,7	31,3	27,1
Sidi Ifni	19,3	75,7	64,5	5,3	35,2	27,3
Sidi-Kacem	21,2	64,4	50,2	7,1	34,5	24,9
Sidi Slimane	30,5	62,3	49,1	10,7	32,6	22,9
Skhirate-Témara	29,6	60,8	36,3	8,2	18,3	9,1
Tanger-Assilah	18,7	61,8	22,7	5,6	40,0	7,4
Tan-Tan	17,7	78,4	20,3	4,8	57,0	7,0
Taounate	27,7	82,2	76,5	11,2	68,7	61,2
Taurirt	30,1	83,1	50,9	9,9	58,6	26,2
Tarfaya	9,8	47,8	27,1	6,6	27,3	15,0
Taroudant	19,3	61,9	51,8	6,4	33,7	25,7
Tata	29,6	47,0	42,0	10,3	34,9	27,5
Taza	17,6	79,0	56,2	6,6	55,1	34,9
Tétouan	16,5	81,0	33,2	5,5	50,8	16,6
M'diq-Fnideq	20,7	70,2	24,8	6,1	25,9	7,2
Tinghir	28,3	51,9	46,1	6,8	29,5	23,9
Tiznit	9,7	50,7	40,6	3,4	21,9	15,3
Yousseoufia	18,4	83,0	53,7	6,5	56,2	33,4
Zagora	31,3	44,4	42,4	12,1	50,9	44,5
Moulay Yacoub	21,8	72,5	71,2	24,6	40,5	38,3
Ensemble	19,5	69,5	40,4	6,5	37,9	18,1

Bibliographie

- Boltvinik J. (1994), *Poverty Measurement and Alternative Indicators of Development*.
- Kaztman R. (1989), *L'Hétérogénéité de la pauvreté, cas de Montevideo*.
- Lollivier S. et Verger D. (1997), *Trois apports des données longitudinales à l'analyse de la pauvreté*.
- ONU-Femmes (1995), Déclaration et Programme d'action de Beijing.
- PNUD (1990), *Rapport mondial sur le développement humain*.
- PNUD (1992), Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.
- Ravallion M. (1991), *Comparaison de la pauvreté, concepts et méthodes*, Document de travail n° 122 de la Banque mondiale.
- Sen A. (2009), *The Idea of justice*.
- UNFPA (1994), *Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement*.

Pauvreté subjective et inégalités sociales



L'appréhension du vécu des ménages marocains à partir de leurs perceptions, de leurs représentations sociales et de leurs préoccupations a fait l'objet, depuis 2007, de plusieurs enquêtes socio-économiques réalisées par le Haut-Commissariat au Plan. Les statistiques obtenues sur la base des déclarations spontanées ont été reprises par un nombre d'organismes nationaux et internationaux qui s'intéressent au bien-être de la population dans sa double composante objective et subjective, notamment la pauvreté dans sa forme subjective. Pour contextualiser ces déclarations en fonction des réalités sociales des ménages et de leur environnement social, des travaux ont été conduits pour relier le

niveau de vie effectif à celui souhaité et mesurer les deux formes de la pauvreté – subjective, absolue et relative – par référence à des seuils appropriés.

Sur la base de ce nouvel outillage conceptuel, il ressort que le taux de pauvreté subjective absolue est de 14 % en 2014 au lieu de 45 % par référence à l'approche directe fondée sur l'auto-identification d'appartenance à la classe pauvre. En 2007, ces taux sont respectivement de 34 % et 42 %. Quant à la pauvreté subjective relative, elle est passée de 30 % en 2007 à 42 % en 2014. Ce dernier résultat met en exergue l'impact des inégalités ressenties sur les perceptions subjectives de la pauvreté. Le paradoxe de Tocqueville montre que le niveau élevé de cette forme de pauvreté est due globalement aux comparaisons sociales, qui souvent expliquent les perceptions négatives du bien-être des ménages.

Youssef BENMIMOUN, Khalid SOUDI, HCP

1. Introduction

La mesure de la pauvreté subjective a pris une importance considérable au cours de ces dernières années auprès des organisations internationales de développement et s'est imposée comme un enjeu de première importance dans l'élaboration des politiques de développement économique et social (Stiglitz-Sen-Fitoussi, 2009) afin de réduire le gap entre les mesures objectives et les mesures subjectives. Cette forme de pauvreté est liée aux perceptions et jugements défavorables de fait l'individu quant à ses conditions de vie en liaison avec son expérience personnelle. Elle peut être définie ainsi comme un sentiment de privation et de manque des ressources et capacités, perçues comme nécessaires, pour mener une vie décente. Les travaux s'y rapportant ne cessent de se développer pour mieux quantifier l'ampleur de ce phénomène (Ravallion, 1995, 1998 ; Rojas, 2004 ; Javier *et al.*, 2006 ; Nicaise, 2016, etc.).

Ce travail s'insère particulièrement dans le cadre des débats concernant la discordance entre les mesures objectives et les mesures subjectives relatives au bien-être au Maroc. En effet, en dépit des avancées notables réalisées au niveau national dans les domaines économique et social, particulièrement au cours de ces dernières années, en matière de lutte contre la pauvreté, les travaux du HCP révèlent la persistance de la pauvreté ressentie et l'insatisfaction générale de la population : 43 % des ménages sont insatisfaits ou peu satisfaits de leurs conditions de vie, et 46 % des ménages se considèrent comme pauvres. Toutefois, faute d'absence de normes statistiques et de seuils appropriés à ces deux phénomènes (Ravallion, 1998), il est difficile de comparer ces mesures subjectives aux mesures objectives. A cet égard, de nouvelles mesures subjectives doivent être mises en œuvre en réponse aux nouvelles recommandations de la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi (2009), en vue de mettre en place des politiques de développement adéquates et alignées sur les aspirations de la population.

Cet article se propose de repenser la mesure de la pauvreté subjective au Maroc selon une nouvelle perspective basée sur la comparaison des aspirations des ménages en termes de conditions de vie et de leurs niveaux de vie effectifs, pour aboutir à proposer des seuils subjectifs : absolu et relatif. Le premier constitue un équivalent monétaire de ce que la société perçoit comme niveau de vie minimal permettant d'échapper à la pauvreté et de vivre décemment, tandis que le deuxième reflète l'impact des inégalités sociales sur la perception des conditions de vie au-delà de la satisfaction des besoins de base.

Pour comprendre le soubassement social de la pauvreté subjective dans sa dimension relative, on a eu recours au paradoxe de Tocqueville, pour appréhender le lien entre les inégalités sociales ressenties et l'ampleur de cette forme de pauvreté. Le paradoxe de Tocqueville, qui est à l'origine de la « théorie de la frustration relative » stipule que plus les conditions de vie des citoyens s'améliorent, plus ils ressentent des frustrations relatives. Il sera davantage explicité dans la partie « analyse des résultats ».

L'approche de l'estimation des seuils de la pauvreté subjective dans ses formes absolue et relative sera explicitée dans la partie dédiée à la méthodologie de la mesure. Ensuite, les principaux résultats issus des estimations seront présentés dans la partie consacrée aux résultats. Avant de conclure, la troisième partie sera consacrée à la vérification empirique du paradoxe de Tocqueville.

2. Méthodologie

L'analyse de la pauvreté selon l'optique subjective a pris une importance considérable au cours de ces dernières années auprès des organisations internationales de développement et s'est imposée comme un enjeu de première importance dans l'élaboration des politiques de développement économique et social. La pauvreté subjective est liée aux perceptions et jugements défavorables de l'individu quant à ses conditions de vie en liaison avec son expérience personnelle. Elle peut être définie ainsi comme un sentiment de privation et de manque des ressources et capacités, perçues comme nécessaires, pour mener une vie décente. Une vaste

littérature s'est développée à ce sujet pour l'appréhension de ce phénomène (Ravallion, 1995, 1998 ; Javier *et al.* (2006) ; Nicaise, 2016 ; Rojas, 2004, etc.).

Dans ce travail, selon la nature et la multiplicité des données concernant l'évaluation subjective des conditions de vie des ménages marocains, on retiendra deux formes de pauvreté subjective : absolue et relative.

La pauvreté subjective absolue renvoie au sentiment de privation dû à la difficulté de satisfaire des besoins basiques pour mener une vie décente. Cette définition considère comme pauvres ceux dont le niveau de vie effectif est inférieur aux dépenses souhaitées nécessaires pour s'extraire de la pauvreté ou ne pas y tomber. **Le seuil de pauvreté est la dépense moyenne des ménages dont le niveau de vie souhaité coïncide avec celui observé** (Ravallion, 1995).

Quant à la pauvreté subjective relative, elle exprime la prévalence du sentiment de frustration d'un point de vue social, particulièrement parmi les pauvres et les classes moyennes, dû au manque de moyens financiers pour vivre le mode de vie des classes aisées et au creusement des écarts socio-économiques. Cette forme de pauvreté constitue une mesure appropriée du sentiment d'inégalité. Estimé empiriquement pour chaque milieu social (1), le seuil de la pauvreté subjective relative correspond aux dépenses minimales pour atteindre le niveau de vie d'une classe sociale supérieure. Dans ce sens, cette forme de pauvreté est inhérente au sentiment d'inégalités et à la frustration sociale. La robustesse de ce lien sera testée par référence au paradoxe de Tocqueville qui stipule que plus les conditions de vie des citoyens s'améliorent, plus, paradoxalement, ils ressentent des frustrations en raison de la distance qui les sépare d'un groupe social de référence ou de leur but social.

Pour la construction des seuils appropriés de la pauvreté subjective, on a eu recours à deux questions largement utilisées dans la littérature : le revenu minimum (RM) et la classification subjective dans l'échelle du bien-être ou l'autoévaluation spontanée des ménages de leur niveau de vie. Tout d'abord, le seuil de la pauvreté subjective

(1) A défaut de données représentatives à l'échelle communale et provinciale, la région est retenue comme le milieu social sur lequel portent les comparaisons inter-ménages.

absolue est calculé à partir des réponses individuelles des ménages sur le niveau de revenu minimum qu'ils perçoivent comme adéquat pour subvenir à leurs besoins. Ensuite, le seuil relatif subjectif sera basé sur la question concernant le classement subjectif dans l'échelle du bien-être.

La question générale du revenu minimal souhaité présente, en effet, des problèmes méthodologiques qui résultent de l'incohérence des appréhensions que font les ménages du terme « revenu minimal nécessaire » et de ce qu'ils jugent comme « besoins basiques » (Darby *et al.*, 2004). La formulation de la question du revenu minimum dans l'enquête diffère, toutefois, de la question usuelle utilisée dans la littérature (2). La question sur le niveau de dépenses minimales utilisée dans cet article et issue de l'enquête nationale sur le niveau de vie des ménages au Maroc de 2014 est la suivante : « Dans votre situation actuelle, quel est le montant de dépenses le plus bas (alimentaire et non alimentaire) en dessous duquel votre ménage vivra dans la pauvreté ou en échappera s'il est déjà pauvre ? »

La présence du terme « pauvreté » dans la question introduit un biais dans les réponses des ménages en faveur de l'aspect absolu de la pauvreté. D'une part, la question s'adresse à tous les ménages enquêtés, mais sa formulation ne permet pas d'obtenir des réponses subjectives seulement de la part des personnes qui se déclarent pauvres. D'autre part, en répondant à cette question, la majorité des personnes enquêtées tendent à réfléchir uniquement aux dépenses minimales nécessaires à leur subsistance, notamment ceux appartenant aux classes inférieures ou intermédiaires. C'est dans ce sens que le seuil issu de la question du revenu minimal requis sera qualifié de « seuil absolu ».

Pour avoir une image beaucoup plus claire sur les perceptions subjectives des ménages marocains vis-à-vis la pauvreté, il est important de prendre en considération également leur aspect relatif. Dans un premier temps, un seuil de la pauvreté subjective est calculé par la méthode de l'intersection introduite par Groedhart *et al.* (1977), qui correspond au niveau des

dépenses minimales jugées nécessaires par les ménages pour couvrir leurs besoins basiques. Ce seuil est qualifié de seuil social de pauvreté subjective absolue. Dans un deuxième temps, pour prendre en considération l'effet des comparaisons sociales et des inégalités sur la perception de la pauvreté, un deuxième seuil de la pauvreté subjective sera calculé sur la base de la question de l'auto-détermination dans l'échelle du bien-être social.

Le seuil de la pauvreté subjective absolue (ou seuil de subsistance) représente le seuil-limite en dessous duquel le ménage ne peut satisfaire ses besoins fondamentaux. Ainsi, on entend par seuil subjectif absolu (ou de subsistance) le niveau minimum des dépenses couvrant les besoins basiques des ménages. Les ménages pour lesquels le niveau des dépenses est égal ou proche de ce seuil ont une idée plus claire sur ces dépenses basiques, et donc la méthode de l'intersection est privilégiée (Ravallion, 1995).

Le seuil relatif constitue le niveau des dépenses de référence qui permet à chaque type de ménage, en plus de satisfaire ses besoins basiques, d'avoir une vie sociale similaire à son groupe de référence. C'est dans ce sens qu'on le qualifie de seuil pauvreté subjective relative.

2.1. Modèle d'estimation de la pauvreté subjective absolue

Méthode d'intersection

L'équation de régression du niveau des dépenses minimales déclarées sur le niveau des dépenses effectives est donnée par :

$$\ln(y_{si}) = \beta_0 + \beta_1 * \ln(y_{ei}) + \beta_2 * \ln(fs_i) + \varepsilon_i$$

avec :

y_{si} : les dépenses minimales déclarées par le ménage i .

y_{ei} : les dépenses effectives du ménage i .

fs_i : la taille du ménage i .

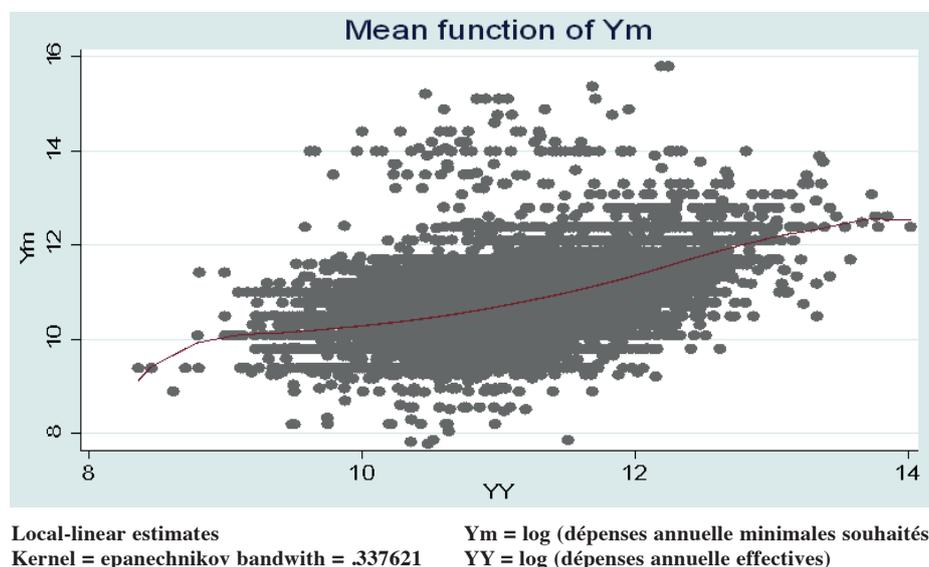
Le seuil de la pauvreté subjective absolue est :

$$\ln(y^*) = \frac{\beta_0 + \beta_2 * \ln(fs^*)}{1 - \beta_1}$$

avec : $\ln(fs^*)$: la taille moyenne des ménages.

(2) Ce constat est confirmé économétriquement par l'estimation selon le modèle non paramétrique de Kernel des dépenses souhaitées sur les dépenses effectives des ménages marocains qui donne une courbe convexe (voir figure ci-dessous).

Figure 1 : Ajustement des dépenses effectives aux dépenses minimales pour sortir de la pauvreté



Plusieurs autres variables peuvent être intégrées dans cette équation pour contrôler les différences socio-économiques et régionales entre les ménages au niveau de la perception de la pauvreté :

$$\ln(y_{si}) = \beta_0 + \beta_1 * \ln(y_{ei}) + \beta_3 * \ln(fs_i) + \beta_4 * X_i + \varepsilon_i$$

avec : X_i le vecteur des variables de différenciation relatives à la pauvreté subjective (composition des ménages, genre, niveau d'instruction, région, âge, classe sociale...).

2.2. Modèle d'estimation de la pauvreté subjective relative

Pour appréhender ce volet relatif de la pauvreté subjective, on se réfère à la question d'auto-identification des ménages (3) en liaison avec le mode de vie de leur entourage et la théorie de l'utilité de la dépendance aux références. Il s'agit de la théorie des perspectives développée par Kahneman *et al.* (1979) pour décrire la nature comparative des perceptions et des sentiments des individus (Ravallion *et al.*, 2019). Cette théorie introduit à la fois les considérations absolues et les considérations relatives au niveau de l'évaluation du bien-être dans la mesure où les préférences de l'individu

ne dépendent pas seulement de ses ressources mais également de sa position sociale relativement à un niveau de référence déterminé par le niveau de vie de son entourage (Castilla, 2010).

Toutefois, la méthode d'intersection sur la question du revenu minimum adoptée pour la détermination du seuil absolu ne permet pas d'approcher le seuil de la pauvreté subjective relative, du fait que les perceptions subjectives varient selon le niveau de revenu (4).

L'utilité de l'individu i se représente ainsi comme suit :

$$u_i = u(y_i, \frac{y_i}{r_i}) ;$$

y_i est le revenu effectif de l'individu i et r_i est le revenu de référence de l'individu i . La fonction d'utilité $u(.)$ est strictement croissante au niveau des deux arguments ($u'_y > 0$ et $u'_{y/r} > 0$). L'idée des comparaisons relatives consiste dans le fait que l'utilité d'un individu dépend du gap entre son revenu et un niveau de revenu de référence r_i qui reflète le niveau de vie auquel il aspire pour s'intégrer et avoir une position sociale acceptable au sein de son entourage. Ainsi, pour se positionner dans l'échelle du bien-être subjectif (se considérer pauvre ou pas), l'individu se réfère au niveau de vie de son

(3) Les classes sociales auto-identifiées sont : les pauvres, les moyens et les aisés.

(4) Ce résultat sera discuté en détail dans la section consacrée au paradoxe de Tocqueville.

entourage en comparant son revenu à un niveau de revenu (r_i) qu'il perçoit adéquat pour ne pas être pauvre par rapport à son entourage (ou groupe de référence). Le revenu de référence (r_i) dépend du niveau de revenu moyen du groupe de référence (r_i) et de la dispersion des revenus au sein de ce dernier.

Ceci se traduit par la condition suivante :

L'individu i souffre des privations relatives si $y_i < r_i$ (1)

L'individu i est satisfait si $y_i \geq r_i$.

Le but est de déterminer ce niveau de revenu de référence pour en déduire une mesure subjective relative de la pauvreté. A cet effet, la question directe qui permet aux individus de classer leurs niveaux de vie dans l'échelle du bien-être subjectif est utilisée dans la calibration du modèle de l'utilité de dépendance aux références. Il s'agit de la question : « Dans quel niveau social classez-vous votre ménage en comparaison avec ce qui règne dans votre environnement social ? » Cette question à un caractère relatif et consitue donc un outil puissant au niveau de la littérature de la pauvreté subjective pour appréhender les perceptions des ménages envers leurs conditions de vie en comparaison avec ceux des personnes qui les entourent. En combinant cette question avec le modèle logistique ordonné, on essaiera de construire un seuil relatif de la pauvreté subjective.

L'estimation du revenu de référence se fait à l'aide du modèle logistique ordonné avec les modalités 0 (subjectivement pauvre) et 1 (subjectivement non pauvre) et leur régression sur la variable y_{is} qui constitue le niveau des dépenses de consommation par personne et par an pour chaque groupe de référence s .

Soit : Z^* la variable latente qui détermine les préférences de l'individu pour se classer entre les modalités 1 et 0.

$Z_{is}^* = \beta y_{is} + \varepsilon_{is}$ avec : ε_{is} suit la loi normal $\mathcal{N}(0, \alpha_s)$

La formulation du modèle se présente comme suit :

L'individu i est subjectivement pauvre si :

$$\beta_s y_{is} + \varepsilon_{is} < \alpha_s \text{ ou } y_{is} < \frac{\alpha_s}{\beta_s} + \mu_{is} \quad (2)$$

L'individu i est subjectivement non pauvre si :

$$\beta_s y_{is} + \varepsilon_{is} \geq \alpha_s \text{ ou } y_{is} \geq \frac{\alpha_s}{\beta_s} + \mu_{is}$$

α_s est le seuil estimé par le modèle logistique ordonné et qui différencie les deux modalités.

Et $\beta_s > 0$ (l'effet de revenu est positif sur le classement subjectif des individus).

Et α_s la variance de la distribution des revenus au sein de chaque région s .

De (1) et (2) on a : $r_{is} = \frac{\alpha_s}{\beta_s} + \mu_{is}$ avec : r_{is} suit la loi

normale $\mathcal{N}\left(\frac{\alpha_s}{\beta_s}, \frac{\alpha_s}{\beta_s^2}\right)$

Ainsi on a : $E(r_{is}) = \frac{\alpha_s}{\beta_s}$

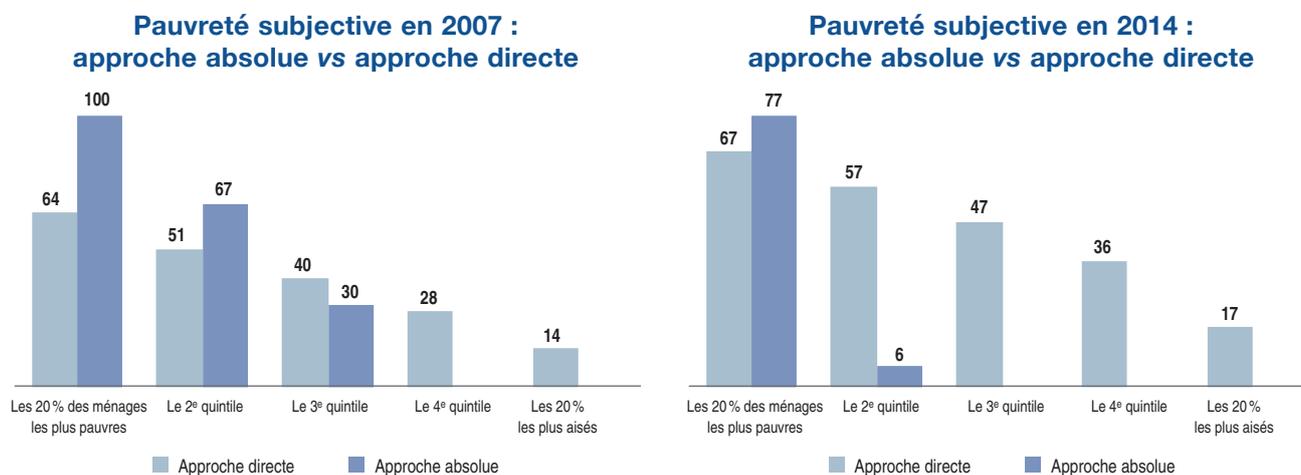
3. Principaux résultats

Sur la base de ce nouvel outillage conceptuel, le taux de la pauvreté subjective absolue est de 14 % en 2014 au lieu de 45 % par référence à l'approche directe fondée sur l'auto-identification d'appartenance à la classe pauvre. En 2007, ces taux sont respectivement de 34 % et 42 %. Ainsi, durant cette période, contrairement à l'approche directe qui montre une accentuation de la pauvreté subjective de 42 % à 45 %, l'approche absolue affiche un fort recul de ce phénomène de 34 % à 14 %, soit une baisse de plus de moitié (58 %).

Le recoupement de ces deux approches montre que 74 % des personnes en situation de pauvreté subjective absolue se considèrent pauvres, et 26 % ne se considèrent pas pauvres mais leur niveau de vie effectif est inférieur au seuil minimal du niveau de vie souhaité.

Contrairement à l'approche directe qui montre la prévalence de la pauvreté subjective dans toutes les classes du niveau de vie, des 20 % de la population les moins aisés aux 20 % les plus aisés, l'approche absolue montre que ce phénomène demeure restreint aux 60 % des ménages les moins aisés en 2007 et aux 40 % les moins aisés en 2014. Ainsi, le taux de la pauvreté subjective absolue atteint 77 % en 2014 contre 100 % en 2007 parmi les 20 % les moins aisés, 6 % contre 67 % pour le deuxième quintile, les 20 % des ménages suivants, et 0 % contre 31 % pour le troisième quintile.

Figure 2 : Pauvreté subjective : approche absolue *versus* approche directe



Le milieu de résidence constitue également une caractéristique importante dans toute analyse de la pauvreté. Analysée par milieu de résidence, la pauvreté subjective absolue tend à devenir plus concentrée dans la campagne. Entre 2007 et 2014, sa prévalence est passée de 38 % à 13 % en milieu urbain et de 29 % à 21 % en milieu rural. Avec ces proportions, le milieu rural regroupe 52 % des personnes en situation de pauvreté subjective absolue en 2014 contre 37 % en 2007.

Par sexe, la pauvreté subjective absolue est aussi remarquable : en 2014, elle est plus importante parmi les femmes cheffes de ménage (36 %) que parmi leurs homologues masculins (13 %) et connaît une diminution, entre 2007 et 2014, plus importante parmi les hommes (-22 points) que parmi les femmes (-13 points). Ceci est imputable au sentiment de vulnérabilité chez les femmes chefs du ménage dû au manque d'opportunités et à leur faible participation à la vie active. L'approche subjective permet de mieux montrer les privations dont souffrent les femmes que les mesures objectives : demander directement aux gens leurs opinions sur leurs conditions de vie est la meilleure méthode pour évaluer l'impact du genre sur la pauvreté.

L'étude de la pauvreté subjective absolue par classe d'âge éclaire une autre facette de la pauvreté subjective : l'angoisse des jeunes face à l'avenir en dépit de la diminution généralisée de la pauvreté subjective entre 2007 et 2014. Ainsi, le taux passe de 40 % en 2007 à

16 % parmi les moins de 25 ans, de 29 % à 17 % parmi les 25-35 ans et de 35 % à 13 % parmi les 35 ans et plus.

Les régions Béni Mellal-Khénifra et Drâa-Tafilalet sont les plus touchées par la pauvreté subjective absolue en 2014, avec des taux respectifs de 21 % et 22 %, suivies par les régions Souss-Massa (18 %), Fès-Meknès (16 %) et Rabat-Salé-Kénitra (15 %). Les régions Casablanca-Settat, avec un taux de 9 %, et Tanger-Tétouan-Al Hoceima, avec un taux de 9 %, sont les moins touchées par cette forme de pauvreté.

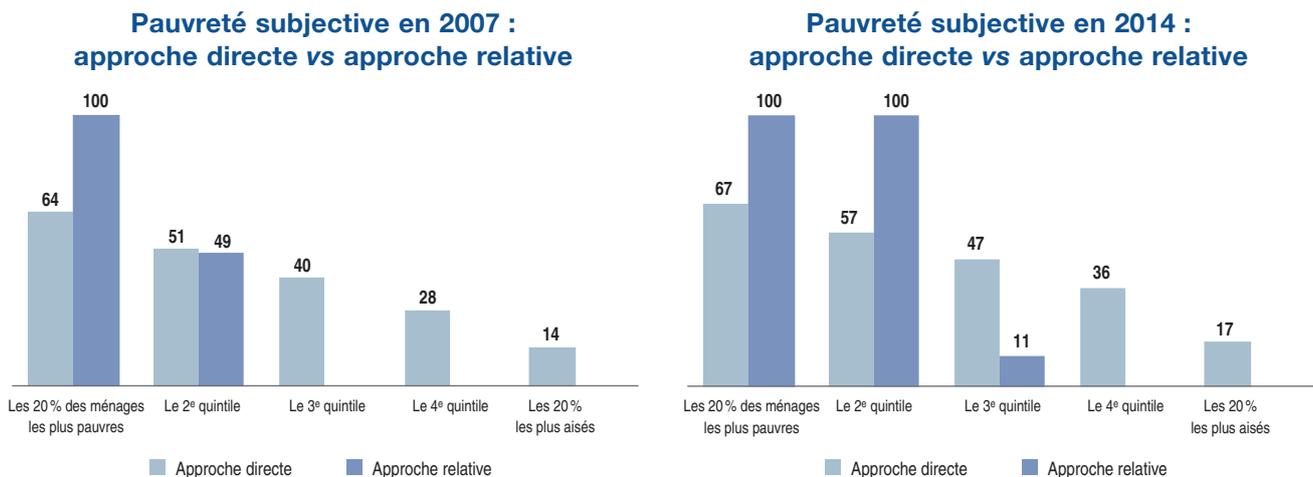
Bien que ces résultats montrent une amélioration notable en termes de satisfaction des besoins basiques, conformément à l'approche de la pauvreté subjective absolue, ce qui corrobore la tendance à la baisse de la pauvreté monétaire, les indicateurs de l'approche relative font ressortir une tendance inversée : la pauvreté subjective relative a augmenté de 30 % en 2007 à 42 % en 2014. Cette tendance à la hausse est plus prononcée en milieu rural, 34 % en 2007 contre 62 % en 2014. En milieu urbain, ce taux a légèrement augmenté, de 27 % à 29 % au cours de cette période. Ces résultats correspondent globalement au sentiment d'inégalité présent au sein de la société marocaine malgré les avancées notables réalisées au cours de ces dernières années en vue de favoriser les conditions de vie de la population.

A l'image de l'approche absolue, l'approche relative a délimité la prévalence de la pauvreté subjective parmi

les 60 % des ménages les moins aisés en 2014 : elle a concerné la totalité des 40 % des ménages les moins aisés et 11% des ménages du quintile intermédiaire. En

2007, cette forme de pauvreté a touché la totalité des 20 % des ménages les moins aisés et 49 % des ménages du deuxième quintile du niveau de vie.

Figure 3 : Pauvreté subjective : approche relative *versus* approche directe



4. Paradoxe de Tocqueville

Cette section s'intéresse à l'examen expérimental, à l'aide des données subjectives, du paradoxe de Tocqueville qui est un paradoxe célèbre au sein des littératures sociales permettant de comprendre le comportement social des individus vis-à-vis la pauvreté. L'hypothèse du « paradoxe de Tocqueville » attachée à la « théorie de la frustration relative » stipule que plus les conditions de vie des citoyens s'améliorent, plus leurs aspirations grandissent en se comparant à d'autres strates qui s'apparentent à des « groupes de référence » (même au sein d'une même classe sociale hétérogène et stratifiée) ; par la même occasion, leur « frustration relative » augmente aussi.

La théorie de la « frustration relative » est un modèle théorique d'une utilité scientifique première qui a été développé aux USA (principalement) à travers l'idée du « paradoxe de Toqueville ». Boudon explique qu'une définition de la frustration relative est difficile, « mais on peut grossièrement dire que A est relativement frustré de x si (1) il n'a pas x, (2) s'il voit une personne ou plusieurs autres personnes, incluant éventuellement lui-même dans le passé ou l'avenir, comme ayant x

(que ce soit ou doive ou non être en fait le cas), (3) s'il désire x et (4) perçoit comme plausible l'éventualité d'en disposer. Dire qu'il possède x peut naturellement vouloir dire qu'il est exempt ou indemne de y(5)».

Il est important de rappeler ici un constat sociologique qui fait largement consensus au sein des sciences sociales, à savoir que les groupes sociaux dont les conditions matérielles s'améliorent objectivement expriment (subjectivement) et aspirent à une plus grande jouissance de privilèges sociaux.

C'est dans cette logique que, par exemple, les individus des strates de la classe moyenne ressentent plus de frustrations que les individus des strates de la classe populaire. Plus que cela, les premières peuvent devenir un groupe de référence et tirer ainsi vers le haut les aspirations des secondes. Autrement dit, il s'agit d'une comparaison entre groupes et d'une tension entre leurs acquis et attentes respectifs. Plus précisément, « les frustrations relatives concernent un état de tension entre des satisfactions attendues et des satisfactions

(5) R. Boudon, « La logique de la frustration relative », *European Journal of Sociology / Archives européennes de sociologie / Europäisches Archiv für Soziologie*, vol. 18, No. 1, Might and Rite (1977), p. 3-26.

refusées, d'où des insatisfactions nourrissant un potentiel de mécontentement et d'action collective. La « frustration » engagerait donc un écart négatif entre ce que des individus se considèrent comme en droit d'attendre et ce qu'ils reçoivent effectivement (6) ».

La comparaison entre les attentes et aspirations exprimées en répondant à la question du revenu minimal (QRM) et les revenus effectifs permet la vérification empirique du paradoxe de Tocqueville (7). Le lien entre le revenu effectif et celui souhaité permet de trancher si les individus évaluent leurs niveaux de vie selon la satisfaction des besoins fondamentaux ou bien d'un point de vue social (selon une vision relative) (Gardes *et al.*, 1998). Dans le premier cas, le coefficient qui mesure la corrélation entre le revenu souhaité et le revenu effectif est proche de zéro dans la mesure où la position dans l'échelle des revenus n'a aucun effet significatif sur le niveau du revenu minimal déclaré (toute la société s'accorde sur une vision de la pauvreté qui est restreinte aux besoins vitaux). En revanche, lorsque ce coefficient se rapproche de l'unité, l'effet social (comparaisons inter et intra classes sociales) sur la perception subjective des ménages est plus prononcé.

Ce deuxième cas caractérise, au fait, les sociétés consommatrices les plus inégalitaires où les valeurs et les normes de valorisation sociale sont définies par la position dans l'échelle des revenus. La frustration relative est imputable au souci des classes aisées dans ces sociétés sur l'aspect relatif du bien-être et tirent ainsi vers le haut le niveau de vie moyen standard et du fait de la limitation des revenus des ménages modestes ils n'arrivent pas à atteindre ce seuil, ce qui crée cette insatisfaction.

(6) P. Corcuff, « Frustrations relatives », dans Olivier Fillieule éd., *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences-Po, « Références », 2009, p. 242-248. URL : <https://www.cairn.info/dictionnaire-des-mouvements-sociaux--9782724611267-page-242.htm>

(7) L'estimation est faite selon la méthode de l'intersection développée dans la section de l'article réservée à la méthodologie (page 6), par une régression des revenus souhaités sur les revenus effectifs par classe sociale.

Tableau 1

Coefficients de la régression des revenus souhaités sur les revenus effectifs par classe sociale

Classe sociale	Coefficient
Modeste	0,36
Moyenne	0,58
Aisée	0,78
Total	0,54

Données de l'ENNVM, 2014.

À l'échelle nationale, ce coefficient est de l'ordre de 0,54, ce qui indique que, globalement, les comparaisons sociales déterminent la perception de la pauvreté subjective. Le coefficient estimé par la régression de dépenses souhaitées sur les dépenses effectives des ménages appartenant à la classe modeste est égal à 0,36, ce qui implique que la perception de la pauvreté des ménages situés au bas de l'échelle des revenus est beaucoup plus absolue du fait qu'ils trouvent encore des difficultés pour satisfaire leurs besoins vitaux.

Pour la classe moyenne, le coefficient entre le revenu déclaré ou souhaité et le revenu effectif est 0,58, tandis que pour la classe aisée, il est égal à 0,78. Ainsi, ce résultat fait ressortir que le comportement de consommation de la classe aisée est beaucoup plus important de celui de la classe moyenne. Ces résultats montrent que l'ascension sociale va de pair avec l'émergence de nouveaux besoins due essentiellement à l'effet social. Ce qui explique la prévalence de la pauvreté subjective parmi les différentes classes sociales et la discordance entre les perceptions des ménages quant à leur niveau de vie et leurs conditions de vie effectives.

Conclusion

En somme, ce travail a mis l'accent sur la notion du bien-être subjectif, en général, et sur celle de la pauvreté subjective, en particulier, et leurs mesures à travers une nouvelle méthodologie basée sur les perceptions subjectives des ménages marocains des dépenses minimales souhaitées pour sortir de la pauvreté et de leurs conditions de vie par rapport au niveau du bien-être social dominant.

Le seuil de la pauvreté subjective absolue se situe à 14 % tandis que l'approche relative estime que 42 % des ménages marocains se considèrent comme pauvres en raison des frustrations sociales inhérentes aux inégalités. Un tel résultat s'explique, entre autres, par le paradoxe de Tocqueville qui montre clairement qu'une bonne partie de la pauvreté subjective est due aux ressentis des inégalités et des frustrations sociales.

Ainsi, les ménages évaluent leur niveau de vie non seulement sur la base de leurs propres ressources mais également en comparaison avec le niveau de vie de leurs proches (collègues, voisins, famille...), ce qui traduit l'impact psychologique des inégalités socio-économiques sur la perception des ménages marocains de leur niveau de vie en dépit de l'amélioration constante de leurs revenus.

Bibliographie

- Bertin A. (2007), *Pauvreté monétaire, pauvreté non monétaire : une analyse des interactions appliquée à la Guinée*, Université Montesquieu, Bordeaux IV.
- Bisiaux R. (2011), « Comment définir la pauvreté : Ravallion, Sen ou Rawls ? », dans *L'Économie politique*, 2011/1 (n° 49), pages 6 à 23.
- Boudon R. (1977), « La logique de la frustration relative », *European Journal of Sociology / Archives Européennes de Sociologie / Europäisches Archiv für Soziologie*, vol. 18, No. 1, Might and Rite (1977), p. 3-26.
- Castilla C. (2010), *Income over Time, Aspirations and Reference Groups*.
- Corcuff P. (2009), « Frustrations relatives », dans Olivier Fillieule éd., *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, « Références », p. 242-248. URL : <https://www.cairn.info/dictionnaire-des-mouvements-sociaux--9782724611267-page-242.htm>.
- Daouda H. (2010). *Dynamiques de pauvreté, inégalité et croissance économique en Afrique subsaharienne : une investigation appliquée au cas du Niger*, Université Montesquieu, Bordeaux IV.
- Darby M. and Mainieri T., University of Michigan; and Stinson, L. Bureau of Labor Statistics. Subjective assessments of economic well-being: understanding the minimum income question.
- Gardes F. et Loisy C. (1998), « La pauvreté selon les ménages : une évaluation subjective et indexée sur leur revenu », *Economie et statistique*, 308-310, p. 95-112.
- Groedhart T., V. Halberstadt A., Kapteyn A. and Van Praag B. (1977), « The Poverty Line: Concept and Measurement », *Journal of Human Resources*, 12: 503-520.
- Jansen A. et al. (2010), *Multifaceted poverty: absolute, relative et subjective poverty in South Africa*, University of Cape Town.
- Javier H. et Mireille R. et Roubaud R. (2006), *Les déterminants du bien-être subjectif : une approche comparative entre Madagascar et le Pérou*, DIAL (Développement, institutions & analyses de long terme).
- Leites M. et Xavier R. (2018), *The Effect of Relative Concern on Life Satisfaction: Relative Deprivation and Loss Aversion*, IZA DP No. 11404.
- Nicaise M., (2016). *Les déterminants de la discordance entre pauvreté subjective et objective au Mali, Région et développement*, n° 44-2016.
- Ravallion M. (1995), « Poverty Lines », *The New Palgrave Dictionary of Economics*, 2nd edition, Larry Blume and Steven Durlauf (eds) London: Palgrave Macmillan, forthcoming.
- Ravallion M. et Chen S. (2019), « Global poverty measurement when relative income matters », *Journal of Public Economics*, 177-104046.
- Rojas M., (2004), « Well-being and the complexity of poverty: A subjective well-being approach », Research Paper, UNU-WIDER, United Nations University (UNU), No. 2004/29, ISBN 9291906166, UNU-WIDER, Helsinki.
- Stiglitz J., Sen A. et Fitoussi, J.P. (2009), *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*.
- Sugden R. (2002), *Reference-dependent subjective expected utility*, School of Economic and Social Studies, University of East Anglia.
- Razafindrakoto M. et Roubaud F. (2005), « Les multiples facettes de la pauvreté dans un pays en développement : le cas de la capitale malgache », in *Economie et statistique*, n° 383-385, Les approches de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales, p. 131-155.

Inégalités régionales et développement humain



Cet article se propose de mesurer les inégalités du développement humain des régions marocaines en utilisant, pour la première fois, la méthode de l'Indice du développement humain ajusté aux inégalités. Les régions marocaines présentent de forts écarts de développement humain. Les disparités apparaissent cependant plus flagrantes dans le domaine du revenu. Les présentes estimations pour le Maroc montrent une disparité importante, en termes de développement humain, entre les régions : les régions du Sud et les pôles économiques continuent de se positionner en tête du développement. Un autre constat est que malgré la progression du niveau de développement humain, les pertes dues aux inégalités ont tendance à augmenter. Par rapport à Eddakhla Oued-Eddahab, le retard du développement humain des autres régions est de treize ans pour Souss-Massa et vingt-et-un ans pour Drâa-Tafilalet.

Khalid SOUDI*, Abderrahman YASSINE**

1. Introduction

Dans les nouvelles conceptions du processus de développement, apparues il y a quelques décennies mais considérablement renforcées ces dernières années, le territoire est considéré comme un espace permettant de façonner la dynamique de la croissance économique et d'améliorer le bien-être de la population (Barreiro et Cecilia, 2007).

Dans cette perspective, il est possible de concevoir le développement humain, qui est un paradigme dont les hypothèses de base sont fondées sur l'approche des capacités humaines (Sen, 1999), comme un processus de nature territoriale, dans la mesure où les possibilités offertes aux personnes et leur expansion potentielle semblent être conditionnées par l'environnement dans lequel celles-ci se développent au quotidien. Cela conduit à soutenir l'importance de progresser dans la formulation de cadres théoriques et méthodologiques de mesure qui incluent la dimension spatiale et facilitent

l'approche du modèle de répartition territoriale des capacités humaines dans les sphères nationales.

A cet égard, l'indice du développement humain (IDH) proposé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD, 1990) est l'une des tentatives les plus reconnues pour rendre opérationnelles les capacités humaines. L'IDH a été créé dans le but de rapprocher les progrès globaux d'un ensemble de pays dans les dimensions essentielles du développement humain et pour lesquels des données étaient disponibles et pouvaient être comparées.

La mesure du développement humain est renforcée par un nouvel IDH ajusté aux inégalités (IDHI). Cet indice intègre la composante des inégalités existantes dans les trois dimensions. Cet ajustement permet non seulement de capter les effets de ces inégalités dans l'éducation, la santé et le revenu, mais aussi de quantifier les pertes potentielles dues à l'existence d'inégalités de distribution dans ces domaines.

(*) Directeur de l'Observatoire des conditions de vie de la population, HCP, Maroc, e-mail : k.soudi@hcp.ma

(**) Observatoire des conditions de vie de la population (HCP) ; Institut national de statistique et d'économie appliquée (laboratoire GES3D), Maroc, e-mail : a.yassine@hcp.ma, e-mail : ayassine@insea.ac.ma

Sur la base de ce constat, cet article vise à estimer pour la première fois au Maroc l'IDH et l'IDHI au niveau des 12 régions. Il se propose aussi de quantifier les pertes dues aux inégalités dans ces domaines, en ajustant les scores obtenus par la distribution des inégalités. Nous adoptons une approche de comparaison entre les régions marocaines et par rapport à la moyenne nationale, pour relever les effets des inégalités au sein de chaque région et en relever par la suite les domaines qui contribuent le plus aux pertes en matière de développement. Pour mesurer les écarts de développement entre les régions marocaines, nous calculons le nombre d'années de retard en estimant l'année à laquelle le Maroc avait atteint un niveau de développement comparable à celui des régions ayant un IDH inférieur à la moyenne nationale. Pour les valeurs de l'IDH national après l'année 2016, nous projetons les valeurs de chacune des composantes en supposant un taux d'accroissement annuel moyen inchangé sur la période 2010-2016. Ceci permet à la fois de situer chacune des régions dans la trajectoire d'évolution de l'IDH du Maroc et de calculer ainsi les années de retard entre les régions marocaines elles-mêmes.

2. Revue de la littérature

Les économies et les sociétés ont connu des évolutions notoires au cours des deux dernières décennies, ce qui a impliqué une évolution remarquable des mesures du progrès. En fait, dans les années 50, il existait une confusion entre développement et croissance économique, ce qui a fait que les variables pour mesurer le développement sont naturellement les agrégats de la comptabilité nationale et surtout le PIB. Cependant, bien que cet indice permette de mesurer les progrès de chaque pays – et il est l'instrument des comparaisons internationales et de l'évaluation des retards – il ne permet pas de mesurer le développement social, car le PIB ne prend pas en considération les nombreuses activités qui contribuent au bien-être dans son calcul parce qu'elles ne sont pas marchandes ou qu'elles n'ont pas de coût de production monétaire direct le PIB ne mesure que les *outputs* (quantité produites) et pas du tout les *outcomes* (satisfaction et bien-être après la consommation de ces biens et services). La mesure du PIB est indifférente à la répartition des richesses comptabilisées, aux inégalités, à la pauvreté et à la

sécurité économique, on ne sait donc pas à qui profite la croissance.

Ce n'est qu'après 1960, et surtout après la crise financière de 1970 qui a montré les limites de ce modèle et qui a laissé émerger les préoccupations sociales, que plusieurs indicateurs simples et composés ont été construits pour mesurer le développement social, comme le taux de malnutrition construit par les organisations des Nations Unies (FAO, BIT...) en 1976 et l'Indice de la qualité physique de la vie (PQLI) construit par Moriss en 1979.

Mais dans les années 80, l'ère des ajustements structurels et des politiques de stabilisation, le développement se mesure à l'aune de la réduction des déficits budgétaires, d'une amélioration du solde de la balance des paiements, d'une diminution du taux d'inflation et de l'adoption de mesures relatives au fonctionnement des marchés monétaires et des changes. Les indicateurs sociaux perdent donc rapidement leur utilité et sont remplacés par des indicateurs macroéconomiques et financiers. Ce n'est qu'à partir des années 90 que le développement social devient un sujet de préoccupation des nations, particulièrement à cause de la prolifération de problèmes sociaux-économiques graves, à savoir la pauvreté et les inégalités entre les différentes couches de la société.

C'est dans ce cadre que le nouveau concept de « développement humain », initié par Amartya Sen, est élaboré grâce aux travaux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD, 1990) et qui a pour objectif de replacer l'être humain au centre des débats sur le développement. Ceci a donné naissance, au fil des années, aux différents « indicateurs du développement humain » : l'Indicateur du développement humain (IDH) standard, l'Indicateur sexo-spécifique du développement humain (ISDH), l'Indice de participation des femmes (IPF) et l'Indicateur de la pauvreté humaine (IPH). Le PNUD a défini le développement humain comme « un processus qui conduit à l'élargissement de la gamme des possibilités qui s'offrent à chacun ; en principe, elles sont illimitées et peuvent évoluer avec le temps. Mais quel que soit le stade de développement, elles impliquent que soient réalisées trois conditions essentielles : vivre longtemps et en bonne santé, acquérir un savoir et avoir accès aux ressources nécessaires pour jouir d'un niveau de vie convenable. Si ces conditions ne sont pas satisfaites, de nombreuses possibilités restent inaccessibles » (PNUD, 1990, p. 10).

L'IDH a pour finalité de capturer le niveau de développement économique et sociale en suivant une approche multidimensionnelle. L'IDH comprend des aspects relatifs au niveau de développement : la santé, l'éducation et le bien-être matériel. Cette approche vient corriger la prédominance de l'approche reliant le niveau de développement d'un pays au seul critère monétaire et économique appréhendé par le taux de croissance ou par le PIB par tête. De plus, l'IDH intègre explicitement l'approche des capacités développées par Sen (1985), car cet indice capte les capacités de fonctionnement dans la société. Ainsi, il reflète la disponibilité des besoins basiques autres que les ressources matérielles (santé, éducation), qui permettent d'améliorer le bien-être et atteindre le développement humain.

Depuis sa création, l'IDH est largement utilisé comme une référence pour comparer les écarts de performance du développement humain entre les pays. Il a aussi joué un rôle important pour les bailleurs de fonds, décideurs politiques ou donateurs internationaux, pour la prise de décision et le financement relatifs aux politiques de développement. Pour plusieurs pays en développement, il est adopté pour identifier les domaines qu'il faut prioriser et cibler dans les programmes de planification et d'allocation des ressources.

Malgré sa pertinence, cet indicateur du développement humain présente un certain nombre de limites. La principale réside dans le fait qu'il ne tient compte que de trois éléments du bien-être : l'éducation, l'espérance de vie et le revenu. Il ne tient pas compte d'autres éléments critiques du bien-être tels que l'inégalité des revenus, l'inégalité entre les sexes, la liberté politique ou l'environnement (Klugman et Rodríguez, 2011).

Pour remédier à cette lacune, le Rapport du développement humain (RDH) le plus récent complète les estimations de l'IDH par des informations supplémentaires sur le développement humain : un IDH ajusté aux inégalités, un indice de développement par sexe, un indice de pauvreté multidimensionnelle et des données sur la durabilité environnementale, les effets des menaces environnementales sur le développement humain et les perceptions du bien-être et de l'environnement, ainsi que des statistiques plus détaillées sur la santé et l'éducation.

Une autre limite à relever, c'est l'absence d'une couverture par l'IDH des unités infranationales ou territoriales

(Kovacevic, 2010). Fondamentalement, l'indice est désagrégé et présenté au niveau national, il considère le pays comme une unité uniforme et attribue un niveau de développement égal pour tous les ménages, sexe, régions ou communes. Par conséquent, cet indice composite risque de surestimer le niveau de développement et de cacher l'ampleur des inégalités en matière de développement dans un pays. Par exemple, la valeur de l'IDH du Maroc pour 2017 est de 0,667, ce qui place le pays au niveau moyen du développement humain.

Toutefois, un simple aperçu sur le produit intérieur brut régional, qui est largement utilisé pour mesurer le niveau de développement, permet de dévoiler des différences significatives entre les régions. Selon les dernières données du Haut-Commissariat au Plan (HCP), les comptes régionaux de 2016 font ressortir des disparités entre les régions : deux régions ont participé à hauteur de 48,3 % au PIB national, celle de Casablanca-Settat avec 32 % et celle de Rabat-Salé-Kénitra avec 16,3 %.

A cet égard, l'inclusion de nouvelles variables, en tenant compte de dimensions différentes de celles présentées dans l'IDH, et la désagrégation spatiale des indicateurs de développement font partie des préoccupations liées à l'évolution de l'IDH et à l'amélioration de l'indice. Au Maroc, différentes tentatives ont été faites pour mesurer le niveau de développement infranational. Le PNUD a estimé en 2003 un indice régional de développement humain pour l'année 1998. Cet indice révèle que la zone régionale urbaine la plus défavorisée quant au développement humain, la partie urbaine de la région de l'Oriental, observe un IDH (0,656) largement supérieur à celui de la zone rurale la plus favorisée en la matière, la zone rurale de Guelmim Es-Semara dont l'IDH est de 0,548. Le HCP a conçu en 2004 un indice communal du développement humain à partir des données du recensement général de la population et de l'habitat de 2004. Cet indice utilise les projections de l'Enquête nationale à passages répétés (ENDPR) réalisée en 1986-1988 pour estimer l'espérance de vie à la naissance, qui sont appliquées par la suite à l'ensemble des régions sans distinction. Le taux de scolarisation est calculé pour la population dont l'âge est compris entre 7 et 12 ans et non pas entre 6 et 25 ans ; de ce fait, ce taux considère uniquement le cycle primaire et ignore l'effet discriminant des autres cycles d'enseignement entre les régions (Benaabdelaali *et al.*, 2013).

Dans le même contexte, Benaabdelaali *et al.* (2013) ont calculé un IDH régional en adoptant la méthode de l’IDH révisée en 2010. Ils ont découvert des disparités importantes entre les 12 régions, qui se révèlent être plus flagrantes au niveau de l’éducation. L’IDH régional ajusté aux inégalités calculé en 2010 par Benaabdelaali et Kamal (2017) révèle aussi un niveau élevé d’inégalités en matière de développement. De plus, ces inégalités ont une incidence sur les progrès réalisés et favorisent la transmission intergénérationnelle d’autres formes d’inégalité.

3. Méthodologie

La présente étude porte sur la période 2010-2016 ; elle vise l’analyse comparative du développement humain dans les 12 régions du Maroc. Deux indicateurs de développement humain ont été évalués : l’IDH et l’IDHI, dont l’estimation est basée sur la dernière méthode adoptée par le PNUD (2016) dans son rapport sur le développement humain. Pour assurer la comparabilité des estimations avec celles du RDH (2016), les *goalposts* utilisés pour la normalisation des indicateurs sont similaires à ceux adoptés à l’échelle internationale.

Figure 1 : *Goalpost* international pour la normalisation des indicateurs

Dimension	Indicateur	Maximum	Minimum
Santé	Espérance de vie à la naissance	85	20
Education	Espérance de vie scolaire	18	0
	Moyenne des années de scolarisation	15	0
Revenu	PIB par tête	75 000	100

Source : PNUD (2016).

Les indices standardisés de chaque dimension sont calculés par la formule suivante :

$$I_{dimension} = \frac{\text{valeur observée} - \text{valeur minimale}}{\text{valeur maximale} - \text{valeur minimale}}$$

3.1. L’indice d’éducation

L’indice d’éducation est une moyenne géométrique de la moyenne des années de scolarisation des adultes âgés de 25 ans et plus et de l’espérance de vie scolaire des enfants en âge légal de scolarisation (5-26 ans). La moyenne des années de scolarisation est calculée à partir de la répartition de la population selon le niveau d’éducation maximum atteint. L’estimation de l’espérance de vie scolaire s’est appuyée sur la méthode approximative, basée sur la somme des taux spécifiques de scolarisation par âge.

3.1.1. L’espérance de vie scolaire par région

L’espérance de vie scolaire (EVS) est définie par l’UNESCO comme le nombre total d’années de

scolarité qu’un enfant d’un certain âge peut s’attendre à recevoir dans l’avenir, en supposant que la probabilité de son admission à l’école à un âge donné soit égale au taux de scolarisation actuel de cet âge. A des fins de comparaison internationale, nous avons utilisé la méthode approximative de l’UNESCO qui consiste à rapporter les effectifs scolarisés par âge à tous les cycles d’enseignement (niveaux de 1 à 6 de la CITE) sur la population ayant l’âge légal d’être scolarisée dans chaque cycle d’enseignement.

$$EVS = \sum_{a=5}^{26} \left(\frac{E_{prim,a} + E_{col,a} + E_{sec,a} + E_{sup,a}}{POP_a} \right)$$

Où :

$E_{prim,a}$: effectif des scolarisés dans le primaire qui ont l’âge « a »

$E_{col,a}$: effectif des scolarisés dans le secondaire collégial qui ont l’âge « a »

$E_{sec,a}$: effectif des scolarisés dans le secondaire qualifiant qui ont l’âge « a »

$E_{sup,a}$: effectif des scolarisés dans le supérieur qui ont l'âge « a »

POP_a : effectif de la population qui a l'âge « a ».

3.1.2. La moyenne des années de scolarisation par région

L'estimation de la moyenne des années de scolarisation (MAS) fournit, de manière plus fine, le niveau maximum de scolarisation atteint par les Marocains âgés de 25 ans et plus dans tous les cycles d'enseignement (du cycle primaire au doctorat y compris l'analphabétisme) selon leur localisation géographique (région) ventilé par genre et milieu (urbain et rural).

Il s'agit d'un indicateur riche d'enseignement. Il est calculé en fonction du nombre d'années d'études cumulées par chaque individu (c'est-à-dire le plus haut niveau de scolarité atteint). Selon Barro et Lee (2010), cet indicateur renseigne aussi de manière indirecte sur le stock de capital humain et la qualité de la force de travail disponibles dans une économie.

La moyenne des années de scolarisation est obtenue à partir de la formule élaborée par Psacharopoulos et Arriagada (1986) :

$$MAS = \sum_{i=1}^n Y_i * P_i$$

avec :

n : nombre des niveaux d'éducation retenus ; dans notre cas, 21 niveaux, de l'analphabétisme au doctorat.

Y_i : nombre d'années de scolarisation correspondant aux différents niveaux d'éducation (0 pour les non-scolarisés ; 1 pour la première année du primaire, 2 pour la deuxième année du primaire..., 7 pour la première année du secondaire... 20 pour le doctorat).

P_i : proportion de la population âgée de 25 ans et plus ayant atteint le niveau d'éducation i .

L'indice combiné de l'éducation

Cet indice combine les deux indicateurs I_{MAS} et I_{EVS} ainsi calculés en une moyenne géométrique comme suit :

$$ICE = \sqrt{I_{mas} * I_{evs}}$$

3.2. L'indice de la santé

L'espérance de vie à la naissance par région

L'espérance de vie à la naissance (EVN) pour chaque région mesure le nombre moyen d'années que peut espérer vivre un nouveau-né, sous l'hypothèse que les conditions de mortalité ayant prévalu au cours de la période étudiée demeurent inchangées durant toute sa vie représente la dimension longévité dans l'indice du développement humain.

Or, les données sur cette variable ne sont disponibles que pour l'année 2010 avec l'ancien découpage régional. Nous avons donc proposé de calculer d'abord l'espérance de vie à la naissance dans les régions selon le nouveau découpage, en faisant la correspondance entre l'ancien et le nouveau découpage des régions, ensuite nous procéderons à une projection de cette variable sur l'année 2016 en supposant que chaque année il y a un accroissement de 0,1 an avant d'atteindre un plafond (90 ans) où on aura une stabilisation de l'espérance de vie à la naissance.

L'estimation de cet indicateur est basée sur la table de mortalité abrégée. Cependant, nous n'avons pas de statistiques récentes sur les tables de mortalité par région, en raison du fait que la mortalité est un phénomène rare. Nous proposons donc d'estimer indirectement ces tables pour chaque région en utilisant le logiciel MORTPAK (1). En fait, nous allons faire entrer comme *input* l'espérance de vie à la naissance de la région considérée pour l'année 2016, après avoir sélectionné la commande MATCH qui permet l'élaboration des tables de mortalité par référence à la table-type choisie.

Pour choisir la table-type la plus convenable, nous avons fait une évaluation des taux fournis par le CERED pour l'année 2010 qui ont été rapprochés des taux fournis par les taux des tables des modèles régionaux (est, ouest, nord et sud) de mortalité de Coale et Demeny (Coale and Demeny, 1966). Ces tables ont été retenues pour la qualité des données de base à partir desquelles elles sont construites. Il ressort que la table-type de Coal et Demeny pour la région Sud est la plus adéquate pour une estimation indirecte des tables de mortalité régionales du Maroc pour le sexe féminin. Il s'avère également, d'après

(1) C'est un logiciel élaboré par les Nations Unies en 1985.

ces résultats, que la table-type de Coal et Demeny Sud est celle qui sera retenue pour les deux sexes.

Ensuite, nous aurons comme *output* une table de mortalité estimée, à partir de laquelle nous pourrons dégager les espérances de vie à la naissance au niveau régional.

3.3. L'indice de revenu

Le produit intérieur brut par région

L'indice du PIB régional provient des comptes régionaux du HCP pour 2010 et 2016 (HCP, 2012, 2017). Il a été converti en PPA \$ constants 2005 en suivant la même approche que le revenu régional brut. Cet indice sera calculé en introduisant le logarithme sur les dépenses de consommation des ménages dans chaque région afin d'atténuer l'impact de ces dépenses qui, selon le PNUD (2010), ont moins d'impact au fur et à mesure qu'elles progressent.

L'indice est alors égal :

$$I_{Revenu} = \frac{\ln(RNB) - \ln(100)}{\ln(87478) - \ln(100)}$$

3.4. Calcul de l'IDH et l'IDHI

3.4.1. Calcul de l'IDH

Le calcul de l'IDH se fait par l'agrégation des indicateurs des trois domaines en utilisant la moyenne géométrique des trois indicateurs :

$$IDH = \sqrt[3]{I_{santé} + I_{éducation} + I_{revenu}}$$

3.4.2. Calcul de l'IDHI

La méthode que nous allons suivre pour le calcul de cet indice est celle élaborée par le PNUD (2010). Les étapes que nous allons suivre sont les suivantes.

Calcul des indices santé, éducation et revenu régionaux

Nous allons suivre durant cette étape la même démarche détaillée pour le calcul de l'IDH afin d'obtenir les I_S , I_E et I_R .

Ajustement des indices par les inégalités estimées

Nous devons estimer dans cette étape les coefficients d'inégalité d'Atkinson pour chacune des trois dimensions, pour ensuite faire ressortir les indices ajustés aux inégalités.

◆ Calcul de l'indice santé ajusté aux inégalités $I_{S,A}$

Nous calculons d'abord le coefficient d'Atkinson dans l'espérance de vie $\widehat{A1}$ avec :

- $A_n(x) = x + {}_x a_n$ tel que ${}_x a_n$ est le nombre moyen des années vécues entre l'âge x et $x + n$ par ceux qui sont décédés entre x et $x + n$

$$W_n(x) = \frac{l(x) - l(x+n)}{100\,000}$$

$$M_\varepsilon = \sqrt[1-\varepsilon]{\sum_{x=0}^{85} (W_n(x) * A_n(x))^{1-\varepsilon}} \text{ Pour } \varepsilon \neq 1$$

$$M_0 = \sum_{x=0}^{85} (W_n(x) * A_n(x))$$

$$M_1 = \prod_{x=0}^{85} A_n(x)^{W_n(x)}$$

Le coefficient d'Atkinson pour cette dimension est alors :

$$\widehat{A1} = 1 - \frac{M1}{M0}$$

Après le calcul de ce coefficient, nous pouvons dégager facilement l'indice de santé ajusté aux inégalités en appliquant la formule suivante :

$$I_{S,A} = I_S * (1 - \widehat{A1})$$

◆ Calcul de l'indice éducation ajusté aux inégalités $I_{E,A}$

Nous procéderons de la même façon que la dimension santé et nous calculons tout d'abord le coefficient d'Atkinson pour l'éducation. Une moyenne géométrique ne pouvant pas comporter de valeurs nulles, il faut alors les traiter en choisissant l'une des deux méthodes suivantes :

- On remplace les valeurs nulles par une valeur minimale strictement positive que nous allons considérer constante pour tous les pays α , donc :

$$\widehat{A2} = \frac{\alpha^{\sum w_i} * \prod X_j^{w_j}}{\alpha * \sum W_i + \sum W_j * X_j}$$

où :

X_j représente le nombre moyen d'années d'études de l'individu j

W_j est le poids de l'individu j par rapport à la population pour simplifier on va considérer $W_j = \frac{1}{n}$

i désigne l'individu i ayant un nombre moyen d'années d'étude nul, et j pour les autres individus

- On ajoute la même valeur strictement positive pour toutes les valeurs observées

Donc :

$$\widehat{A2} = \frac{\alpha^{\sum w_i} * \prod (X_j + \alpha)^{w_j}}{\alpha + \sum W_j * X_j}$$

Dans notre application, nous avons utilisé la deuxième méthode en prenant $\alpha = 1$, car cette dernière traduit mieux les inégalités.

Après avoir déterminé $\widehat{A2}$, nous calculons directement l'indice d'éducation ajusté aux inégalités $I_{E.A}$ comme suit :

$$I_{E.A} = I_E * (1 - \widehat{A2})$$

- ◆ Le calcul de l'indice revenu ajusté aux inégalités $I_{R.A}$

Nous commençons par le calcul de $\widehat{A3}$, coefficient d'inégalité de revenu.

Nous devons tout d'abord traiter les valeurs négatives, nulles et extrêmes.

- Pour les valeurs négatives et nulles, nous pouvons opter pour l'une des deux méthodes :
 - a) on les remplace par une valeur positive minimale ;
 - b) on remplace les valeurs négatives, les valeurs nulles et les premiers 0,5 percentiles de valeurs non nulles par la valeur minimale du second 0,5 percentile.
- Pour les valeurs extrêmes :
 - c) on les laisse ;
 - d) on les réduit de 0,5 %.

Ces différentes méthodes permettent d'avoir le choix entre quatre stratégies :

- stratégie 1 : combinaison des options a) et c) ;
- stratégie 2 : combinaison des options a) et d) ;
- stratégie 3 : combinaison des options b) et c) ;
- stratégie 4 : combinaison des options b) et d).

Pour notre application nous allons choisir la quatrième stratégie qui permet une meilleure estimation des inégalités.

$$\widehat{A3} = \frac{\prod X_j^{w_j}}{\sum W_j * X_j}$$

où :

X_j représente le revenu attribué à l'individu j

W_j représente le poids de l'individu j par rapport à la population ; pour simplifier, nous allons considérer que

$$W_j = \frac{1}{n}$$

Mais étant donné la non-disponibilité de ce dernier, nous allons le remplacer par les dépenses de consommation finales des ménages de la région considérée, tout en supposant que l'épargne des ménages est nulle étant donné que le revenu est une somme de consommation et d'épargne.

L'indice du revenu ajusté aux inégalités sera alors :

$$I_{R.A} = I_R * (1 - \widehat{A3})$$

Les estimations ajustées aux inégalités correspondant aux trois dimensions sont obtenues en utilisant l'estimateur suivant :

$$I_{\text{ajusté de la dimension}} = (1 - A_{\text{dimension}}) * I_{\text{dimension}}$$

Où $A_{\text{dimension}}$ est l'indice d'inégalité d'Atkinson de paramètre $\varepsilon = 1$.

Ainsi, l'indice du développement humain ajusté aux inégalités vaut :

$$IDHI = \sqrt[3]{I_{\text{ajusté de santé}} + I_{\text{ajusté de éducation}} + I_{\text{ajusté de revenu}}}$$

4. Résultats

Le tableau 1 présente les résultats de l'IDH et l'IDHI en 2010 et 2016 (selon la nouvelle méthodologie). En 2016, au niveau national, l'IDH a une valeur de 0,643, alors que l'IDHI est de 0,526 pour le RDH 2016 les valeurs sont respectivement de 0,647 et 0,456. Au niveau régional, les régions du Sud affichent les plus grandes valeurs : Dakhla-Oued Ed-Dahab vient en tête du classement (0,700), suivie de Laâyoune-Sakia El Hamra (0,696), puis Casablanca-Settat (0,686), Rabat-Salé-Kénitra (0,667) et Guelmim-Oued Noun (0,653). Les régions restantes affichent des valeurs inférieures à la moyenne nationale : en bas du classement on trouve la région Béni Mellal-Khénifra (0,588), Marrakech-Safi (0,581) et Drâa-Tafilalet (0,578).

Par ailleurs, seules les régions de Drâa-Tafilalet et Guelmim-Oued Noun ont gardé leur rang quant au développement humain (12^e et 5^e positions respectivement). La région Fès-Meknès a perdu trois

places dans le classement (de 6^e en 2010 à 9^e en 2016), les régions Casablanca-Settat et Rabat-Salé-Kénitra ont perdu deux places, les régions de l'Oriental et Marrakech-Safi ont perdu une seule place. Les gains de classement ont été affichés pour les régions Souss-Massa (3 places), Dakhla-Oued Ed-Dahab et Laâyoune-Sakia El Hamra (2 places) et Tanger-Tétouan-Al Hoceima et Béni Mellal-Khénifra (1 place).

Figure 2 : IDH et IDHI du Maroc en 2010 et 2016

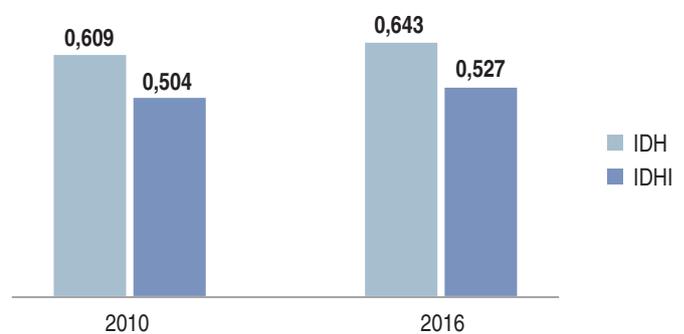


Tableau 1
Estimation de l'IDH et l'IDHI aux niveaux national et régional (2010 et 2016)

	2016			2010			Diff
	IDH	IDHI	Rang	IDH	IDHI	Rang	
Drâa-Tafilalet	0,578	0,465	12	0,557	0,452	12	0
Marrakech-Safi	0,581	0,472	11	0,574	0,467	10	-1
Béni Mellal-Khénifra	0,588	0,473	10	0,557	0,453	11	1
Fès-Meknès	0,603	0,479	9	0,598	0,477	6	-3
Oriental	0,603	0,489	8	0,594	0,483	7	-1
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	0,612	0,492	7	0,590	0,478	8	1
Souss-Massa	0,627	0,516	6	0,585	0,489	9	3
Maroc	0,643	0,526		0,609	0,504		0
HDR 2016	0,647	0,456		0,616	0,407		0
Guelmim-Oued Noun	0,653	0,539	5	0,606	0,509	5	0
Rabat-Salé-Kénitra	0,667	0,533	4	0,667	0,535	2	-2
Casablanca-Settat	0,686	0,556	3	0,720	0,580	1	-2
Laâyoune-Sakia El Hamra	0,696	0,576	2	0,641	0,538	4	2
Dakhla-Oued Ed-Dahab	0,7	0,58	1	0,655	0,550	3	2

Indice du développement humain ajusté aux inégalités

Les résultats révèlent une perte substantielle en matière de développement humain en raison de l'inégalité dans les différentes dimensions. En 2016, la perte globale en développement humain due aux inégalités a augmenté par rapport à 2010 : elle est de l'ordre de 18,2 % contre 17,6 % en 2010. Cette perte est due en premier lieu aux inégalités de revenu (22,7 % contre 20,95 % en 2010), de santé (16,7 % contre 16,61 % en 2010) et d'éducation (14,8 % contre 13,75 % en 2010). Ce résultat suggère

que les inégalités de revenu augmentent et contribuent davantage aux pertes dans le développement humain.

Au niveau régional, la région Fès-Meknès affiche le niveau le plus élevé de perte subie par le développement humain (20,5 %), suivie de Rabat-Salé-Kénitra (20,1 %) Drâa-Tafilalet (19,6 %) et Tanger-Tétouan-Al Hoceima (19,6 %). Cette perte est plus faible dans Dakhla-Oued Ed-Dahab (17,2 %), Laâyoune-Sakia El Hamra (17,3 %), Guelmim-Oued Noun (17,4 %) et Souss-Massa (17,6 %) dont l'ampleur est moins élevée que la moyenne nationale.

Figure 3 : Pertes dues aux inégalités dans les domaines du DH (2010 et 2016) (en %)

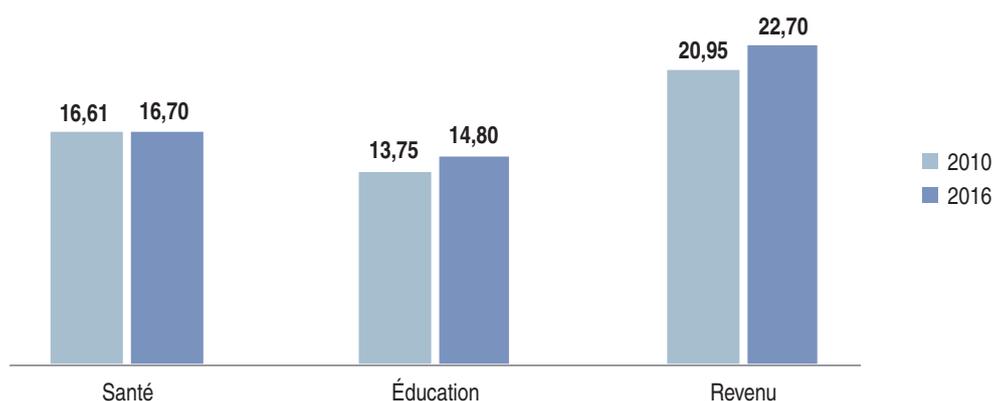
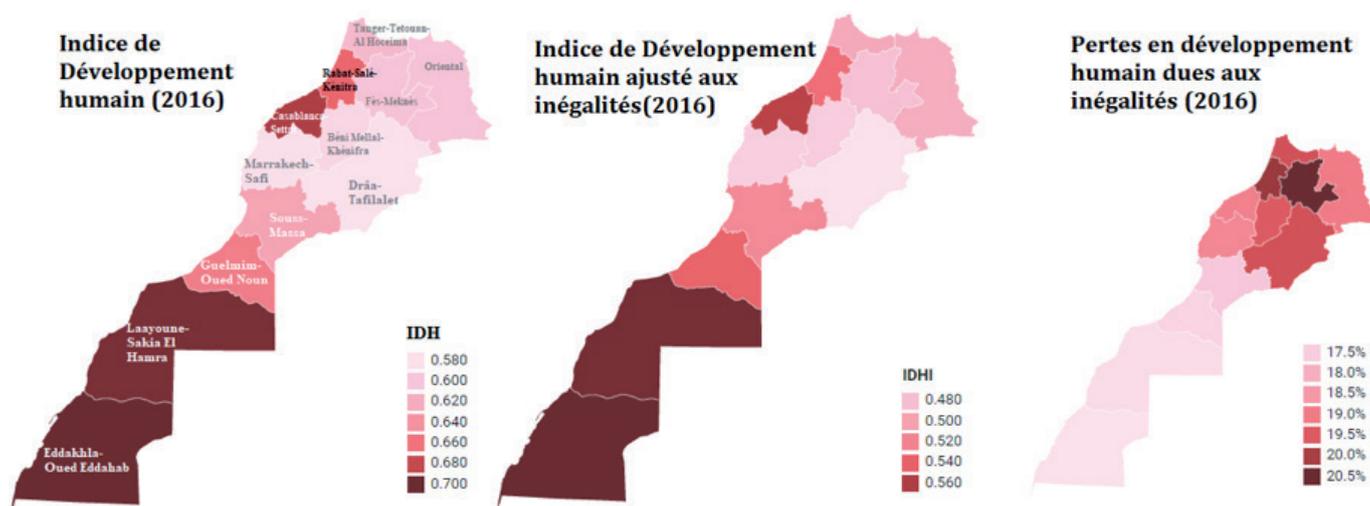


Figure 4 : Cartes de l'IDH, l'IDHI et des pertes dues aux inégalités en 2016



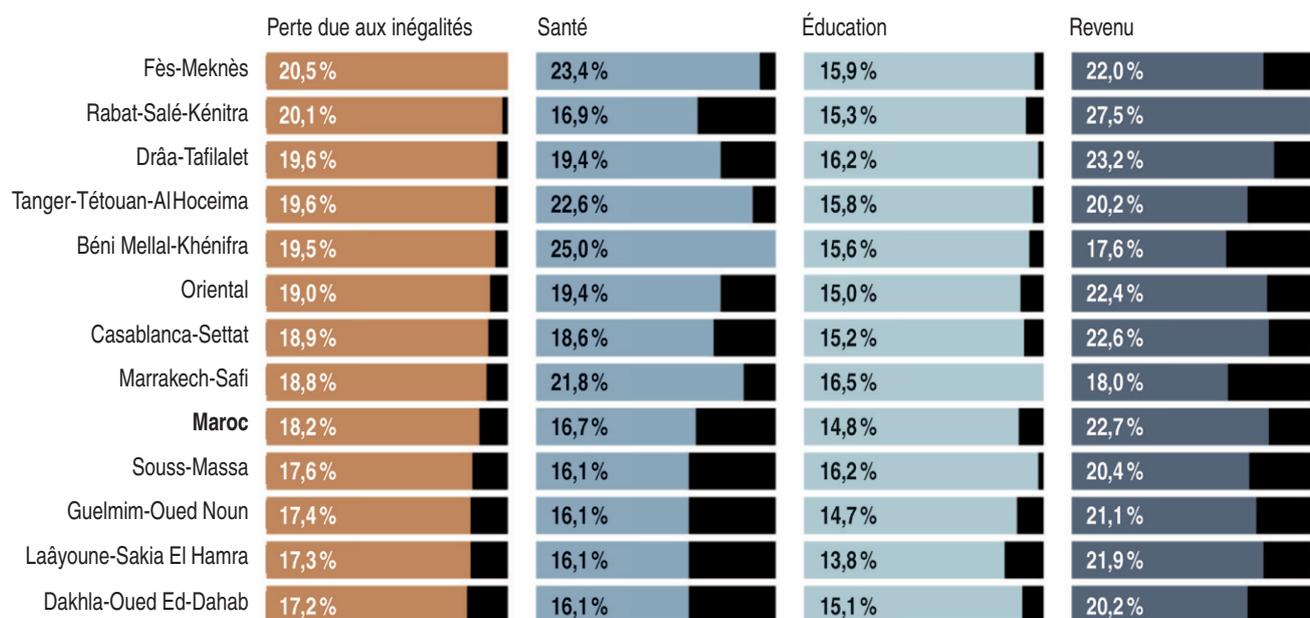
Le coût de l'inégalité de revenu est plus important que pour les autres dimensions. La perte due aux inégalités de revenu est plus élevée (supérieure à la moyenne nationale) à Rabat-Salé-Kénitra (27,5%), Drâa-Tafilalet (23,2%). La plus faible perte est observée à Béni Mellal-Khénifra (17,6%).

La perte due aux inégalités dans l'éducation est plus prononcée à Marrakech-Safi (16,5%), Souss-Massa, Drâa-Tafilalet (16,2%) et Fès-Meknès (15,9%). Elle est plus faible à Laâyoune-Sakia El Hamra (13,8%), Guelmim-oued Noun (14,7%) et Dakhla-Oued Ed-Dahab (15,1%).

Les régions de Béni Mellal-Khénifra et Fès-Meknès affichent les pertes les plus importantes dans la dimension santé (25% et 23,4% respectivement). Cette perte est plus faible dans les régions du sud (16,1%) et Rabat-Salé-Kénitra (16,9%).

Le coût social des inégalités en termes de développement humain est de 17,16% en 2010 et 18% en 2016. L'IDH au Maroc serait de 0,713 en 2010 et de 0,758 en 2016 en l'absence des inégalités dans les trois dimensions. Ce gain potentiel serait de 0,650 en 2010 et de 0,689 en 2016 si on ciblait uniquement les inégalités dans les domaines de la santé et de l'éducation.

Figure 5 : Pertes dues aux inégalités en 2016



A l'image de la dynamique nationale, les pertes ont augmenté durant la période 2010-2016. A l'exception de la région Casablanca-Settat, qui a connu une diminution de 3,6% des pertes dues aux inégalités, toutes les autres régions ont vu leurs pertes augmenter. Malgré leur niveau de développement élevé, les régions du Sud ont connu la plus grande hausse des pertes subies par le développement humain : Guelmim-Oued Noun et Laâyoune-Sakia El Hamra (7,89% et 7,70% respectivement), Dakhla-Oued Ed-Dahab (7,50%)

et Souss-Massa (7,28%). L'augmentation la moins importante est observée dans la région Marrakech-Safi (0,77%), Fès-Meknès (0,94%) et Rabat-Salé-Kénitra (1,69%).

Retard du développement humain

Cinq régions réalisent des avancés par rapport au niveau du développement humain national en 2016. La région Dakhla-Oued Ed-Dahab est en tête du classement avec une avance de 9 ans, les régions Laâyoune-Sakia

El Hamra et Casablanca-Settat, 8 ans, Rabat-Salé-Kénitra, 4 ans et Guelmim-Oued Noun, 3 ans. Les autres régions montrent un retard en développement

humain, dont le plus flagrant est celui de Drâa-Tafilalet qui aurait besoin de 12 ans pour obtenir le niveau du développement humain du Maroc en 2016.

Figure 6 : Évolution des pertes dues aux inégalités entre 2010 et 2016

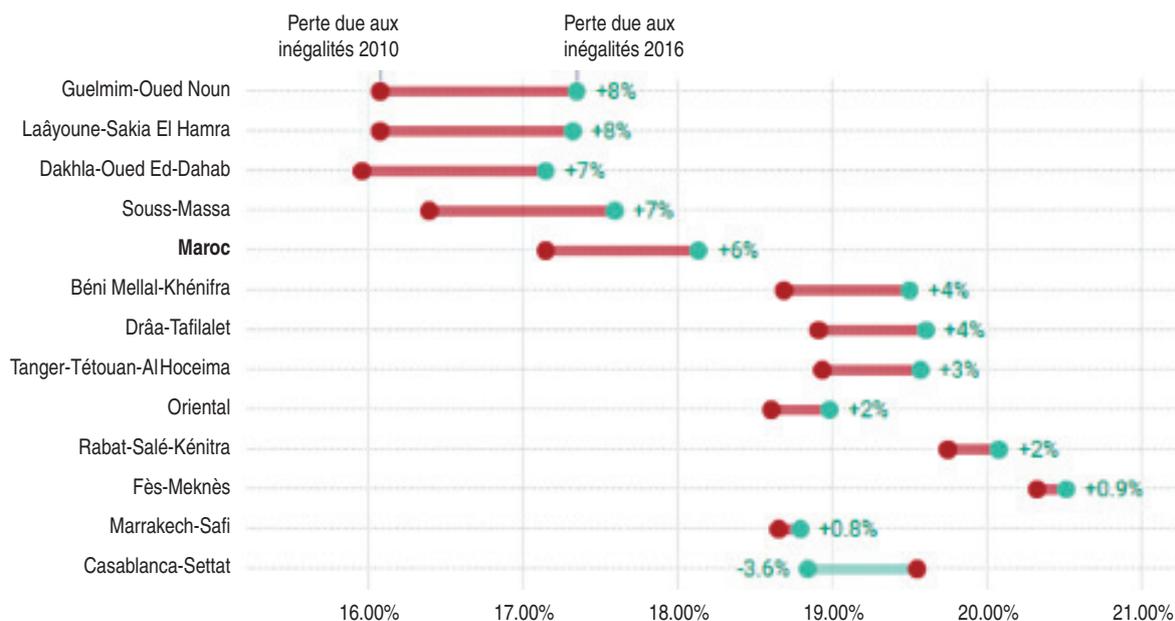
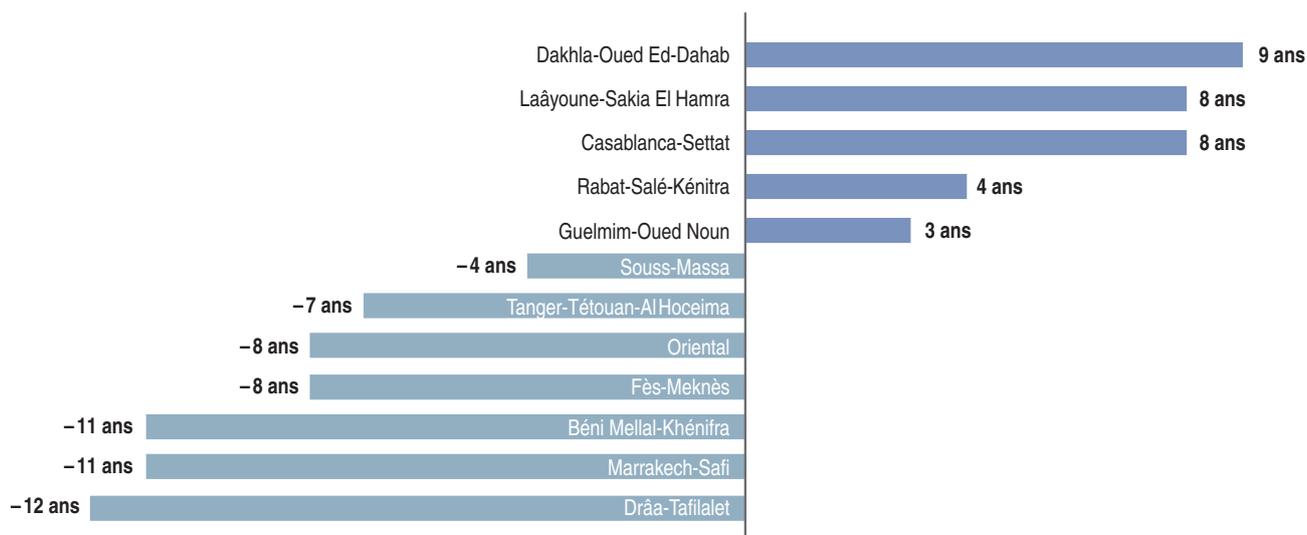


Figure 7 : Retard (en années) en DH sur le niveau national en 2016



A l'échelle internationale, le niveau du développement humain du Maroc en 2016 est celui de la France en 1974, soit un retard de 42 ans. Le Maroc est en retard

de 21 ans par rapport à la Turquie, 16 ans par rapport à la moyenne internationale et 11 ans par rapport à l'Égypte.

5. Conclusion

L'IDH et l'IDHI permettent de comparer le degré du développement humain de la nation par rapport aux autres pays et régions du monde. La mesure du développement humain au niveau régional est d'autant plus utile qu'elle révèle le niveau des disparités territoriales du pays. Les estimations actuelles pour le Maroc révèlent une disparité importante, en termes de développement humain, entre les régions. Les régions du Sud et les pôles économiques continuent de se positionner en tête du développement. Un autre constat est que malgré la progression du niveau du DH, les pertes dues aux inégalités ont tendance à augmenter.

Le Maroc semble stagner, comparé aux pays en voie de développement, en raison des réalisations non satisfaisantes au niveau de l'éducation, du revenu et de la santé, mais surtout à cause des pertes notables dues aux inégalités inter- et intra-régionales. En effet, les résultats obtenus confirment que l'IDHI diffère significativement de l'IDH dans les différentes régions du Royaume, ce qui est remarquable pour certaines régions qui ont connu un déplacement d'une catégorie à l'autre, c'est notamment le cas des régions Drâa-Tafilalet, Béni Mellal-Khénifra et Marrakech-Safi.

Bibliographie

- Barreiro C., Cecilia I., (2007), Human development assessment through the human-scale development approach : integrating different perspectives in the contribution to a sustainable human development theory. *Economia*, 504.
- Barro R.J., Lee J.W. (2010), "A new data set of educational attainment in the world, 1950- 2010", NBER Working Paper, No. 15902. Cambridge, MA.
- Benaabdelaali W., Bennaghmouch Z., Cheddadi S., Kamal A. (2013), Disparités régionales du développement humain au Maroc, *Région et développement*, vol. 37, p. 65-93.
- Benaabdelaali W., Kamal A. (2017), Développement humain dans les régions marocaines : le coût de l'inégalité, *Economia*, n° 30. Economia Research Center, HEM.
- HCP, 2004, Pauvreté, développement humain et développement social au Maroc, *Données cartographiques et statistiques*, septembre.
- HCP, 2010, *Les Comptes nationaux 1980-2008* (base 1998), avril.
- HCP, 2012a, *Les Comptes régionaux : produit intérieur brut et dépenses de consommation finale des ménages*, octobre.
- HCP, 2012b, *Les Comptes nationaux provisoires 2011* (base 1998), juin.
- Klugman J., Rodríguez F., Choi, H.J. (2011), "The HDI 2010: New Controversies, Old Critiques", *Human Development Research Paper*, 01, UNDP, New York.
- Kovacevic M. (2010), "Measurement of Inequality in Human Development, A Review", *Human Development Research Paper*, 35, UNDP, New York.
- Moriss D. (1979), *Measuring the condition of the world's poor : The physical quality of life index*. New York : Pergamon Press for the Overseas Development Council.
- PNUD (1990), *Rapport du développement humain : concept et mesure du développement humain*.
- PNUD (2003), *Maroc, Rapport du développement humain 2003 : gouvernance et accélération du développement humain*, juillet.
- PNUD (2010), "Human Development Report 2010 : The Real Wealth of Nations", *Pathways to Human Development*, New York.
- PNUD (2013), "Human Development Report 2013 : The Rise of the South, Human Progress in a Diverse world".
- PNUD (2016), "Human Development Report 2016 : Human Development for Everyone".
- Psacharopoulos G., Arriagada A.M. (1986), "The Educational composition of the labour force: An international comparison", *International Labour Review*, 125(5), 561-574.
- Sen A. (1992), *Inequality Reexamined*, New York, Russel Sage Foundation, Oxford, Clarendon Press.
- Sen A. (1999), *Development as Freedom*, Oxford University Press.

Impact de la décentralisation fiscale sur l'inclusion sociale au niveau local au Maroc

Une analyse empirique à l'aide de l'approche ARDL en séries chronologiques



L'objectif du présent article est d'évaluer l'impact de la décentralisation fiscale sur l'inclusion sociale au niveau local au Maroc durant la période 2002-2017. A cet effet, nous avons construit un indice d'inclusion sociale (IIS) selon la démarche ACP, et nous avons calculé deux indices de décentralisation fiscale (recettes (IDFR) et dépenses (IDFD)) qui sont alternativement les variables exogènes des deux modèles estimés en utilisant les techniques économétriques en séries chronologiques. Les variables de contrôle retenues sont la formation brute de capital fixe (FBCF) et le taux de croissance de la population (TxPOP). Les résultats empiriques de l'étude montrent que le modèle de décentralisation fiscale

mesurée par les dépenses n'est pas significatif. Toutefois, la décentralisation fiscale mesurée par les recettes a un impact significatif et négatif sur l'inclusion sociale. Ce constat indique que l'effet de la décentralisation fiscale au Maroc reste limité. La mobilisation des recettes fiscales locales pourrait dépendre non seulement du système de décentralisation fiscale adopté, mais aussi d'autres facteurs : politiques, socioéconomiques, démographiques, etc.

Rachid BOUKBECH**, Mariem LIOUAEDDINE***

1. Introduction

Au cours des dernières années, la question de la décentralisation s'inscrit au cœur des débats économiques et politiques. La controverse autour de la décentralisation concerne principalement l'inefficacité de l'administration centrale en matière de fourniture des services publics locaux et de solutions à proposer pour permettre une plus grande participation locale dans les prises de décision. En effet, les décisions prises au niveau local en matière de dépenses publiques constituent une réponse fidèle à la demande des services publics locaux. Par conséquent, les citoyens seront prêts à payer le prix de ces services qui traduisent réellement leurs besoins exprimés.

A l'instar des pays qui se sont engagés dans la voie de la décentralisation, le Maroc s'est lancé dans un processus de décentralisation qui a connu plusieurs formes : une décentralisation traditionnelle avant 1912, une décentralisation de crise entre 1912 et 1956, une décentralisation fonctionnelle entre 1956 et 1970, une décentralisation économique entre 1971 et 1996 et une décentralisation politique de 1996 à 2007 (El Yaâgoubi, 2007) et actuellement la régionalisation avancée.

D'une forme à l'autre, plusieurs réformes du cadre juridique et institutionnel ont eu lieu en vue de trouver la meilleure forme de décentralisation qui soit à même de permettre à la population locale de participer au

(*) Doctorant à la Faculté d'économie et de gestion, Laboratoire des sciences économiques et politiques publiques, Université Ibn Tofail, Kénitra (boukbech.rachid@gmail.com).

(**) Enseignante-chercheuse à la Faculté d'économie et de gestion, Directrice-adjointe du Laboratoire des sciences économiques et politiques publiques, Université Ibn Tofail, Kénitra (liouaeddine@gmail.com).

processus décisionnel, et ce en transférant les pouvoirs et les ressources au niveau local.

En effet, pour jouer pleinement leur rôle d'acteurs économiques et sociaux, les collectivités au niveau local ont besoin de ressources financières pour financer les programmes relatifs à la fourniture des services publics locaux émanant de leurs décisions. Toutefois, ces ressources financières sont encore limitées et nécessitent d'être renforcées et diversifiées. Par conséquent, afin de permettre aux autorités publiques au niveau local d'avoir la capacité de générer leurs propres ressources et contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, il s'avère nécessaire de mettre en place un système fiscal décentralisé et efficient.

Un système fiscal décentralisé consiste à donner aux citoyens la possibilité de participer aux décisions prises dans leur collectivité locale. Ceci suppose que les autorités publiques locales aient le pouvoir de définir leur base imposable pour mobiliser au maximum leur potentiel fiscal, car l'administration fiscale locale dispose de l'information sur la capacité contributive des contribuables au niveau local, ce qui conduira à un recouvrement efficace des impôts sans créer de tensions sociales. Par ailleurs, la mise en place d'un système fiscal décentralisé doit être menée en synergie avec le système fiscal central pour éviter que l'imposition ne soit trop élevée et injuste.

C'est dans cette optique que nous déterminons dans le travail de recherche l'impact de la décentralisation fiscale sur l'inclusion sociale au niveau local au Maroc en utilisant l'approche ARDL sur des données longitudinales durant la période 2002-2017.

En effet, plusieurs chercheurs proposent de mieux cerner le concept de décentralisation, en général, et de décentralisation fiscale, en particulier, pour mieux le mesurer et l'appréhender. Ainsi, Cafrad (2010) considère que la décentralisation est « le transfert de compétences à des collectivités locales indépendantes qui sont ainsi dotées de responsabilités pour déterminer le niveau et la qualité des services à fournir ». Par ailleurs, Ganaie, Bhat, Kamaiah et Khan (2018) considèrent la décentralisation fiscale comme la décentralisation des pouvoirs fiscaux des gouvernements nationaux vers les gouvernements infranationaux. Elle se rapporte ainsi à l'ensemble des rapports financiers entre l'État et les collectivités territoriales.

Ces rapports financiers se composent de quatre éléments : la définition d'un champ de ressources propres aux collectivités territoriales, l'identification d'un champ de ressources partagées entre l'État et ces dernières, le transfert de ressources nationales et l'accès à l'emprunt (Coquart, 2013).

Dans les États fédéraux, la décentralisation fiscale signifie que la responsabilité des recettes et des dépenses (le droit d'imposer et de percevoir les taxes et de déterminer de manière indépendante les domaines de dépenses prioritaires) est transférée de l'État fédéral au niveau régional et local (Yushkov, 2015).

Par ailleurs, la notion d'inclusion sociale a été utilisée par le sociologue allemand Niklas Luhmann (1927-1998) pour caractériser les rapports entre les individus et les systèmes sociaux. Le chercheur a réservé le concept d'intégration sociale aux rapports entre systèmes sociaux. L'inclusion sociale est donc considérée comme le contraire de l'exclusion sociale. Elle concerne les secteurs économiques, sociaux, culturels et politiques de la société. Les leviers d'action pour favoriser l'inclusion sociale varient suivant les pays. Par exemples :

- l'accès aux infrastructures et aux services sociaux ;
- un système redistributif pour réduire la pauvreté dont l'exclusion sociale est l'une des conséquences ;
- la reconnaissance du travail non rémunéré ;
- la réduction du chômage de longue durée ;
- la valorisation de manière égale de toutes les populations et communautés ;
- l'alphabétisation et l'éducation, etc. (1) »

Pour la Commission européenne, l'inclusion active consiste à permettre à chaque citoyen, y compris aux plus défavorisés, de participer pleinement à la société et notamment d'exercer un emploi. Ainsi, la réalisation de cet objectif dépendra de plusieurs éléments, notamment :

- une aide au revenu adéquate ainsi qu'un soutien pour trouver un emploi, en établissant, par exemple, un lien entre les prestations octroyées aux inactifs et aux actifs et en aidant les personnes à obtenir les avantages auxquels elles ont droit ;
- des marchés de travail ouverts à tous en facilitant l'entrée sur ces marchés, en s'attaquant à la pauvreté

(1) (http://www.toupie.org/Dictionnaire/Inclusion_sociale.htm, visité le 11/10/2020 à 09:16)

des travailleurs et en évitant le cercle vicieux de la pauvreté, ainsi que les facteurs décourageant le travail ;
– un accès à des services de qualité qui aident les citoyens à participer activement à la société et notamment à revenir sur le marché du travail (2). »

Afin d'analyser le lien entre la décentralisation fiscale et l'inclusion sociale, nous présentons dans ce qui suit une brève revue de la littérature pour préciser le cadre conceptuel concernant la décentralisation fiscale ainsi que les principales variables utilisées dans la littérature empirique pour la mesurer. Ensuite, nous discutons quelques faits stylisés concernant l'évolution des finances des collectivités territoriales au Maroc. La spécification des modèles à estimer et la méthodologie d'estimation sont ensuite relatées. Enfin, les résultats empiriques sont commentés et discutés et font l'objet d'une interprétation en comparaison avec la littérature existante.

2. La décentralisation fiscale: revue de la littérature

2.1. Littérature théorique

La décentralisation fiscale est l'un des concepts-clés de la théorie des finances publiques et une mesure des politiques publiques couramment utilisée dans les réformes du secteur public (Yushkov, 2015). Jusqu'au début des années 90, la décentralisation fiscale était un domaine inexploré par les chercheurs en politique fiscale. Mais au cours de la dernière décennie, une tendance mondiale claire à la décentralisation fiscale est apparue (Chandra Jha, 2012). Cette dernière est toujours considérée comme un sujet d'actualité du fait que les pays, industrialisés ou en voie de développement, cherchent à augmenter la performance de leur secteurs publics (Oates, 1999).

En effet, une politique de décentralisation fiscale cherche à améliorer la qualité des services fournis au niveau local, le développement durable, la croissance économique et la réduction de la pauvreté.

Dans le monde occidental, elle est considérée comme une alternative de réorganisation administrative de l'État pour une meilleure prestation de services publics

(2) (<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1059&langId=fr>, visité le 11/10/2020 à 10:56)

économiques à l'ère de « l'État post-Providence » (Bennett, 1990). Dans les pays en voie de développement, le problème de la décentralisation fiscale et des rapports financiers entre l'État et les entités décentralisées s'accroît. Ces derniers optent pour une organisation financière décentralisée pour surmonter les difficultés d'une gestion inefficace et inefficente, de l'instabilité macroéconomique et d'une croissance économique inadéquate (Bird & Vaillancourt, 2008).

La mise en œuvre de la décentralisation fiscale dans les pays en voie de développement diffère de celle des pays développés. Ceci s'explique par la différence des cadres juridico-institutionnels et économiques. Les problèmes liés à la décentralisation fiscale prennent des dimensions politiques et institutionnelles importantes qui varient d'un pays à un autre ou d'une région à une autre (Wildasin, 1997).

L'argument théorique invoqué en faveur de la décentralisation fiscale peut se formuler comme suit : « Chaque service public devrait être fourni par le pouvoir public exerçant un contrôle sur le territoire géographique minimum permettant d'internaliser les coûts et les avantages d'une telle prestation (Oates, 1972) (3). »

La littérature concernant la décentralisation fiscale fait apparaître deux générations : la première génération considère que la décentralisation fiscale concerne seulement la décentralisation des responsabilités en matière de dépenses. Les responsabilités en matière de revenus sont donc centralisées ; d'où l'importance des transferts entre l'État et les entités décentralisées pour résoudre les problèmes des déséquilibres verticaux et horizontaux. Pour la deuxième génération, la décentralisation fiscale concerne aussi bien les dépenses que les revenus. Dans ce cas, le rôle des transferts n'est pas primordial puisque les entités décentralisées disposent de leurs propres ressources (Chandra Jha, 2012).

2.2. Littérature empirique

Sur le plan empirique, plusieurs indicateurs permettent d'appréhender la question de la décentralisation fiscale. Elle peut être mesurée par les recettes et par les dépenses. Il s'agit par exemple de la quote-part infranationale moyenne, pondérée en fonction de la population, des

(3) Cité dans Robert D. Ebel et Serdar Yilmaz, 2001, p. 3.

dépenses et des revenus totaux de l'ensemble du secteur public (Ebel et Yilmaz, 2002).

Dans l'étude menée par Coquart (2013) sur un panel de vingt-quatre pays du continent africain pour des exercices budgétaires dans les années 2000, la décentralisation fiscale est mesurée par le ratio dépenses des collectivités territoriales rapportées aux dépenses publiques nationales. Le niveau moyen de la décentralisation fiscale est de l'ordre de 10 % (correspondant à des pays comme le Botswana et la Namibie), avec un maximum de 34 % (l'Éthiopie) et un minimum de 1 % (le Niger, le Gabon).

Pour étudier les différents modèles de décentralisation et de finances publiques dans 68 pays en 1996, Schneider (2003) a utilisé six indicateurs de décentralisation qui s'articulent autour des dimensions fiscale, administrative et politique. Les indicateurs utilisés pour appréhender la dimension fiscale sont la part des dépenses infranationales dans les dépenses totales et la part des recettes infranationales dans les recettes totales. Les résultats obtenus montrent que les trois dimensions de la décentralisation ont des impacts indépendants sur le potentiel fiscal des pays étudiés et sur les politiques publiques menées en faveur des pauvres. En effet, la décentralisation administrative a un impact positif, tandis que la décentralisation politique a un impact négatif, entraînant à la fois une réduction de la capacité fiscale et des dépenses en faveur des pauvres. Cependant, l'impact de la décentralisation fiscale est statistiquement non significatif.

Afin de tester l'impact de la décentralisation fiscale sur le développement du secteur non pétrolier dans le cas de l'Azerbaïdjan pour la période trimestrielle de 2002 à 2013, Hasanov, Mikayilov, Yusifov et Aliyev (2016) ont utilisé un modèle autorégressif à retards échelonnés (ARDL). Deux indices de décentralisation ont été élaborés : le premier indice mesuré par les recettes correspond aux recettes des collectivités locales par rapport aux recettes totales du gouvernement central. Le deuxième indice mesuré par les dépenses correspond au ratio des dépenses des collectivités locales sur les dépenses totales du gouvernement central.

Les recettes des collectivités locales comprennent les recettes fiscales et non fiscales, y compris les transferts du gouvernement central. Les dépenses locales comprennent les dépenses administratives des administrations locales, les frais d'éducation, les dépenses de santé, les coûts

de construction et d'aménagement des logements municipaux, la construction et la mise à niveau des routes, le remboursement de la dette locale, les coûts de protection de l'environnement et autres. Les recettes du gouvernement central comprennent les impôts, les cotisations sociales, les subventions à recevoir et les autres revenus. Les dépenses totales sont les dépenses effectuées par le gouvernement central et l'acquisition nette d'actifs non financiers.

Dans le travail de recherche de Miri, Taacha et Benatia (2017) concernant le cas marocain, la décentralisation fiscale sur la croissance économique au Maroc, la décentralisation fiscale est mesurée par trois indices : les recettes, les dépenses et un indice composite entre les deux. En utilisant une approche de cointégration en données de panel, les résultats empiriques montrent que la décentralisation fiscale peut entraîner une croissance économique significative à long terme (particulièrement pour la décentralisation mesurée par les recettes). Cependant, à court terme, cela conduit à une baisse de la croissance économique. En effet, les résultats à court terme montrent que la décentralisation fiscale au Maroc engendre à très court terme une baisse de la croissance économique avant de s'améliorer pour reprendre son augmentation à long terme entre 2003 et 2014.

Dans le même sens, Ganaie *et al.* (2018) ont mené une étude empirique pour tester explicitement l'impact de la décentralisation fiscale sur la croissance économique sur un panel de 14 États (4) de la Fédération indienne pour la période allant de 1981 à 2014. Six indicateurs de décentralisation fiscale ont été mesurés : 1) le ratio des recettes de l'État fédéré sur le total des revenus de l'État fédéral (5), 2) le ratio des dépenses de l'État fédéré sur le total des dépenses de l'État fédéral, 3) le ratio des recettes de l'État fédéré sur le total des revenus, 4) le ratio des dépenses de l'État fédéré sur le total des dépenses, 5) la moyenne arithmétique $[(1)+(2)]/2$ et 6) $(\text{les dépenses} - \text{les recettes de l'État fédéré}) / \text{le total des recettes de l'État fédéral}$. La méthode de cointégration en panel dynamique appliquée dans cette étude a fait ressortir que la décentralisation des dépenses a un impact positif et significatif sur le PIB, alors que

(4) Andhra Pradesh, Bihar, Gujarat, Haryana, Karnataka, Kerala, Rajasthan, Madhya Pradesh, Maharashtra, Orissa, Punjab, Tamil Nadu, Uttar Pradesh and West Bengal.

(5) Les recettes de l'État central (fédéral) + les recettes de l'État fédéré + les recettes locales.

la décentralisation des recettes a un impact négatif et significatif sur le PIB.

Aussi, Yushkov (2015) a examiné la relation entre la décentralisation fiscale et la croissance économique à partir d'une évaluation empirique sur 78 régions russes pour la période 2005-2012. L'auteur utilise 4 indicateurs pour mesurer la décentralisation fiscale : 1) la décentralisation intrarégionale des recettes, qui correspond à la part des recettes municipales autogénérées (sans transferts) dans le total des recettes du budget régional consolidé ; 2) la décentralisation des dépenses intrarégionales, qui représente la part des dépenses municipales consolidées (à l'exclusion des transferts intergouvernementaux rétrogradés à des niveaux plus élevés) dans les dépenses totales du budget régional consolidé ; 3) la dépendance d'une région aux transferts intergouvernementaux du budget fédéral, qui correspond à la part des transferts intergouvernementaux (subventions et dons) dans les recettes totales du budget régional consolidé ; et 4) l'indicateur d'autonomie municipale, qui représente la part des revenus autonomes de toutes les municipalités dans les revenus municipaux consolidés de la région. Les résultats empiriques de l'étude relèvent que la décentralisation excessive des dépenses au sein de la région, qui ne s'accompagne pas d'une décentralisation des recettes, a un effet négatif et significatif sur la croissance économique régionale.

Pour comprendre la relation entre la décentralisation fiscale et les inégalités qui favorisent l'expansion de l'économie informelle, Berger, Salotti et Sardà (2018) ont mené une étude sur un panel de 16 pays développés de l'OCDE au cours de la période 1985-2009. Dans cette étude, la décentralisation fiscale est mesurée par deux indices estimés séparément. Le premier indice correspond au rapport des recettes locales sur les recettes globales, alors que le deuxième indice est mesuré par le ratio des dépenses locales sur les dépenses globales. L'analyse empirique montre qu'une réduction des inégalités des revenus constitue une contrainte pour le développement de l'économie informelle. Par contre, aucun impact significatif de la décentralisation fiscale sur la taille de l'économie informelle n'est relevé.

L'étude empirique en données de panel, menée par Kyriacou, Muinelo-Gallo et Roca-Sagalés (2013) sur un échantillon de 24 pays de l'OCDE durant la période 1984-

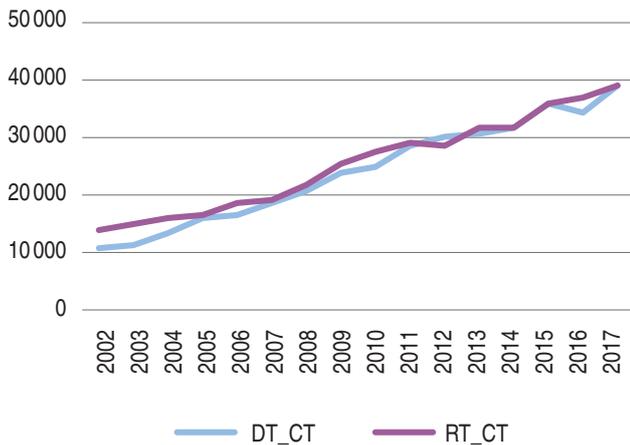
2016, a examiné comment la qualité du gouvernement infranational pourrait influencer la relation entre la décentralisation fiscale et les disparités régionales. La décentralisation fiscale est mesurée par le rapport des recettes locales sur les recettes consolidées des administrations publiques générales, après déduction des recettes publiques et locales, des subventions d'autres administrations et sur la base des comptes des administrations publiques générales de l'OCDE. Les résultats montrent que la décentralisation fiscale constitue un élément favorable à la réduction des inégalités régionales si les collectivités au niveau local exercent dans un climat marqué par la bonne gouvernance. Par contre, la mauvaise gouvernance des gouvernements infranationaux constitue une contrainte pour la lutte contre les disparités régionales par le biais de la décentralisation fiscale.

L'étude faite par Soejoto, Subroto et Suyanto (2015) avait pour objectif de déterminer dans quelle mesure la décentralisation fiscale peut promouvoir le développement humain en Indonésie. Pour approcher la décentralisation fiscale, les auteurs ont utilisé : 1) la décentralisation des fonds en relation avec les variables des dépenses publiques ; 2) la décentralisation des fonds par rapport à l'indice de développement humain (IDH) ; 3) la décentralisation des fonds par rapport à la croissance économique régionale ; 4) la décentralisation des fonds et la croissance économique en rapport avec la population totale pauvre ; et 5) les variables des dépenses publiques, la décentralisation des fonds, la croissance économique, ainsi que la population totale pauvre en relation avec l'indice de développement humain (IDH). L'étude a été menée en utilisant des données de panel sur 395 observations. Les résultats ont montré que la décentralisation des fonds a un effet positif et significatif sur le développement humain dans les régions de l'Indonésie.

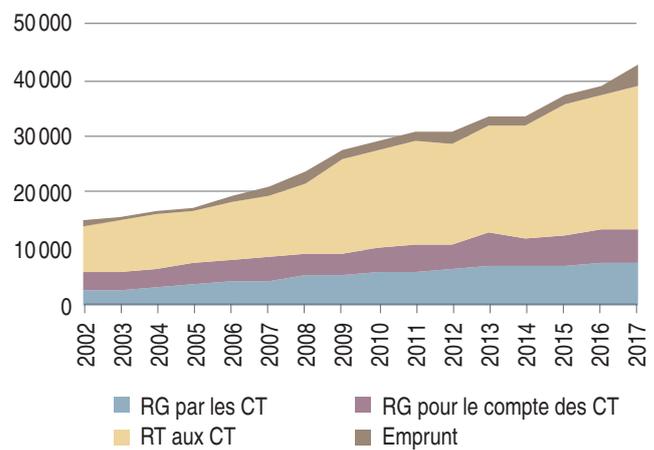
3. Finances des collectivités territoriales au Maroc: quelques faits stylisés

L'analyse de l'architecture de l'espace budgétaire au niveau local revêt une importance particulière dans la mesure où elle permet d'apprécier le degré d'autonomie réelle des collectivités territoriales à l'égard du pouvoir central. Les graphiques ci-dessous montrent l'évolution de quelques agrégats de cet espace budgétaire.

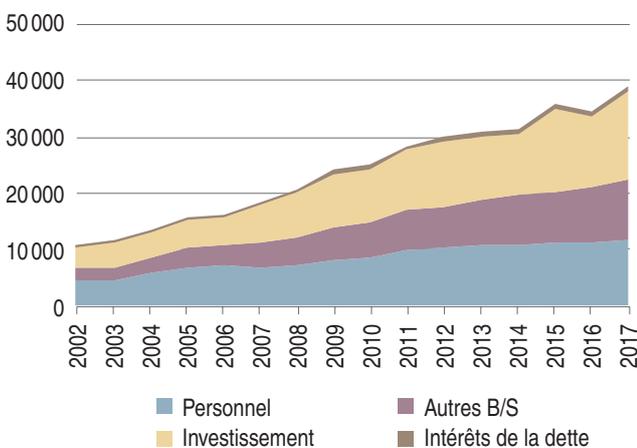
Graphique 1 : Évolution des recettes et des dépenses des CT (en millions de Dh)



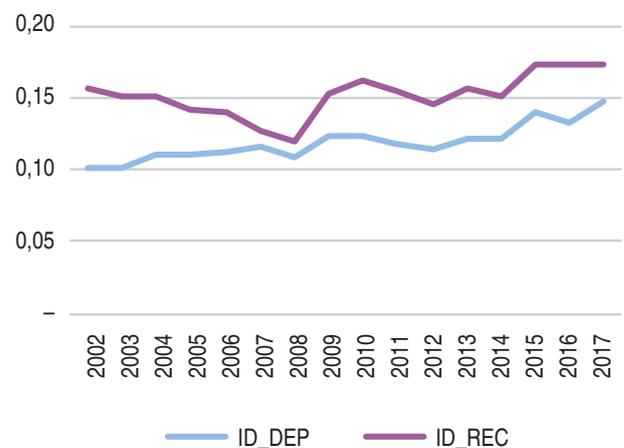
Graphique 2 : Évolution de la structure des recettes des CT (en millions de Dh)



Graphique 3 : Évolution de la structure des dépenses des CT (en millions de Dh)



Graphique 4 : Évolution des indices de décentralisation



Source : Graphes élaborés par les auteurs à partir de données de la DEPF

L'analyse de la structure et de l'évolution des recettes et des dépenses des collectivités territoriales fait ressortir une tendance haussière entre 2002 et 2017, mis à part certains moments de repli qui ont marqué l'allure des recettes en 2012 et 2014 et celle des dépenses en 2016.

Il est à relever que l'augmentation des recettes est due essentiellement à une progression soutenue des recettes transférées aux collectivités territoriales par l'État, alors que les recettes gérées par ces collectivités restent largement en dessous des autres catégories de recette. Par

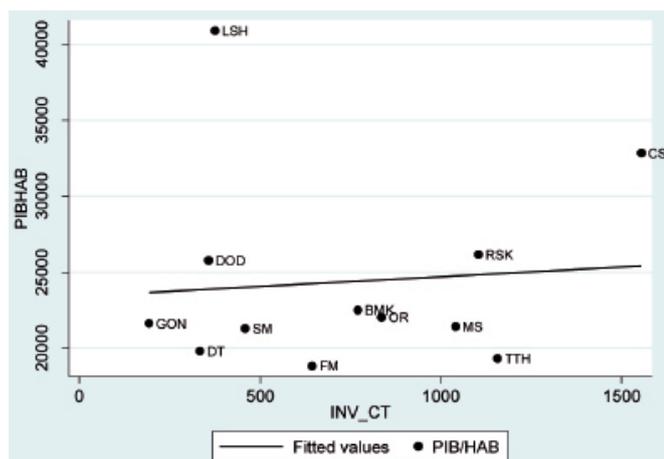
ailleurs, la structure des dépenses demeure marquée par la prédominance des dépenses de personnel et des dépenses d'investissement. Ces constats relatifs respectivement à l'évolution des recettes et des dépenses riment avec les tendances exprimées par le graphique n° 4.

En effet, les courbes d'évolution des indices de décentralisation fiscale ne sont pas corrélées avec celles de l'évolution des recettes et des dépenses des collectivités territoriales. Ce constat laisse conclure que les recettes fiscales des collectivités territoriales n'ont pas connu

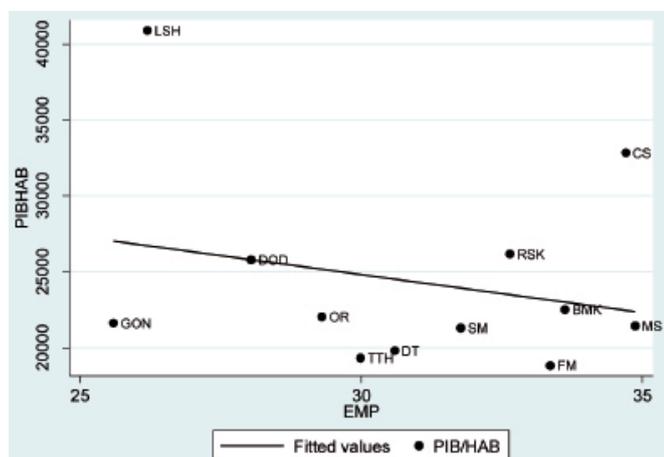
une augmentation significative par rapport aux recettes de l'État qui, bien au contraire, ont connu une baisse très prononcée en 2008 et encore moins en 2012 et 2014. De même, les dépenses des collectivités territoriales n'ont pas beaucoup évolué relativement à celles de l'État, mais, *a contrario*, elles ont connu une baisse importante en 2008.

En définitive, il y a lieu de conclure qu'entre les années 2002 et 2017 il n'y avait pas de corrélation entre l'évolution respectivement des recettes et des dépenses des collectivités territoriales au Maroc et les recettes et dépenses de l'État ; et même s'il y a une certaine augmentation des recettes de ces collectivités, cette augmentation se trouve soutenue principalement par les recettes transférées par l'État.

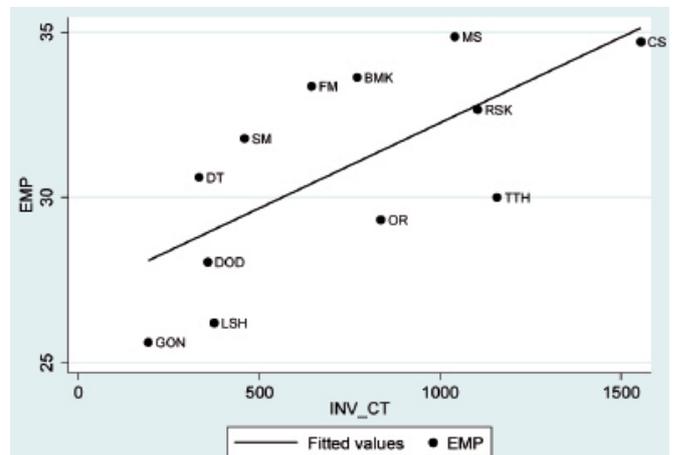
Graphique 5 : Investissement des CT et PIB/HAB



Graphique 6 : Taux d'emploi et PIB/HAB



Graphique 7: Investissement des CT et taux d'emploi



L'analyse des graphes ci-dessus montre que l'investissement des CT augmente dans le même sens que le taux de l'emploi et le PIB par habitant, sauf que l'évolution du PIB par habitant est moins proportionnelle que l'évolution du taux de l'emploi par rapport à l'investissement des CT. Néanmoins, le taux de l'emploi évolue au sens inverse du PIB par habitant. Ceci pourrait trouver son explication dans la nature des emplois créés qui n'ont pas un impact significatif sur l'augmentation du niveau de l'activité économique et par conséquent le niveau de vie des employés.

4. Données et méthodologie

Dans l'objectif d'analyser le lien entre décentralisation fiscale et inclusion sociale, nous mobilisons dans cette recherche des données longitudinales couvrant la période 2002-2017 pour le cas du Maroc. A l'origine, ces données sont annuelles et sont tirées de deux bases de données différentes. Pour les données des recettes fiscales et des dépenses des collectivités territoriales, elles sont tirées de la base de données de la Direction des études et des prévisions financières (DEPF) qui relève du ministère de l'Économie et des Finances (DEPF). Pour les autres variables qui ont servi à construire l'indice d'inclusion sociale, elles trouvent leur origine dans la base de données de la Banque mondiale.

La méthodologie suivie consiste dans une première étape à calculer deux indices de décentralisation :

– l'indice de décentralisation fiscale mesuré par les recettes (IDFR) :

$$IDFR = \frac{\text{Recettes totales des CT}}{\text{Recettes ordinaires de l'Etat}}$$

– l'indice de décentralisation fiscale mesuré par les dépenses (IDFD) :

$$IDFD = \frac{\text{Dépenses totales des CT}}{\text{Dépenses totales de l'Etat}}$$

Ensuite, l'indice d'inclusion sociale (*IIS*) est construit selon la méthode ACP (6) à partir des variables suivantes:

- **PIB_HAB** : le PIB par habitant ;
- **Tx_EMP** : taux de l'emploi ;
- **INS_SEC** : nombre des inscrits au secondaire ;
- **PROD_TRAV** : productivité du travail ;
- **ELEC_RUR** : taux d'électrification rurale (%) ;

Modèle (1) :

$$\Delta ISS = \alpha_1 ISS_{t-1} + \alpha_2 IDFR_{t-1} + \alpha_3 FBCF_{t-1} + \alpha_4 Txpop_{t-1} + \alpha_5 \Delta ISS_{t-1} + \alpha_6 \Delta IDFR_{t-1} + \alpha_7 \Delta FBCF_{t-1} + \alpha_8 \Delta Txpop_{t-1} + \varepsilon_t \quad (1)$$

Modèle (2) :

$$\Delta ISS = \beta_1 ISS_{t-1} + \beta_2 IDFD_{t-1} + \beta_3 FBCF_{t-1} + \beta_4 Txpop_{t-1} + \beta_5 \Delta ISS_{t-1} + \beta_6 \Delta IDFD_{t-1} + \beta_7 \Delta FBCF_{t-1} + \beta_8 \Delta Txpop_{t-1} + \mu_t \quad (2)$$

(6) L'analyse en composantes principales (ACP) est utilisée pour extraire et visualiser les informations importantes contenues dans une table de données multivariées. L'ACP synthétise cette information en seulement quelques nouvelles variables appelées composantes principales. Ces nouvelles variables correspondent à une combinaison linéaire des variables originales.

(7) Le modèle ARDL (modèle autorégressif à retards échelonnés) permet de prendre en compte la dynamique temporelle dans l'explication d'une variable contrairement au modèle simple (non dynamique) dont l'explication instantanée (effet non étalé dans le temps) ne restitue qu'une partie de la variation de la variable à expliquer. Le modèle ARDL permet d'estimer les dynamiques de court terme et les effets de long terme pour des séries cointégrées, même si l'horizon temporel est relativement court (dans notre cas, cet horizon est 15 ans).

(8) Avant d'estimer ces deux modèles, l'étude de la stationnarité a été effectuée par le test de racine unitaire Dickey Fuller Augmenté (ADF) pour toutes les variables retenues. Ensuite, nous avons utilisé le test de Bounds pour vérifier l'existence d'une relation à long terme entre les variables.

- **EAU_RUR** : taux d'alimentation en eau potable en milieu rural (PAGER) (%) ;
- **EATB_SOIN_PRIM** : nombre d'établissements de soins de santé primaire ;
- **ESP_VIE_NAISS** : espérance de vie à la naissance (an).

La deuxième étape du travail consiste à régresser l'indice d'inclusion sociale construit (*IIS*) sur l'indice de décentralisation fiscale calculé en utilisant l'approche ARDL (7) pour analyser la relation à long terme. Deux modèles sont estimés dont la variable exogène, qui est alternativement l'indice de décentralisation fiscale mesuré par les recettes (*IDFR*) et l'indice de décentralisation fiscale mesuré par les dépenses (*IDFD*). Les variables de contrôle retenues dans les deux modèles sont la formation brute de capital fixe (*FBCF*) et le taux de croissance de la population (*TxPOP*).

5. Résultats et discussion

D'après les résultats empiriques des différentes estimations, il existe une relation de cointégration de long terme pour les modèles estimés. Aussi, la décentralisation fiscale mesurée par les dépenses n'a aucun effet significatif sur l'indice d'inclusion sociale, tandis que celle mesurée par les recettes influence négativement l'inclusion sociale. On pourrait donc conclure que l'effet de la décentralisation fiscale au Maroc reste limité et n'a pas donné les fruits escomptés en termes d'inclusion sociale. La mobilisation des recettes fiscales locales pourrait dépendre non seulement du système de décentralisation fiscale adopté, mais aussi d'autres facteurs politiques, socioéconomiques, démographiques, etc. Plusieurs explications pourront dévoiler ce constat, notamment de :

- le maintien entre les mains de l'État d'un certain nombre de prestations et de prérogatives en matière fiscale, en l'occurrence la création des impôts qui relève du pouvoir législatif ;
- la complexité du système fiscal local et du cadre juridique y afférent ;
- la faiblesse du taux de recouvrement des collectivités territoriales à cause des difficultés enregistrées au niveau de la détermination de l'assiette des différents impôts et taxes et sa prise en charge par les ordonnateurs ;
- la persistance des arriérés et la difficulté de leur assainissement ;
- l'élargissement des compétences des collectivités territoriales n'est pas en phase avec le renforcement de leur capacité fiscale ;
- la distribution déséquilibrée de l'investissement public au niveau territorial, situation qui génère des inégalités significatives entre les différentes régions en termes de création de richesse et d'emplois ;
- les dysfonctionnements de la gouvernance locale et l'insuffisance de la capacité de programmation budgétaire et de gestion des projets d'investissement ont généré des déficits en matière d'infrastructures et d'équipements, alors que les fonds disponibles au niveau des collectivités dépassent les 36 milliards de dirhams, dont plus de 27 milliards de reports fin juillet 2018 ;
- l'absence de règles budgétaires contraignantes destinées au plafonnement du report des crédits d'investissement à l'image des limites appliquées au budget général de l'État, ce qui entraîne un manque de rigueur en termes d'exécution des crédits budgétaires et donc un retardement de la concrétisation des investissements ;
- la faible productivité de la fiscalité locale des collectivités territoriales qui dépendent fortement des transferts de l'État : les ressources transférées avoisinent les 60 % et comprennent la part des collectivités dans le produit de la TVA, l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés ainsi que des subventions du budget général et des fonds de concours sous forme de versements des départements ministériels ;
- le retard de la généralisation de l'expérience des sociétés de développement local qui permettrait aux

communes d'améliorer la qualité du pilotage des projets d'investissement et d'attirer des ressources humaines compétentes capables de contribuer au renforcement de l'efficacité de la maîtrise d'ouvrage ;

- le manque de cohésion au niveau de certains conseils communaux ne favorisant pas l'adoption d'une vision unifiée et cohérente du développement des localités concernées.

On peut donc conclure que les différences structurelles entre les régions, les provinces/préfectures et les communes se traduisent par des impacts mitigés sur les niveaux d'inclusion. Ceci nous conduit à dire que le processus de mobilisation des ressources fiscales au niveau territorial dépend des caractéristiques socioéconomiques et démographiques de chaque collectivité et non seulement du système de décentralisation fiscale. Le respect des principes d'égalité et de solidarité représente un enjeu majeur dans le processus de décentralisation (Borgetto, 2005).

Dans ce sens, une évaluation de la décentralisation fiscale devrait prendre en considération certains éléments tels que l'existence d'un conseil élu au niveau local ayant toutes les compétences d'approuver et d'exécuter un budget, de définir l'assiette fiscale, d'exercer le pouvoir de percevoir les impôts et d'emprunter pour financer les dépenses locales sans créer des injustices inter-générationnelles.

Conclusion

L'analyse menée dans le cadre de cette recherche montre l'existence d'une relation de long terme entre la décentralisation fiscale et l'inclusion sociale au Maroc à l'aide de l'approche ARDL en séries chronologiques. Cependant, l'effet négatif démontré nous conduit à dire que les différences structurelles entre les régions, provinces/préfectures et communes pourraient se traduire par des impacts mitigés sur les niveaux d'inclusion. A cet effet, il est considéré que le processus de mobilisation des ressources fiscales au niveau territorial dépendrait des caractéristiques socio-économiques et démographiques de chaque collectivité et non seulement du système de décentralisation fiscale. Le respect des principes d'égalité et de solidarité représente un enjeu majeur dans le processus de décentralisation (Borgetto, 2005).

Dans ce sens, une évaluation de la décentralisation fiscale devrait prendre en considération certains éléments, tels que l'existence d'un conseil élu au niveau local ayant toutes les compétences d'approuver et d'exécuter un budget, de définir l'assiette fiscale, d'exercer le pouvoir de percevoir les impôts et d'emprunter pour financer les dépenses locales sans créer des injustices inter-générationnelles.

En termes de perspectives de recherches, et afin d'approfondir davantage le lien entre la décentralisation fiscale et l'inclusion sociale au niveau local au Maroc, une analyse empirique sur un panel de communes s'avère utile. D'une part, ces dernières bénéficient de l'essentiel des impôts et taxes institués par la loi 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales. D'autre part, les communes sont les plus impliquées dans le processus de gestion des affaires locales.

Pour ce faire, il faut disposer des données fiscales et des données relatives aux dépenses et aux indicateurs de développement pour chaque commune sur une période significative pour pouvoir tirer des conclusions robustes. L'accès à ces données reste limité et difficile pour le moment mais représente une importante piste de recherche à explorer.

Bibliographie

- Bennett, R.J. (1990). Decentralization, local government, and markets: is there a post-welfare agenda in planned and market economies? *Policy Studies Journal*, 18(3), 683-701. <https://doi.org/10.1111/j.1541-0072.1990.tb00625.x>
- Berger, W., Salotti, S. & Sardà, J. (2018). Do fiscal decentralization and income inequality affect the size of the shadow economy? A panel data analysis for OECD countries. *Applied Economics Letters*, 25(8), 571-575. <https://doi.org/10.1080/13504851.2017.1346356>
- Bird, R.M. & Vaillancourt, F. (2008). *Fiscal decentralization in developing countries*. Cambridge University Press.
- Borgetto, M. (2005). Les enjeux de la décentralisation en matière sociale: L'égalité, la solidarité. *Informations sociales*, (121), 6-16.
- CAFRAD. (2010). La décentralisation de la fiscalité : situation actuelle, les enjeux en présence, 15.
- Chandra Jha, P. (2012). Theory of fiscal federalism: an analysis. *Journal of Social and Economic Development*, 17(2), 241-259. <https://doi.org/10.1007/s40847-015-0009-0>
- Coquart, P. (2013). *La décentralisation fiscale en Afrique : enjeux et perspectives* (2009), Karthala, et « La gouvernance financière locale » (non daté), Partenariat pour le développement municipal (PDM), de François Paul Yatta. *Techniques Financières et Développement*, 112(3), 127. <https://doi.org/10.3917/tfd.112.0127>
- Ebel, R.D. & Yilmaz, S. (2002). Le concept de décentralisation fiscale et survol mondial. In *Symposium international sur le déséquilibre fiscal, Rapport, Annexe* (vol. 3, p. 157-188).
- El Yaâgoubi, M. (2007). *Réflexion sur la démocratie locale au Maroc*. Rabat, Imprimerie Al Maarif Al Jadida.
- Ganaie, A.A., Bhat, S.A., Kamaiah, B. & Khan, N. A. (2018). Fiscal Decentralization and Economic Growth: Evidence from Indian States. *South Asian Journal of Macroeconomics and Public Finance*, 7(1), 83-108. <https://doi.org/10.1177/2277978718760071>
- Hasanov, F., Mikayilov, C., Yusifov, S. & Aliyev, K. (2016). Impact of Fiscal Decentralization on Non-Oil Economic Growth in a Resource Rich Economy. *Eurasian Journal of Business and Economics*, 9(17), 87-108. <https://doi.org/10.17015/ejbe.2016.017.06>
- Kyriacou, A.P., Muinel-Gallo, L. & Roca-Sagalés, O. (2013). Fiscal decentralization and regional disparities: The importance of good governance. *Papers in Regional Science*, 94(1), 21.
- Miri, M., Taacha, E.H. & Benatia, M.A. (2017). Fiscal Decentralization and Economic Growth in Morocco: A Panel Cointegration Analysis, 7(6), 11.
- Oates, W.E. (1999). An Essay on Fiscal Federalism. *Journal of Economic Literature*, 37(3), 1120-1149. <https://doi.org/10.1257/jel.37.3.1120>
- Schneider, A. (2003). Who gets what from whom?: the impact of decentralisation on tax capacity and pro-poor policy.

Soejoto, A., Subroto, W.T. & Suyanto, Y. (2015). Fiscal decentralization policy in promoting Indonesia human development. *International Journal of Economics and Financial Issues*, 5(3), 763-771.

Wildasin, D.E. (1997). *Fiscal Aspects of Evolving Federations: Issues for Policy and Research*. The

World Bank. <https://doi.org/10.1596/1813-9450-1884>

Yushkov, A. (2015). Fiscal decentralization and regional economic growth: Theory, empirics, and the Russian experience. *Russian Journal of Economics*, 1(4), 404-418. <https://doi.org/10.1016/j.ruje.2016.02.004>

ANNEXES

Annexe 1

Résultats du test de Dickey Fuller augmenté

Variables	Stationnarité		Augmented Dickey-Fuller (ADF)		Probabilité
	Oui/non	Ordre d'intégration	Valeur statistique	Valeur critique	
IIS	Oui	I(1)	-4.062326	-3.121990	0.0110
IDFR	Oui	I(1)	-4.121990	-3.555699	0.0255
IDFD	Oui	I(1)	-3.927611	3.144920	0.0138
TXPOP	Oui	I(1)	-4.532560	-3.119910	0.0045
FBCF	Oui	I(1)	-4.677526	-4.121990	0.0041

Annexe 2

Résultats du test de Bounds (modèle 1)

Test statistic	Value	K
F-statistic	6.321773	3

Source : Calculs réalisés par les auteurs.

Annexe 3

Résultats du test de Bounds (modèle 2)

Test statistic	Value	K
F-statistic	5.186433	3

Source : Calculs réalisés par les auteurs.

Annexe 4

Les valeurs critiques du test de Bounds

Significance	I(0) Bound	I(1) Bound
10 %	2.37	3.2
5 %	2.79	3.67
2,5 %	3.15	4.08
1 %	3.65	4.66

Annexe 5

Résultats du modèle ARDL (1.1.1.1) (modèle 1)

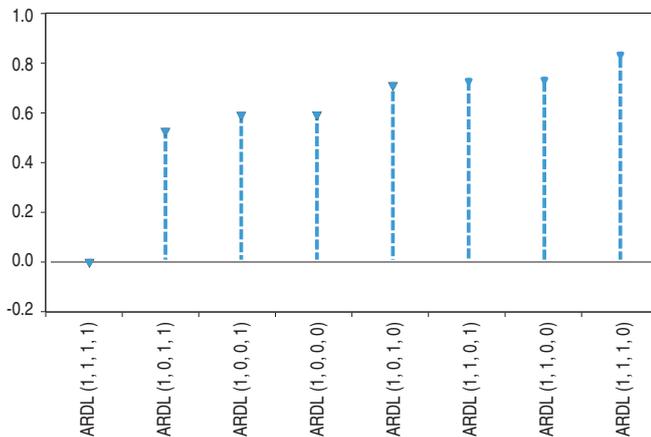
Variable	Coefficient	Ecart-type	T-statistic	Prob.
IIS(-1)	-0.831929	0.367483	-2.263855	0.0642*
IDFR	-0.299815	0.067865	-4.417793	0.0045***
IDFR(-1)	-0.316420	0.131533	-2.405635	0.0529*
FBCF	-0.084858	0.048140	-1.762723	0.1284
FBCF(-1)	-0.171740	0.059081	-2.906833	0.0271**
TXPOP	15.94110	4.999180	3.188742	0.0189***
TxPOP(-1)	-17.06269	5.375816	-3.173971	0.0192**
Constante	1.189591	0.232556	5.115291	0.0022***

$R^2 = 0.865834$; **F-statistic** = 5.531515;
Prob (F-statistic) = 0.026789; **AIC** = -0.011343

Source : Calculs réalisés par les auteurs.

Annexe 6

Critère d'information Akaike (AIC) (modèle 1)



Source : Elaboré par les auteurs.

Annexe 7

Résultats du modèle ARDL (1.0.0.0) (modèle 2)

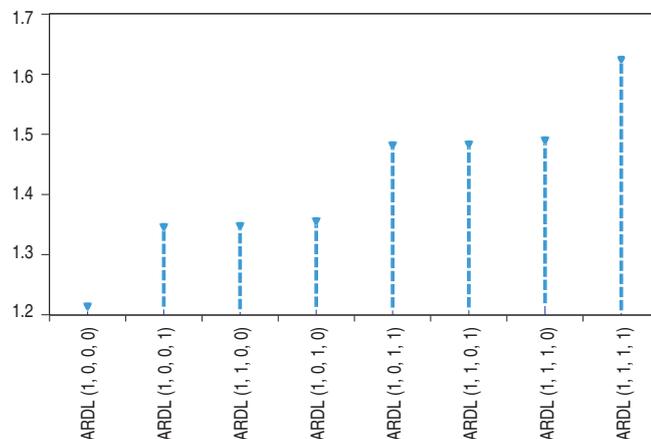
Variable	Coefficient	Ecart-type	T-statistic	Prob.
IIS (-1)	-0.487932	0.350412	-1.392453	0.1972
IDFD	-0.095593	0.175336	-0.545199	0.5989
FBCF	0.045055	0.069809	0.645400	0.5348
TxPOP	0.107541	2.868674	0.037488	0.9709
Constante	0.791411	0.193045	4.099625	0.0027***

R² = 0.298339; F-statistic = 0.956677;
 Prob (F-statistic) = 0.475617; AIC = -0.011343

Source : Elaboré par les auteurs.

Annexe 8

Critère d'information Akaike (AIC) (modèle 2)



Source : Elaboré par les auteurs.

Annexe 9

Résultats du test de cointégration de long terme (modèle 1)

Variable	Coefficient	Ecart-type	T-statistic	Prob.
IDFR	-0.336386	0.065623	-5.126059	0.0022
FBCF	-0.140070	0.046214	-3.030879	0.0231
TxPOP	-0.612245	0.873599	-0.700831	0.5097
C	0.649365	0.046077	14.09319	0.0000

Source : Elaboré par les auteurs.

Annexe 10

Résultats du test de cointégration de long terme (modèle 2)

Variable	Coefficient	Ecart-type	T-statistic	Prob.
IDFD	-0.064245	0.124951	-0.514167	0.6195
FBCF	0.030280	0.043007	0.704069	0.4992
TxPOP	0.072275	1.923432	0.037576	0.9708
C	0.531887	0.094313	5.639606	0.0003

Source : Elaboré par les auteurs.

Politique active d'emploi et chômage des jeunes diplômés au Maroc

Une évaluation de l'impact par la PSM



Dans les pays en développement, les programmes actifs d'emploi génèrent des effets importants sur le plan économique et social. Ils ciblent en général la réduction du chômage des jeunes diplômés par des mesures d'insertion des jeunes sur le marché de travail. Plusieurs travaux ont montré que ces programmes ont réussi à diminuer le taux de chômage des jeunes, mais avec une faible ampleur.

Ce papier tente d'évaluer l'effet causal du programme IDMAJ sur l'insertion des jeunes diplômés sur le marché du travail au Maroc. Pour ce faire, nous utilisons comme moyen d'évaluation d'impact l'approche quasi expérimentale basée sur la méthode d'appariement sur score de propension (PSM).

En utilisant une stratégie d'estimation par le score de propension (PSM), sur la base des données de l'enquête IDMAJ réalisée par l'ANAPEC en partenariat avec le ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle en 2010, les résultats montrent que le programme a un impact positif mais statistiquement faible sur la lutte contre le chômage des jeunes diplômés.

Nos résultats confirment aussi que le programme n'exerce aucun effet significatif quel que soit le diplôme.

Ayoub SAADI*, Jaouad LAAMIRE**, Idriss EL ABBASSI***

1. Introduction

Le taux de chômage élevé est l'un des principaux problèmes des pays développés et des pays en développement. Ces derniers sont les plus touchés, car leur taux de croissance démographique est élevé et accompagné du ralentissement de leur croissance économique et de la faible croissance du nombre des emplois nouvellement créés. En effet, avec une population de 36 millions d'individus, le Maroc souffre de plusieurs problèmes liés principalement à la baisse

de son taux d'activité qui avoisine 46,2 %, un taux de chômage relativement élevé, 9,8 % au niveau national en 2018 et qui touche essentiellement les femmes, les diplômés et les jeunes âgés de 15 à 24 ans avec des taux de 14 %, 17,1 % et 26 % respectivement. Devant ce taux élevé, la question de la création d'emplois reste ambiguë (HCP, 2018).

Le développement accru du chômage représente un enjeu majeur aussi bien pour les pays développés que pour les pays en développement. En effet, le phénomène du chômage qui touche souvent les jeunes constitue

(*) Doctorant, Laboratoire des sciences économiques et politiques publiques, Université Ibn Tofail, Kénitra, e-mail : ayoub.saadi1@uit.ac.ma

(**) Doctorant, Laboratoire d'économie appliquée, Université Mohammed V de Rabat, e-mail : jaouad.laamire@um5r.ac.ma

(***) Enseignant-chercheur, Laboratoire d'économie appliquée, Université Mohammed V de Rabat, e-mail : idriss_elabbassi@yahoo.fr

une perte significative de capital humain, ce qui affecte directement la production et le bien-être des individus. Face à cette situation, il est nécessaire de mettre en œuvre des programmes sociaux qui ciblent cette catégorie afin de résoudre le problème du chômage des jeunes diplômés.

Face à cette situation, le Maroc a mis en place des politiques actives sur le marché du travail, avec la création d'institutions d'intermédiation d'emploi, parmi lesquelles se trouve l'ANAPEC. Cette agence est un établissement public marocain qui a pour mission principale l'organisation et la mise en œuvre des programmes de promotion de l'emploi par l'intermédiation entre les jeunes diplômés et les entreprises en besoin de ressources humaines et par l'information, l'orientation et le conseil.

Le ministère du Travail et de l'Insertion professionnelle, en partenariat avec l'ANAPEC, a lancé trois programmes : TAEHIL, MOUKAWALATI et, bien évidemment, le programme IDMAJ.

Dans ce travail de recherche, nous allons nous intéresser plus particulièrement au programme IDMAJ dans le but de vérifier de manière quantitative l'impact de ce dispositif sur l'amélioration de l'employabilité des jeunes diplômés. Pour vérifier si le programme IDMAJ a réussi à atteindre ses objectifs et afin de juger sa performance et évaluer son impact sur la population ciblée (les jeunes chercheurs d'emploi), une évaluation quantitative est nécessaire.

Les mutations qui affectent sur le marché du travail ne concernent pas seulement les éléments de l'offre et de la demande de travail, mais également la segmentation du marché (Kotler et Caslione, 2009). En ce sens, l'une des variables cruciales pour apprécier ces mutations porte généralement sur le taux de chômage. Selon la définition du Haut-Commissariat au Plan (HCP), le taux de chômage exprime la part des chômeurs dans la population active âgée de 15 ans et plus. Il exprime le rapport de l'effectif des chômeurs à celui des actifs âgés de 15 ans et plus.

Les jeunes représentent la tranche la plus vulnérable face au chômage avec un effet prépondérant chez les diplômés, car cette catégorie a beaucoup de mal à décrocher un emploi sur le marché du travail (Eggert

et al., 2010). Cette situation est inhérente à un large éventail de facteurs économiques et sociaux. Sur le plan économique, il s'agit principalement de l'interaction entre l'offre et la demande de main-d'œuvre (Brown *et al.*, 2010). Sur le plan des facteurs sociaux, c'est généralement la qualité de la formation et le type de diplôme qui affectent le niveau de chômage des diplômés (De Vos et Soens, 2008).

La réussite des diplômés dans la transition entre l'école et le marché du travail n'améliore pas seulement leur pouvoir d'achat, mais affecte également le réseau social de l'individu, l'accès à de nouvelles connaissances, le développement de compétences et de l'expérience. L'impact de la carrière et de l'attitude future à l'égard du travail est essentiel pour la stabilisation de l'emploi. Dans certains cas de figure, les individus commettent des erreurs dans le processus de transition entre la formation et le marché de travail, résultat du problème d'inadéquation, ce qui conduit à une hausse des coûts qui se répercutent directement sur l'économie dans sa globalité (McKee-Ryan et Harvey, 2011).

Dans cette perspective, les politiques actives d'emploi constituent une des solutions pour lutter contre le chômage et plus précisément celui des jeunes diplômés dans les pays en voie de développement. Au cours de la dernière décennie, le nombre des évaluations expérimentales des politiques actives d'emploi dans les pays en développement a augmenté. Ces nouvelles études fournissent des preuves plus rigoureuses de l'impact de ces programmes (David McKenzie, 2017). Selon Angel-Urdinola et Kuddo (2010), les politiques actives d'emploi sont un instrument pertinent permettant de faire face aux conséquences des frictions sur le marché du travail, telles qu'un taux de chômage élevé et une transition lente entre l'école et le travail.

Cependant, les preuves de l'efficacité des programmes actifs d'emploi sont, au mieux, mitigées. Dans leur examen des programmes actifs du marché du travail dans les pays en développement et en transition, Betcherman *et al.* (2004) soulignent que les politiques actives d'emploi peuvent ne pas avoir d'impact positif sur l'employabilité ou les revenus à long terme des participants.

Dans leur travail intitulé « Non-Public Provision of Active Labor Market Programs in Arab-Mediterranean Countries », Angel-Urdinola *et al.* (2010) analysent

les principales caractéristiques de conception d'un inventaire de 75 PAMT. Neuf pays sont inclus dans l'inventaire : Maroc, Algérie, Tunisie, Égypte, Liban, Syrie, Jordanie, Territoires palestiniens et Yémen. Les auteurs concluent que l'évaluation des programmes couverts par l'inventaire révèle que la majorité d'entre eux ne possèdent pas la combinaison nécessaire des caractéristiques de conception qui rendent les programmes efficaces. Cette analyse se fait une comparaison avec les meilleures pratiques internationales.

La littérature sur les évaluations des programmes actifs d'emploi sont nombreuses et aboutissent à des résultats différents. Une synthèse des travaux empiriques traités dans littérature est mise en annexes (voir en annexe le tableau A).

Le reste de ce papier est organisé comme suit : la section 2 met l'accent sur le programme IDMAJ. La

section 3 présente le cadre méthodologique de ce travail. La quatrième section s'intéresse à l'évaluation de l'impact du programme IDMAJ et présente les résultats et discussions.

2. Le programme IDMAJ

2.1. Description du programme IDMAJ

Le programme IDMAJ cible la promotion de l'emploi, il vise le développement du capital humain des jeunes diplômés à travers des mesures d'accompagnement de ces derniers jusqu'à leur première expérience professionnelle dans le but d'enrichir les entreprises par des ressources humaines.

Le tableau suivant présente les objectifs et la population ciblée ainsi que les avantages accordés par ce programme :

Table 1

Programme actif de l'emploi IDMAJ

Objectifs	Populations-cibles	Avantages accordés
<p>Pour les jeunes diplômés : acquérir une première expérience en entreprise.</p> <p>Pour les entreprises : insérer des jeunes diplômés sans avoir à supporter des charges salariales trop lourdes.</p>	<p>Chercheurs d'emploi titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur, du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent ou d'un diplôme de formation professionnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Exonération des entreprises des cotisations patronales et salariales dues à la (CNSS) et de la (TFP) au titre de l'indemnité de stage comprise entre 1 600 et 6 000 (MAD). – Exonération de l'impôt sur le revenu au titre de l'indemnité de stage, à hauteur de 6 000 MAD, versée aux stagiaires – Maintien de l'exonération précitée pour une année en cas de recrutement définitif du stagiaire.

Source : Observatoire national du marché du travail.

Le programme IDMAJ est une opportunité pour les jeunes diplômés pour commencer leur carrière professionnelle, d'où la nécessité de son évaluation pour quantifier sa performance et son efficacité.

2.2. Théorie du changement

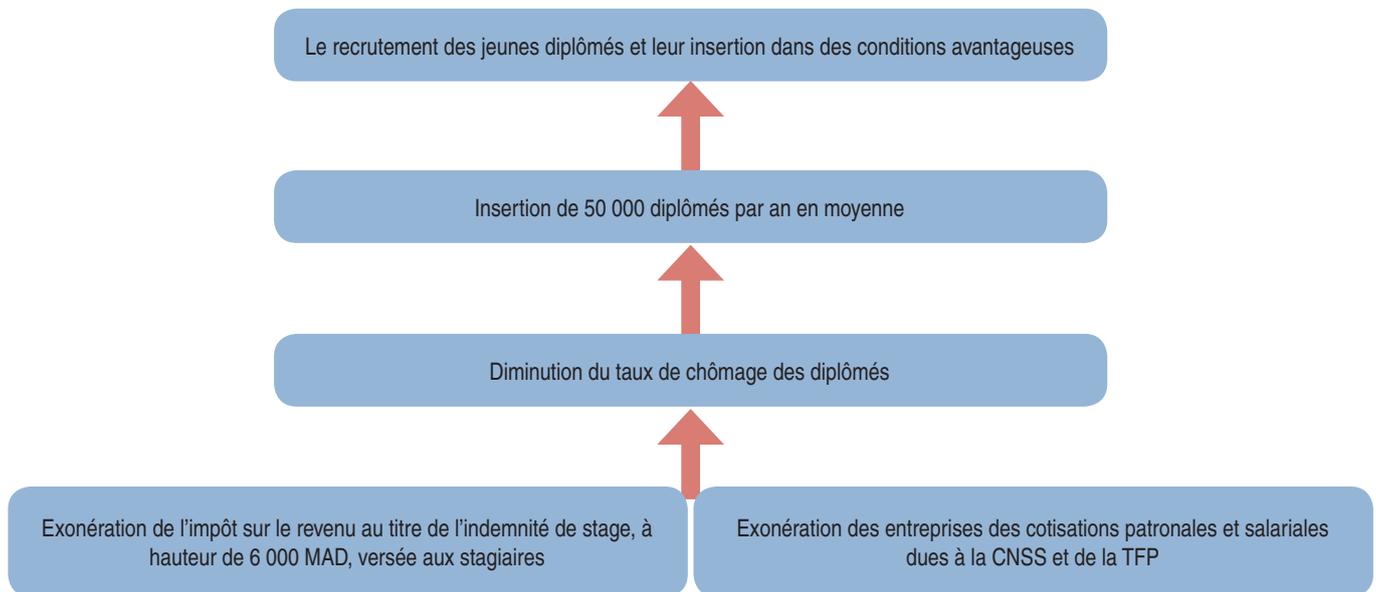
La théorie du changement est « une façon de décrire comment un groupe espère atteindre un but donné sur le long terme » (Anderson, 2005). Il ne s'agit pas d'une méthode conçue spécifiquement pour mesurer

l'impact, puisqu'elle sert d'abord comme outil d'aide au développement de solutions à des problèmes sociaux complexes (Anderson, 2005).

3. Cadre méthodologique

Cette étude a pour objectif d'évaluer l'impact du programme IDMAJ sur l'insertion des jeunes diplômés. La méthode utilisée pour évaluer l'effet causal de ce programme est la méthode d'appariement sur score de

Figure 1 : Théorie du changement du programme IDMAJ



Source : Élaborée par les auteurs.

propension (PSM) qui permettra d'évaluer l'impact du programme sur les jeunes diplômés bénéficiaires en comparaison avec les jeunes diplômés non bénéficiaires. Mesurer l'effet du programme actif d'emploi revient à se poser la question suivante : **Quel est l'impact du programme IDMAJ sur l'insertion des jeunes diplômés sur le marché du travail marocain ?**

3.1. Spécification du modèle

L'objectif de ce papier est de quantifier l'impact du programme IDMAJ sur l'employabilité des jeunes diplômés (Δ_{ATT}), en mesurant la différence entre les bénéficiaires et les non-bénéficiaires. Nous appliquons l'approche standard d'appariement formalisée par Rubin (1973), définie comme suit :

$$\Delta_i = Y_i^1 - Y_i^0 \quad (1)$$

$$\Delta_{ATT} = E(Y_i^1 - Y_i^0 | T_i = 1) = E(Y_i^1 | T_i = 1) - E(Y_i^0 | T_i = 1) \quad (2)$$

L'effet moyen du traitement sur l'ensemble des individus est :

$$\Delta_{ATE} = E(Y_i^1 - Y_i^0) = E(Y_i^1 | T_i = 1) - E(Y_i^0 | T_i = 0) \quad (3)$$

Où Δ_i est l'effet de l'accès au marché du travail de l'individu i , où $i = 1, 2, \dots, N$.

Y_i^1 et Y_i^0 sont les variables de résultats d'un individu i conditionnellement à l'accès ou non au programme IDMAJ (Y^0 représente le résultat contrefactuel).

L'équation (1) est censée se rapprocher de la différence entre les résultats potentiels avant et après avoir obtenu le contrat d'insertion pour chaque individu. Il est à noter que, pour chaque individu i dans l'équation (1), il y a un seul résultat observé, l'autre est hypothétique et non observé à partir des données. Par conséquent, l'équation 1 est modifiée pour estimer les effets moyens d'IDMAJ sur les jeunes diplômés bénéficiaires (Δ_{ATT}), mais aussi sur l'ensemble des individu (Δ_{ATE}) (un estimateur naïf). Ainsi, l'effet moyen du traitement dans la population des individus bénéficiaires du programme est :

On note T le fait de bénéficier ou non du programme IDMAJ. Soit $T_i = 1$ pour les individus bénéficiaires et $T_i = 0$ les individus non-bénéficiaires.

On a :

$$\begin{aligned} \Delta_{ATE} &= E(Y_i^1|T_i = 1) - E(Y_i^0|T_i = 0) \\ &= E(Y_i^1|T_i = 1) - E(Y_i^0|T_i = 1) + E(Y_i^0|T_i = 1) - E(Y_i^0|T_i = 0) \\ &= E(Y_i^1 - Y_i^0|T_i = 1) + E(Y_i^0|T_i = 1) - E(Y_i^0|T_i = 0) \\ &= \Delta_{ATT} + BIAIS \end{aligned}$$

Afin de traiter le problème du biais de sélection, plusieurs techniques et méthodes ont été développées pour palier ce problème. Ces méthodes sont généralement basées sur des hypothèses économétriques avec des restrictions dans le but d'identifier l'Effet moyen du traitement (ATE) ainsi que d'autres paramètres.

de covariables peuvent être à la fois traités ou non traités. Les individus traités et non traités affichent une ressemblance suffisante pour une comparaison valable.

La première catégorie d'estimateurs est basée sur l'hypothèse d'indépendance conditionnelle et suppose que « conditionnellement aux variables observables individuelles X , on se situe dans le cadre d'une expérience contrôlée, c'est-à-dire avec une affectation aléatoire au traitement » (Fougère, 2007) ; la deuxième catégorie repose sur l'hypothèse du support commun.

3.2. Présentation des données de l'étude

3.1.1. Hypothèse d'indépendance conditionnelle

Les données exploitées dans le présent article sont issues de « l'enquête auprès des bénéficiaires du programme IDMAJ ». Réalisée en 2010 par le ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle, cette enquête a pour but d'effectuer une description adéquate de la situation socioéconomique et démographique des enquêtés en plus de leurs trajectoires professionnelles, ainsi qu'étudier l'impact du programme IDMAJ.

L'hypothèse d'indépendance conditionnelle à caractéristiques observables signifie que le biais de sélection peut être contrôlé s'il existe un ensemble de variables observables pour lesquelles une indépendance d'affectation au traitement peut être vérifiée (Brodsky, Crépon, & Fougère, 2007).

A cette fin, l'approche méthodologique suivie a mis en évidence l'impact observé sur les bénéficiaires par rapport aux non-bénéficiaires. Il est reconstitué en distinguant trois périodes depuis la date de sa première inscription à l'ANAPEC jusqu'à la date de réalisation de l'enquête : la situation avant l'entrée en mesure, le déroulement du passage en mesure et la situation après la sortie de la mesure. Des informations sont collectées concernant les situations vis-à-vis de l'activité (emploi, chômage, études, stages et inactivité) durant les quatre phases suivantes : premièrement, avant l'inscription à l'ANAPEC ; deuxièmement, entre l'inscription et la signature du CI ; troisièmement, pendant la durée du CI et, cinquièmement, la période post-CI (1) (voir l'annexe pour plus d'informations sur la reconstitution du parcours professionnel). En effet, l'enquête a portée simultanément sur un échantillon de 2 500 bénéficiaires et sur un groupe témoin de 500 personnes. Mais dans le cadre du présent travail, il convient de signaler que

Pour un ensemble de variables observables X qui ne sont pas affectées par le traitement, les résultats potentiels Y sont indépendants de l'affectation de traitement T .

$$(Y_i^0, Y_i^1) \perp T | X$$

Cette hypothèse est à la base des différentes méthodes d'appariement.

3.1.2. Hypothèse du support commun

Elle signifie que les individus traités seront appariés avec des individus non traités ayant un score de propension similaire. Cette hypothèse permet de s'assurer que les individus avec un même ensemble

(1) Enquête auprès des bénéficiaires du programme IDMAJ, Rapport d'analyse, MEFP.

deux sous-échantillons de l'enquête seront utilisés pour évaluer l'impact du programme IDMAJ. Le premier rassemble 627 individus bénéficiaires, le deuxième regroupe 252 individus non traités.

La nature de ces données nous donne la possibilité de mener une évaluation de l'impact en ce qui concerne la problématique de l'insertion sur le marché du travail.

3.3. Description des variables du modèle

Sur la base de la littérature empirique et selon la disponibilité des données, les variables retenues dans ce travail pour l'évaluation quantitative de l'impact du programme de promotion de l'emploi sont :

Variables de résultats	Emploi, chômage, salaire, nombre d'heures de travail par semaine.
Variable de traitement	Avez-vous bénéficié d'un contrat d'insertion Idmaj ou programme Idmaj ?
Caractéristiques observables	Le sexe, l'âge, le diplôme, la spécialité du diplôme, la perception du diplôme, le travail associatif, le secteur d'enseignement, le stage, la région, la profession du père, la profession de la mère.

La description des variables utilisées dans le cadre de ce travail est détaillée en annexe.

3.4. Évaluation d'impact du programme IDMAJ sur l'insertion des jeunes diplômés

Avant d'entamer la première étape d'estimation de l'impact du programme, nous allons tout d'abord procéder à une analyse par le test de student pour

vérifier la ressemblance en termes des caractéristiques observables entre les deux groupes (tableau 1) en comparant les réponses du groupe témoin et ceux du groupe traité.

L'objectif à ce niveau est de vérifier la qualité du matching. En effet, il semble qu'en moyenne, les deux groupes sont similaires au niveau de toutes les variables sauf l'âge et le stage.

Table 1

Moyennes des variables-clés

Variable	N. traité	N. control	T-statistique	P-value
Sexe	381	252	-0.6756	0.4996
Age	365	246	3.83	0.0001
Diplôme	380	252	0.52	0.6018
Spécialité du diplôme	381	252	0.11	0.9045
Perception du diplôme	367	252	1.37	0.1708
Travail associatif	352	227	0.51	0.6038
Secteur d'enseignement	378	252	-0.50	0.6162
Stage	381	252	2.83	0.0172
Région	381	252	-0.33	0.7375
Profession du père	339	227	1.35	0.1755
Profession de la mère	373	245	1.05	0.2941

Note : Test d'égalité des moyennes au niveau du groupe de traitement et groupe-témoin

Avec : diff = mean (control) – mean (traité)

H0 : diff = 0

Source : Calcul des auteurs, logiciel STATA.

La première étape consiste à estimer le modèle Probit (tableau 2), qui permet de calculer les scores de propension ou les probabilités de participer associées à chaque individu de l'échantillon sur la base des caractéristiques X.

Le tableau ci-dessous affiche le résultat des effets marginaux après estimation du modèle Probit :

Table 2

**Estimation des scores de propension
(modèle Probit : effets marginaux à la moyenne)**

Variable dépendante : Traitement = 1	
Variabiles explicatives	Effet marginal dy/dx
Sexe	0.055 (0.0440)
Age	-0.014*** (0.004)
Diplôme	-0.038 (0.042)
Spécialité du diplôme	0.0049 (0.003)
Perception du diplôme	-0.0401 (0.0422)
Travail associatif	-0.0934 (0.4015)
Secteur d'enseignement	-0.0199 (0.0687)
Stage	-0.1332** (0.0522)
Région	0.00096 (0.0352)
Profession du père	-0.0026 (0.0017)
Profession de la mère	-0.0085 (0.0126)
Observation	488

Robust standard errors in parentheses

*** p<0.01, ** p<0.05, * p<0.1

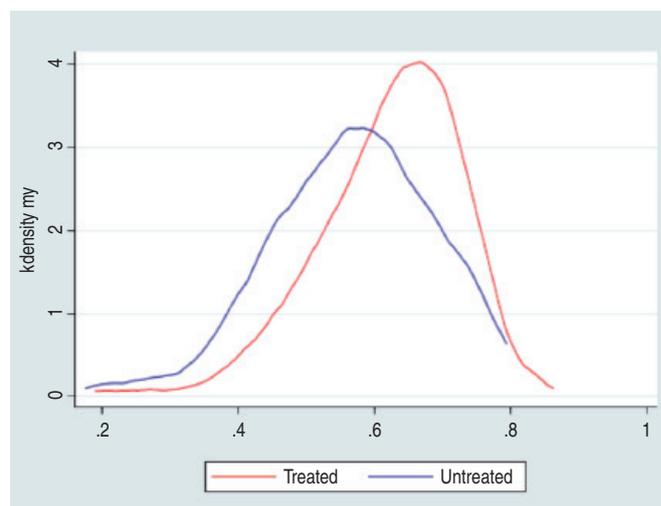
Source : Calcul des auteurs, logiciel STATA.

Le plus important dans le tableau ci-dessus, c'est le signe et la significativité qui sont interprétables, et, par conséquent, ils déterminent la probabilité d'être

inscrit au programme IDMAJ. D'après le tableau 2, il semble que la probabilité de participation au programme IDMAJ diminue si l'âge des individus et le stage passent à un niveau supérieur.

La deuxième étape consiste à vérifier l'hypothèse du support commun, ce qui nous permet de nous assurer que les individus se ressemblent suffisamment en termes de caractéristiques observées non affectées par la participation.

Figure 2. Distribution des scores de propension avant l'appariement.



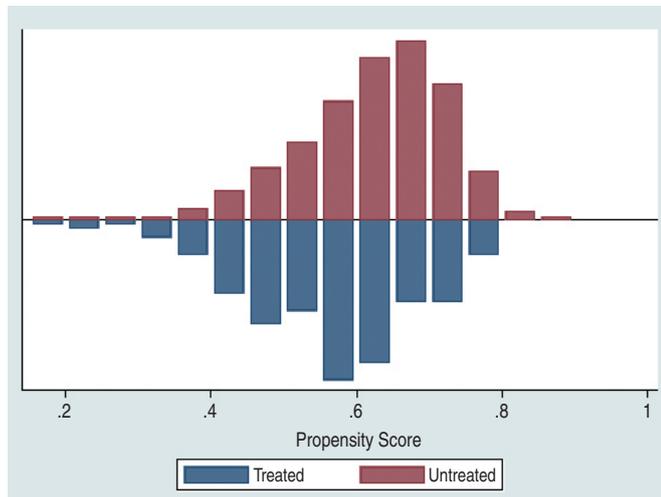
Source : Calcul des auteurs, logiciel STATA.

La figure 2 montre que les deux courbes se chevauchent. Nous pouvons donc affirmer qu'il existe un support commun sur lequel on peut appairer les bénéficiaires et les non-bénéficiaires.

Le support commun permet de trouver des individus non bénéficiaires qui ont pratiquement les mêmes scores de propension que les individus bénéficiaires. Le support commun représente donc la zone où la courbe des scores de propension des bénéficiaires et celle des non bénéficiaires se chevauchent parfaitement. Le support commun obtenu dans notre cas est **[0.18989372, 0.86286086]**.

La distribution des scores dans le support commun selon que l'individu a **bénéficié ou non du programme est donnée** par la figure 3.

Figure 3. Distribution des scores de propension dans le support commun



Source : Calculs des auteurs, logiciel STATA.

Une fois déterminés le score de propension et la région de support commun, les unités du groupe de traitement

peuvent être appariées à celles du groupe de comparaison qui affichent le score le plus proche.

La méthode utilisée pour appairer les deux groupes est la méthode de Kernel, qui introduit les moyennes pondérées des individus du groupe-témoin afin d'établir le résultat contrefactuel.

Pour pallier au problème du déséquilibre entre les traités et les non-traités, nous utilisons l'approche de Kernel pour calculer l'impact du programme IDMAJ.

Le tableau suivant présente l'estimation de l'effet de la participation au programme sur 4 variables de résultats : le niveau d'emploi, le chômage, le salaire et le nombre d'heures de travail par semaine.

Pour la variable de résultat de l'emploi « Emploi », les résultats montrent un ATT = 0.084 = 8 %, cela signifie que les personnes qui participent au programme s'insèrent sur le marché du travail avec une probabilité supérieure de 8 % à celle des individus qui ne participent pas au programme IDMAJ, l'impact est significatif au niveau de 1 %.

Table 3

Estimation de l'ATT par la méthode de Kernel

	N. de traité	N. de control	ATT	Ecart-type	T-student
Emploi	290	193	0.084	0.047	1.796***
Chômage	290	193	-0.064	0.044	-1.454
Salaire	290	193	-379.659	180.794	-2.100**
Hpars	290	193	1.392	1.168	1.192

*** p<0.01, ** p<0.05

Source : Calculs des auteurs, logiciel STATA.

La deuxième variable de résultat « Chômage » montre que le programme n'a pas d'impact significatif sur la réduction du chômage. Ce résultat est peut-être expliqué par le phénomène du « halo du chômage », c'est-à-dire l'ensemble des personnes souhaitant travailler mais sont classées comme inactives (2).

L'estimation de la variable d'intérêt reflète la qualité des conditions de travail (salaire), ce qui montre que le programme IDMAJ ne garantit pas de meilleures

conditions d'emploi ; ce résultat s'explique par l'effet négatif et significatif remarqué sur les salaires. A vrai dire, les individus bénéficiaires reçoivent un revenu inférieur à celui perçu par les non-bénéficiaires de 379 dirhams.

Ces résultats confirment les résultats de Higgins (2007) et Ryan (2001) qui ont trouvé que les programmes actifs de l'emploi ont un faible impact sur l'employabilité des jeunes.

L'analyse conduite par la suite s'intéressera également au type de diplôme. Cette idée est traduite par la volonté

(2) INSEE.

d'étudier sur quel type de diplôme le programme affiche plus d'impact en termes de résultats. Pour ce faire, on s'intéressera à trois catégories de diplômes :

BAC : bacheliers ;

DES : lauréats des grandes écoles et des universités ;

DFP : lauréats de la formation professionnelle.

Table 4

Estimation de l'ATT selon le diplôme

	Coeff	Std.err	z	P > z
BAC	0.0847458	0.1430602	0.59	0.554
DFP	-0.0036496	0.0856169	-0.04	0.966
DES	-0.0104167	0.1018792	-0.10	0.919

Source : Calculs des auteurs, logiciel STATA.

L'estimation de l'effet moyen sur les traités par l'approche « du plus proche voisin » montre que le programme ne présente aucun effet significatif sur la réduction du chômage pour toutes les catégories de diplôme. L'effet du contrat insertion est non significatif pour les lauréats de la formation professionnelle, les diplômés des études supérieures et pour les bacheliers.

Nos résultats confirment les résultats obtenus par Maibom *et al.* (2014) qui ont trouvé que les programmes actifs d'emploi n'exercent aucun effet sur l'amélioration de l'emploi des jeunes diplômés.

Conclusion

La question du chômage est au cœur des débats de nos jours. En effet, la problématique de l'employabilité des jeunes fait partie intégrante de la Déclaration du millenium et des questions dont dépend la réalisation des Objectifs du développement durable (ODD),

notamment la réduction de la pauvreté et le renforcement de l'emploi.

L'évaluation du programme IDMAJ nous permet, en regard de ses objectifs et moyens, de juger son état d'avancement, relever où se situent les problèmes et, bien sûr, modifier ses dispositions dans le but de l'améliorer.

L'objectif général de ce papier est d'évaluer l'impact du programme IDMAJ – qui pose comme objectif majeur la lutte contre le chômage des jeunes diplômés au Maroc – c'est-à-dire de mettre en question l'efficacité des prestations fournies à ses bénéficiaires par rapport aux non-bénéficiaires. Pour répondre à cette problématique, nous utilisons la méthode de l'appariement sur les scores de propension tout en mobilisant des données tirées de l'enquête IDMAJ réalisée en 2010. Cette enquête été conçue par le ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle (MEFP) en collaboration avec l'Agence nationale pour la promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC).

Les résultats de l'approche Kernel montrent l'existence d'un effet positif du programme IDMAJ sur l'insertion des jeunes diplômés, mais statistiquement le résultat est faible. Le modèle aussi affiche des résultats non significatifs dans l'analyse de désagrégation par type de diplôme.

L'évaluation de l'impact menée dans le cadre de cette étude reste partielle, cette limite peut être dépassée par la disponibilité de différents types de données (qualitatives et quantitatives) reflétant les caractéristiques des individus. Il convient aussi d'étudier l'impact du programme en analyse dynamique et de faire une évaluation par secteur d'activité. Ces pistes conduiront certainement à l'amélioration des résultats en termes de statistique et d'analyse économique.

Bibliographie

- Anderson A.A. (2005), *The Community Builder's Approach to Theory of Change: A Practical Guide to Theory Development*, The Aspen Institute Roundtable on Community Change.
- Attanasio O., Guarín A., Medina C. and Meghir C. (2015), *Long term impacts of vouchers for vocational training: experimental evidence for Colombia* (No. w21390), National Bureau of Economic Research.
- Angel-Urdinola D.F. and Kuddo A. (2010), *Key characteristics of employment regulation in the Middle East and North Africa*, World Bank.
- Angel-Urdinola D.F., Semlali A. et Brodmann S. (2010), *Non-Public Provision of Active Labor Market Programs in Arab-Mediterranean Countries*.
- Betcherman G., Dar A. and Olivás K. (2004), *Impacts of active labor market programs: New evidence from evaluations with particular attention to developing and transition countries*.
- Broecke S. (2012), *Tackling Graduate Unemployment Through Employment Subsidies: An Assessment of the SIVP Programme in Tunisia*, African Development Bank.
- Brown P., Lauder H. and Ashton D. (2010), *The Global Auction: The Broken Promises of Education, Jobs and Rewards*, Oxford University Press, New York.
- Cahuc P., Crépon B., Fremigacci F. and Zamora P. (2012), *Rebond: programme d'accompagnement des étudiants décrocheurs de l'enseignement supérieur*.
- Cardoso A.R. (2007), "Jobs for young university graduates", *Economics Letters*, 94: 271-277.
- De Vos A., Soens N. (2008), "Protean attitude and career success: The mediating role of self-management", *Journal of Vocational Behavior*, 73: 449-456.
- Eggert W., Krieger T. and Meier V. (2010), "Education, unemployment and migration", *Journal of Public Economics*, 94: 354-362.
- El Aoufi N., Hanchane S. (2001), *Employabilité des jeunes : les voies et les moyens : agir sur le chômage et s'engager pour l'emploi qualifié*, Conseil économique et social et Conseil supérieur de l'enseignement.
- El Aynaoui K., Ibourk A. (2018), *Les Enjeux du marché du travail au Maroc*, Books.
- Ghirelli C., Havari E., Santangelo G. and Scettri M. (2019), "Does on-the-job training help graduates find a job? Evidence from an Italian region", *International Journal of Manpower*.
- Groh M., Krishnan N., McKenzie D. and Vishwanath T. (2016), "The impact of soft skills training on female youth employment: evidence from a randomized experiment in Jordan", *IZA Journal of Labor & Development*, 5(1), 1-23.
- Haut-Commissariat au Plan et la Banque mondiale, « Le marché du travail au Maroc : défis et opportunités », Rapport, 2018.
- Heckman J.J., Lalonde R.J. and Smith J.A. (1999), *The economics and econometrics of active labor market programs*. In *Handbook of labor economics* (vol. 3, p. 1865-2097), Elsevier.
- Heckman J.J., Ichimura H., Todd P.E. (1997), "Matching as an econometric evaluation estimator: Evidence from evaluating a job training programme". *The review of economic studies*, 64(4), 605-654.
- Khandker S.-B., Koolwal G., Samad H. (2009), *Handbook on impact evaluation: quantitative methods and practices*, The World Bank.
- Kotler P., Caslione J.A. (2009), "Chaotics: The Business of Managing and Marketing in the Age of Turbulence", *Amacom*, New York.
- Maibom J., Rosholm M. and Svarer M. (2014), *Can active labour market policies combat youth unemployment?*
- McKee-Ryan F.M., Harvey J. (2011), « "I have a job, but ...": a review of underemployment », *Journal of Management*, 37: 962-996.
- McKenzie D. (2017), *How effective are active labor market policies in developing countries? a critical review of recent evidence*, The World Bank Research Observer, 32(2), 127-154.

Annexes

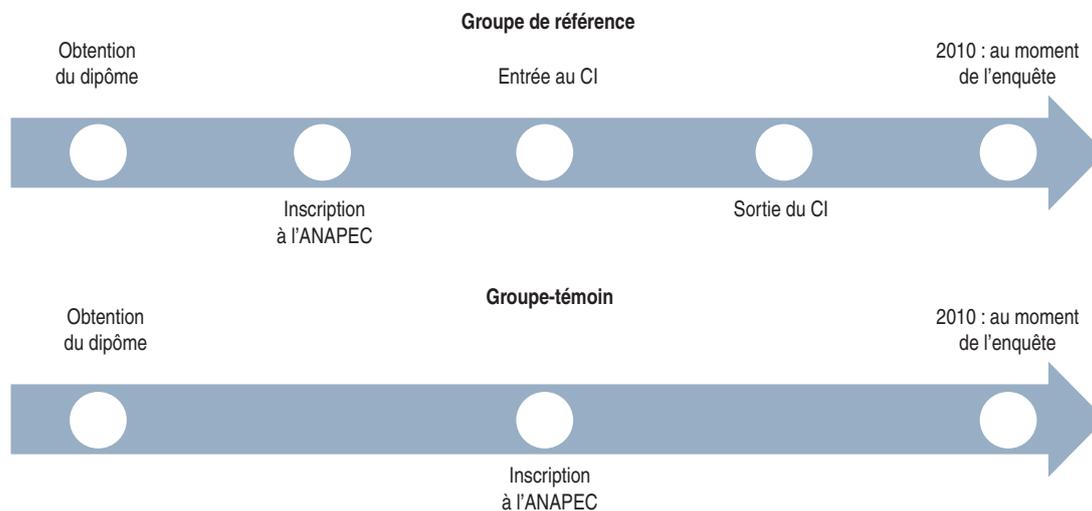
Table A

Revue de littérature des PAMT

Auteurs	Pays/Année	Programme	Echantillon	La méthode	Résultats
Corinna Ghirelli et al.	Italie/2019	WELL (Work Experience Laureati et Laureate)	L'échantillon final comprend 5 816	Appariement	Les résultats indiquent que les participants à WELL sont plus susceptibles d'avoir un emploi.
Jonas Maibom et al.	Danemark/ 2014	PAMT	3 380 participants	RCT	Le programme intensifié a réduit l'emploi pour les jeunes non scolarisés et n'a eu aucun impact sur les jeunes éduqués.
Pierre Cahuc et al.	France/2012	Rebond (programme d'accompagnement des étudiants décrocheurs de l'enseignement supérieur)	2 367 jeunes	RCT	L'accompagnement renforcé a eu un impact positif sur le nombre d'entretiens d'embauche, sur le nombre et la qualité des emplois obtenus par les bénéficiaires
Orazio Attanasio et al.	Colombie/ 2015	Jóvenes (programme de formation pour les jeunes chômeurs urbains)	26 615 jeunes âgés de 18 à 25 ans	AKM, basé sur randomized experiment	Le programme a eu un effet positif et significatif sur la probabilité de travailler dans le secteur formel.
Broecke/AfDB	Tunisie, 2012	SIVP (stage d'insertion à la vie professionnelle)	4 763 jeunes	Estimation de la probabilité de passer par un SIVP et L'effet de ce passage sur la probabilité d'être employé.	Le SIVP a un effet positif sur la probabilité d'emploi des jeunes concernés, notamment pour les diplômés à haut risque de chômage.
Groh Matthew et al.	Jordanie, 2016	Programme de formation en compétences non techniques	1 347 femmes diplômées d'un collège	RCT	Ils constatent que la formation en compétences non techniques n'a pas d'impact significatif sur l'emploi

Source : Élaboré par les auteurs.

Figure A. Reconstitution du parcours professionnel



Source : Enquête auprès des bénéficiaires du programme IDMAJ – Rapport d'analyse – MEFP.

Encadré descriptif

L'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC) est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière – il s'agit un réseau d'agences en contact direct avec le public et qui délivrent des services.

L'ANAPEC est un intermédiaire actif sur le marché du travail, il agit dans le cadre de la promotion de l'emploi des jeunes diplômés et l'accompagnement des entreprises aussi bien dans la satisfaction de leurs besoins en ressources humaines que par le conseil pour la gestion de l'emploi et des compétences.

Ses domaines de compétences s'articulent essentiellement autour des trois axes suivants :

- l'intermédiation ;
- le conseil ;
- l'information.

L'ANAPEC contribue efficacement à la structuration et la fluidification du marché de l'emploi.

Elle assure les fonctions suivantes :

- assister à la définition des besoins en recrutement ;
- mettre à disposition des profils répondant aux besoins en ressources humaines ;
- accompagner dans le processus de recrutement à travers une présélection sur dossier ou en entretien ;
- assister pour permettre de bénéficier des mesures pour l'emploi.

Table B
Variables du modèle

Les variables	Code	Description
Variable de traitement	Treat	Prend 1 si l'individu participe au programme et 0 si non
Variables explicatives	Sexe	Prend 1 si l'individu est un homme et 0 si une femme
	Âge	L'âge de chaque individu
	Diplôme	Prend 1 si l'individu a un diplôme bac, 2 s'il a un DES et 3 s'il a un DFP
	Specilit	La spécialité du diplôme de chaque individu
	Percdiplome	Prend 1 si l'individu est bien préparé pour accéder à un emploi, 0 si non
	Asso	Prend 1 si l'individu est appartenue à une association, 0 si non
	Sensei	Prend 1 si l'individu a un diplôme public, 0 si l'individu a un diplôme privé
	Stage	Prend 1 si l'individu a déjà fait un stage, 0 si non
	Région	La région de chaque individu
	Profedep	La profession du père de chaque individu
	Profdelam	La profession de la mère de chaque individu
	Variable de résultat	Emplo
Unemplo		Prend 1 si l'individu est un chômeur, 0 si non
Salaire		Le salaire de chaque individu
Hpars		Le nombre d'heures de travail par semaine

Source : Élaboré par les auteurs.

Résumés en arabe des articles

ملخص حول موضوع: الفقر لدى النساء بالمغرب مقاربة متعددة الأبعاد

بقلم هشام المارزكي، عبد الجواد الزراري، خليل السوداني، المندوبية السامية للتخطيط

وضعية حرمان تؤدي إلى فقر متعدد الأبعاد خلال سنة 2014، أي 18,1% من هذه الفئة في المغرب، مقابل 40,4% في عام 2004. ورغم الانخفاض على المستويات الوطنية والجهوية والإقليمية، فإن العوامل المحددة للفقر المتعدد الأبعاد الذي تعاني منه المرأة تبدو عوامل بنيوية، كما أن ترتيب تأثيرها لم يتغير كثيراً على مدى هذه الفترة: فالعجز في التعليم يشكل ما يقرب من ثلثي خطر التعرض لهذا النوع من الفقر. فضلاً عن ذلك فقد كشفت معطيات خريطتي الفقر النقدي والفقر المتعدد الأبعاد لسنة 2014 أن 2,1% من هذه الفئة تعاني من حرمان نقدي وغير نقدي في نفس الوقت، في حين تعاني 16% منها من الفقر المتعدد الأبعاد فقط، و1,8% من الفقر النقدي فقط. ■

إن الهدف من هذه الورقة البحثية هو اقتراح منهجية إحصائية لمقاربة وضعية الحرمان المتعدد الأبعاد لدى المرأة أو ما يصطلح عليه كذلك بالفقر المتعدد الأبعاد. ويمكن قياس هذا الأخير من استهداف أوجه الحرمان التي تتعرض لها المرأة وذلك من خلال تحديد مجالات وعناصر الحرمان لديها ومساهمتها في العجز السوسيو-اقتصادي للمرأة. وعليه تعتبر هذه المقاربة نهجاً إحصائياً استكشافياً للمكانم التي يمكن أن تتطرق إليها السياسات العمومية لتعزيز تمكين المرأة في مختلف مجالات الحياة. وبلوغ هذا الهدف، تم اعتماد منهجية مبادرة أوكسفورد للفقر والتنمية البشرية (OPHI) لقياس وتحليل الفقر المتعدد الأبعاد التي تتميز بقدرتها على تسليط الضوء على المحددات الرئيسية لهذا الشكل من أشكال الفقر لدى النساء.

اعتماداً على بيانات الإحصاء العام للسكان والسكنى لعامي 2004 و2014، تبين أن أكثر من مليوني امرأة يفوق عمرها 17 سنة في

ملخص حول موضوع:

مراجعة تقدير الفقر الذاتي في سياق الفوارق الاجتماعية بالمغرب

يوسف بنميمون، خليل السوداني، المندوبية السامية للتخطيط

اعتمادا على هذه المقاربة الجديدة، أبرز هذا البحث أن معدل الفقر الذاتي المطلق يهيم فقط 14% من الساكنة بدلا من 45% اعتمادا على الآراء التلقائية للساكنة في سنة 2014. وقد بلغ هذان المعدلان على التوالي 34% و42% في سنة 2007. فيما يخص الفقر الذاتي النسبي فقد عرف ارتفاعا من 30% سنة 2007 إلى 42% سنة 2014. وتعتبر هذه النتيجة كانعكاس لتصورات الفوارق الاجتماعية على التصورات الذاتية للفقر. في هذا الصدد أبرزت مفارقة طوكفل من خلال المعطيات المتوفرة أن سبب ارتفاع معدل الفقر الذاتي النسبي يرجع بالأساس إلى المقارنة الاجتماعية بين فئات مختلفة والتي تؤدي غالبا لتصورات سلبية. ■

شكل فهم وإدراك الظروف المعيشية للمغاربة انطلاقا من تصوراتهم وتجاربهم الشخصية، موضوع بحث وتتبع للعديد من البحوث المنجزة من طرف المندوبية السامية للتخطيط منذ سنة 2007. وقد اعتمدت مجموعة من المؤسسات الوطنية وكذا الأجنبية المهتمة بالعيش الكريم للساكنة في شقيه الموضوعي والذاتي، وعلى الخصوص الذاتي، على المعلومات الإحصائية المبنية على التصريحات التلقائية للساكنة المحصلة من خلال هذه البحوث. ولوضع هذه التصريحات في سياق الواقع الاجتماعي للأسر ومحيطهم الاجتماعي، أنجزت مجموعة من الدراسات بغية الربط بين المستوى المعيشي الواقعي والمستوى المعيشي المرجو وكذلك قياس الفقر الذاتي، المطلق والنسبي، بالاعتماد على عتبات الفقر المناسبة.

ملخص حول موضوع: الفوارق الجهوية في التنمية البشرية بالمغرب

خليد السوداني، عبد الرحمان ياسين، المندوبية السامية للتخطيط

نفسها في طليعة التنمية. ملاحظة أخرى هي أنه على الرغم من الزيادة في مستوى التنمية البشرية بين سنتي 2010 و2014، فإن الخسائر الناجمة عن عدم المساواة تميل إلى الزيادة. مقارنة بجهة الداخلة-وادي الذهب، فإن تأخر التنمية البشرية في مناطق أخرى يبلغ 13 سنة بالنسبة لسوس-ماسة و21 سنة في درعة-تافيالت. ■

يهدف هذا المقال إلى قياس فوارق التنمية البشرية في الجهات المغربية باستخدام منهجية دليل التنمية البشرية نتيجة لعدم المساواة. تشهد المناطق المغربية فوارق كبيرة في التنمية البشرية، وتبدو هذه الفوارق أكثر وضوحاً في مجال الدخل. تظهر التقديرات الحالية للمغرب تفاوتاً كبيراً في التنمية البشرية، حيث تستمر المناطق الجنوبية والأقطاب الاقتصادية في وضع

ملخص حول موضوع:

تقييم أثر اللامركزية الجبائية على الإدماج الاجتماعي على المستوى المحلي في المغرب

رشيد بوكش، مريم لواء الدين، جامعة ابن طفيل، القنيطرة

الثابت (FBCF) ومعدل النمو السكاني (TxPOP). النتائج التجريبية للدراسة بينت أن نموذج اللامركزية الجبائية المقاسة بالنفقات ليست له دلالة، في حين أن اللامركزية الجبائية المقاسة بالإيرادات لها تأثير كبير وسلبى على الإدماج الاجتماعي. هذه الخلاصة تحيل إلى أن مفعول اللامركزية الجبائية في المغرب لا يزال محدودًا على اعتبار أن تعبئة الموارد الضريبية المحلية قد تكون غير مرتبطة أساسًا بنظام اللامركزية الجبائية المعتمد، ولكن أيضًا بعوامل سياسية واجتماعية واقتصادية وديموغرافية وغيرها. ■

الهدف المنشود من هذا البحث هو تقييم أثر اللامركزية الجبائية على الإدماج الاجتماعي على المستوى المحلي في المغرب خلال الفترة 2002-2017. من أجل هذا، قمنا بإعداد مؤشر الإدماج الاجتماعي (IIS) باستعمال منهجية ACP، ثم بعد ذلك قمنا بحساب مؤشرين للامركزية الجبائية بالاعتماد على الإيرادات (IDFR) من جهة، ثم على النفقات (IDFD) من جهة أخرى. هذان المتغيران استعملتا بالتناوب من أجل دراسة الأثر المذكور باستعمال تقنيات الاقتصاد القياسي (السلاسل الزمنية). متغيرات التحكم المستخدمة هي التكوين الخام للرأس المال

ملخص حول موضوع:

تقييم سياسة التشغيل النشطة «إدماج» وتأثيرها على بطالة الخريجين الشباب في المغرب

أيوب سعادي، جامعة ابن طفيل، القنيطرة
جواد لعمير وإدريس العباسي، جامعة محمد الخامس، الرباط

الشاهدات عن طريق مضاعفة تحسين قابلية تشغيل طالبي العمل لأول مرة عبر اكتساب مؤهلات مهنية جديدة، واكتساب تجربة أولية بالمقابلة تساعد على الاندماج في الحياة العملية. لقياس أثر هذا البرنامج استعملنا كأداة لتقييم مطابقة درجات الميل PSM. أظهرت نتائجنا على وجود تأثير إيجابي لبرنامج IDMAJ على معالجة البطالة، ولكن من الناحية الإحصائية كانت النتيجة منخفضة. في حين لا يوجد أي تأثير بالنسبة لنوع الشهادة. ويلخص الجدولين التاليين النتائج الإجمالية لهذه الدراسة:

تعد البطالة المرتفعة إحدى المشكلات الأساسية التي يعاني منها المغرب وعلى وجه الخصوص في صفوف الشباب حاملي الشهادات. ومن أجل معالجة هذه الأخيرة شرع المغرب في خلق وتطبيق سياسات سوق العمل النشطة التي بدورها تساعد العاطلين عن العمل في العثور على وظيفة، عن طريق خلق مؤسسات وسيطة كالوكالة الوطنية لإنعاش التشغيل والكفاءات. تحاول هذه الورقة البحثية تقييم التأثير السببي لبرنامج «إدماج IDMAJ» الذي يهدف إلى القضاء على البطالة في صفوف حاملي

Table : Estimation de l'ATT

	N. de traité	N. de control	ATT	Ecart-type	T-student
Emploi	290	193	0.084	0.047	1.796***

*** p<0.01

Table : Estimation de l'ATT selon le diplôme

	Coeff	Std.err	z	IP > z
BAC *	0.0847458	0.1430602	0.59	0.554
DFP **	-0.0036496	0.0856169	-0.04	0.966
DES ***	-0.0104167	0.1018792	-0.10	0.919

* BAC : Bacheliers ;

** DES : Lauréats des grandes écoles et ceux des universités ;

*** DFP : Lauréats de la formation professionnelle.

دفا نر النخ طبط

الفقر لدى النساء
بالمغرب

الفقر الذاتي
والفوارق الاجتماعية

الفوارق الجهوية
والتنمية البشرية

تقييم أثر
اللامركزية الجبائية
على الإدماج
الاجتماعي

سياسة التشغيل النشطة
وبطالة الخريجين الشباب
في المغرب

